IMEN **GHOUALI**
BRENDAN **KEMMET**

INÉDIT

AFFAIRE CHEVALINE

RÉVÉLATIONS SUR UN CRIME PARFAIT

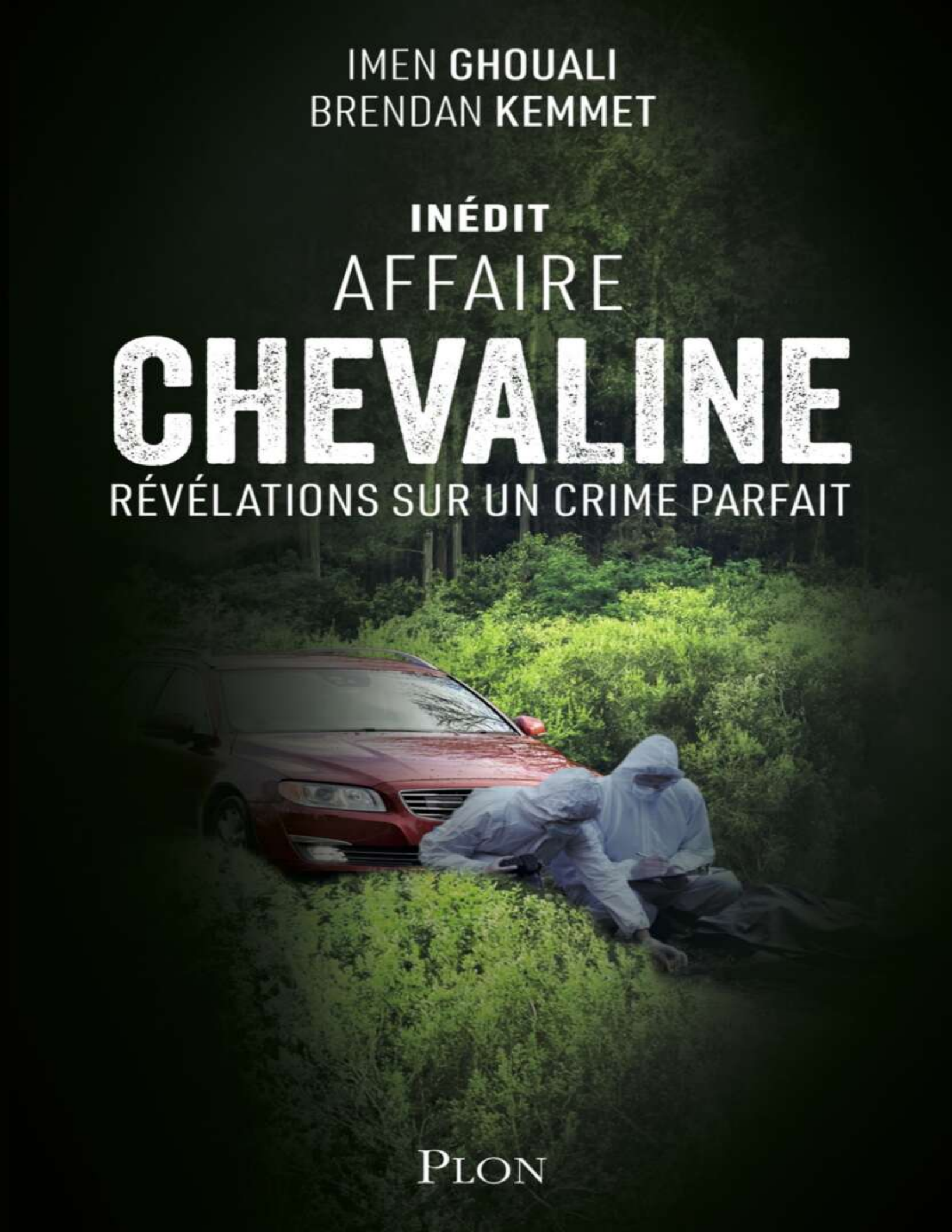

PLON

Imen Ghouali
Brendan Kemmet

Affaire Chevaline

Révélations sur un crime parfait

PLON

PLON
www.plon.fr

© Éditions Plon, un département de Place des Éditeurs, 2023

92, avenue de France
75013 Paris
Tél. : 01 44 16 09 00
Fax : 01 44 16 09 01
www.plon.fr – www.lisez.com

© Canal+, 2023. Ouvrage adapté de la série documentaire « CHEVALINE », créée par Brendan Kemmet, écrite par Brendan Kemmet et Imen Ghouali, réalisée par Imen Ghouali et Camille Bovier-Lapierre. Une production UPSIDE.

Photographies de couverture : Shutterstock.
Conception graphique et réalisation de la couverture : Graph'M.

EAN : 978-2-2593-1756-6

Photogravure : Apex Graphic

« Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre, est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales. »

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

À Elias

À mes enfants

SOMMAIRE

Titre

Copyright

Dédicace

1 - 15 h 32, l'heure du crime

2 - L'enquête démarre

3 - Le miracle

4 - Une famille sans histoires ?

5 - Le secret d'Ikbal

6 - L'héritage

7 - Une maison à Bagdad

8 - Le trésor de Saddam

9 - Un 4 × 4 fantôme

10 - Le visiteur du soir

11 - Sur la piste du tueur à gages

12 - La machine à fantasmes

13 - « Le pire espion qui soit »

14 - L'autre victime

15 - Un homme à femmes ?

16 - Le « beau-père »

17 - Le « Chevaline Tour »

18 - Une attitude étrange

19 - Des zones d'ombre

20 - La piste « John »

21 - L'arme du crime

22 - Le coupable idéal

23 - Sur les traces d'un serial killer

24 - Ultime piste

Épilogue

Remerciements

Chronologie

Du même auteur

Actualité des Éditions Plon

1

15 h 32, l’heure du crime

Des cris, un crépitement, comme des pétards très rapprochés. Un moteur qui s’emballe, une odeur de pneumatiques en train de brûler, de la fumée noire mêlée à une odeur de poudre. Puis plus rien. Juste le bruit d’un torrent qui s’écoule furieusement entre les rochers. Il est 15 h 32[1].

Le ciel est dégagé. Il fait même très beau en ce jour de rentrée scolaire. Un 5 septembre 2012 ensoleillé mais pas trop chaud, après un temps gris le matin. La météo l’a annoncé, la couche nuageuse doit se « fractionner, laissant place à quelques éclaircies assez belles sur Annecy, entre 14 et 15 heures ». Peu ou pas de vent et des températures qui doivent avoisiner les 20 °C dans l’après-midi. Beaucoup moins de touristes estivaux aussi, la plupart étant déjà repartis avec leurs cortèges de caravanes qui bloquent la départementale 1508 et exaspèrent les autochtones. Il reste quelques irréductibles, l’eau du lac est encore chaude, mais la région retrouve peu à peu sa quiétude. Oui, vraiment un temps idéal pour aller se balader en montagne ou en forêt.

Commune de Lathuile, à la pointe sud-ouest du lac d’Annecy. Un lotissement pavillonnaire en fer à cheval sans grand charme. William Brett Martin, Néo-Zélandais de 53 ans, enfile sa tenue de cycliste et prépare son

VTT. Levé de bonne heure, il a fait quelques menus travaux dans sa maison, envoyé des mails, potassé les cours qu'il doit donner prochainement. Après le déjeuner, Martin, sportif accompli, peut, comme presque chaque jour quand il fait beau, partir en montagne. Cet ancien pilote de chasse de la Royal Air Force, puis commandant de bord à British Airways, aime tant la région qu'il y a acheté une maison de vacances. Il y vient très régulièrement. Désormais consultant aéronautique et formateur en pilotage, il vit le reste de l'année avec son épouse à Brighton, la fameuse station balnéaire du sud de l'Angleterre. Cette fois-ci, M^{me} Martin n'a pas fait le voyage à Annecy.

Peu après 14 h 30, William Brett Martin, qui préfère qu'on l'appelle juste Brett, quitte Lathuile à VTT, puis pédale en direction de la commune voisine, Doussard, à quelques minutes de l'enchanteur lac d'Annecy, qui compte une supérette, où il a prévu de s'arrêter au retour, et quelques restaurants. Puis il roule vers Chevaline, petit village haut-savoyard typique d'à peine 200 habitants, avec ses grands chalets, dernière étape avant la montagne *via* une route domaniale qui s'enfonce dans les bois. Brett Martin connaît bien les lieux, le circuit fait même partie de ses routes fétiches. La pente n'est pas si raide mais l'effort est long.

Au même moment, dans son Citroën Berlingo, Philippe B., guide de haute montagne et animateur, longe le lac en direction du sud. Ce quadra dynamique a quitté son ancien corps de ferme de l'agglomération d'Annecy avec deux amies bretonnes en vacances chez lui, Fabienne et Magalie. Au programme, une randonnée dans le massif des Bauges. Tous trois ont l'intention de passer la nuit au refuge du Charbon, à 1 600 mètres d'altitude. « Je décide de les emmener de ce côté-là de la montagne, parce que la voie normale du refuge est exposée, nous confie-t-il quand nous le rencontrons courant 2022. Une de mes copines a le vertige. Et il y a un chemin qui est un peu escarpé. Je décide de passer par la Combe d'Ire, qui est un chemin un peu plus long mais qui n'est pas du tout vertigineux. Je ne connais pas

cet endroit, je n’y suis jamais allé et je les emmène au refuge en passant par là ».

Pour cela, il leur faut, eux aussi, rallier la route domaniale de la Combe d’Ire. Ils y parviennent quelques minutes seulement après l’ex-pilote Brett Martin, qui a déjà commencé l’ascension sur son vélo. La route serpente dans la forêt, d’abord en pente douce, longeant l’Ire, le torrent qui lui a donné son nom. Les locaux aiment à s’y baigner. C’est un lieu connu des randonneurs aguerris et des cueilleurs de champignons. Beaucoup moins des touristes. Peut-être parce qu’une combe, en géologie, est une « dépression longue et étroite formée par l’érosion », peu ensoleillée et dominée de part et d’autre par des versants rocheux escarpés qu’on appelle des crêts.

L’endroit se mérite car la route, peu entretenue, est mauvaise, cabossée, craquelée et bourrée de nids de poule. Un panneau prévient d’ailleurs le visiteur : « Route dangereuse », traduit en anglais et allemand. Pas très engageant.

Au bout de trois kilomètres, la circulation est carrément interdite aux « véhicules à moteur », réserve naturelle oblige, et il faut laisser sa voiture au lieu-dit Le Martinet, un parking grossièrement aménagé, puis monter à pied vers le col de Chérel et les Bauges, la « frontière » entre Savoie et Haute-Savoie. Le macadam cède la place au gravier et la route mène à un replat avec quelques villages endormis et isolés, comme Jarsy, où l’on fabrique une excellente tome des Bauges.

Ce serait presque un paysage de carte postale, si ce n’était la densité de la forêt et l’ombre un peu intimidante que font régner la montagne du Charbon, côté ouest, et la pointe de Vélan, côté est. Bien que prisée des promeneurs avertis et sportifs, à pied ou à vélo, la combe reste plutôt épargnée par les nombreux visiteurs qui investissent la région l’été. Dans certains guides touristiques, la zone est même qualifiée de « sauvage et

mystérieuse ». Une partie « longtemps impénétrable », écrivait dans les années 1990 l'auteur de *Savoie mystérieuse et légendaire*, tandis qu'un ouvrage de géologie évoquait « une végétation forestière d'une intensité remarquable et des fourrés souvent impénétrables, qui en rendent l'accès difficile ». On abattait encore des ours ici à la toute fin du XIX^e^ siècle et la route, anciennement baptisée Chaplain, n'a été percée que dans les années 1930, au prix de plusieurs accidents graves. Difficilement accessible, ce n'est pas un hasard si la Grande Combe et ses environs ont abrité un maquis de résistants espagnols antifranquistes pendant la Seconde Guerre mondiale.

Après une série de ponts étroits au-dessus du cours d'eau, le promeneur atteint le petit parking du Martinet. Quelques voitures se garent ici, dans un calme étonnant, seulement brisé par les chants d'oiseaux et le grondement de l'Ire, en contrebas sur la droite. Pour le randonneur, il faut gravir ensuite un dénivelé de 1 000 mètres pour gagner le col de Chérel et ses quelques chalets de bûcherons isolés. Une belle balade, un lieu tranquille, en apparence.

Brett Martin peine dans la montée. Au niveau d'une ancienne scierie, en partie désaffectée, une route converge sur la gauche vers la Grande Combe. À cet endroit précis, le Néo-Zélandais a vu un autre cycliste, sur un vélo de course cette fois. L'homme, vêtu d'un haut rouge et d'un fuseau noir, roulait beaucoup plus vite. Le Néo-Zélandais ne tarde pas à être distancé. Il perd l'autre cycliste de vue. Il croise ensuite un homme âgé, vélo à la main. Un peu après, une voiture, une BMW break de couleur rouge ou bordeaux, grenat peut-être, le dépasse dans la montée, au niveau d'un des ponts qui enjambent l'Ire. Concentré sur son ascension, il ne se rend pas compte que les plaques sont jaunes, anglaises, et que le conducteur se trouve côté droit. Un peu plus loin, Brett Martin entend un puissant bruit de moteur, puis voit foncer sur lui un 4 × 4 vert, du type de ceux qu'utilisent les forestiers, en sens inverse. Le tout-terrain le frôle dangereusement, l'obligeant à serrer le

bas-côté. Puis, cinq minutes plus tard, un motard, sur un engin blanc, une routière, descend tranquillement la route forestière. L'ex-pilote aperçoit maintenant au loin le parking du Martinet.

Il n'est plus qu'à une vingtaine de mètres. Le break BMW bordeaux est là, garé sur la gauche. Une petite fille se trouve devant. Elle marche vers la route goudronnée. Elle a peut-être six ans. Elle titube. Brett pense d'abord que c'est un jeu, comme le font parfois les enfants. Mais subitement, la fillette vacille et s'effondre. Au sol, elle pousse un cri. L'ex-pilote s'approche un peu plus. C'est à ce moment qu'il se rend compte que le moteur du break tourne à plein régime et que les roues patinent dans un talus herbeux. Il remarque aussi un peu plus haut sur le parking, côté droit de la route, vers l'Ire, un vélo noir qui semble posé au sol.

En dépassant la BMW, Brett Martin découvre un homme allongé à gauche du véhicule. Un cycliste. Celui-là même qui l'a dépassé à l'entrée de la Combe d'Ire. Il le reconnaît sans hésitation. L'homme est sur le dos et ne bouge pas. Il n'est qu'à quelques centimètres des roues de la BMW, pieds dirigés vers la route. Un accident, pense l'ex-as de la RAF. La fillette n'a-t-elle pas du sang en abondance sur ses vêtements et ce qui semble être une importante blessure à la tête ? Brett Martin descend de son vélo. Il ne panique pas, mais garde son sang-froid, sans doute hérité d'une longue carrière qui l'a vu piloter la plupart des avions de chasse britanniques. Il prend le pouls de l'enfant et constate qu'il bat encore, puis la soulève et la transporte jusqu'au parking, à l'abri de la route et de la voiture au moteur tournant. Il la place en position latérale de sécurité. Puis Brett se charge du cycliste, l'attrape sous les bras pour l'éloigner aussi de la voiture. La BMW semble pouvoir lui rouler dessus à chaque instant. C'est à ce moment que le Néo-Zélandais comprend qu'il est déjà trop tard. L'homme a les yeux ouverts de l'homme mais son regard est fixe. Reste la voiture. Martin a aperçu plusieurs personnes à bord. Certaines vitres sont brisées. Le conducteur appuie sans relâche sur l'accélérateur. L'ex-pilote ne parvient

pas à ouvrir les portières qui semblent bloquées. Il y a un trou dans la vitre côté conducteur, elle-même lézardée. Il achève de la casser, passe le bras dans l'habitacle et tourne la clé pour couper le moteur. Le conducteur est immobile, comme les deux passagers à l'arrière. Brett Martin voit nettement qu'il y a une femme assise. Elle semble inconsciente. « C'est à cet instant que je me suis dit que la situation n'était pas normale », dira-t-il aux gendarmes. La scène d'horreur se fige. Ce n'est peut-être pas un accident de la route…

Le cycliste néo-zélandais sort son téléphone portable pour appeler les secours. Pas de réseau. Il remonte sur son vélo pour descendre vers le lac. Il pédale sur 500 mètres avant de tomber sur un Berlingo. C'est Philippe B. avec ses deux amies. Le guide de haute montagne nous raconte : « On monte tranquilles, on est vraiment dans un esprit vacances, heureux de partir en randonnée. Un cycliste descend et nous fait signe de nous arrêter. Je pense qu'il y a eu un souci là-haut et que je vais devoir intervenir parce qu'il a un problème mécanique, parce qu'il a chuté et donc j'ouvre la fenêtre. Et il nous dit qu'il y a eu… que c'est dangereux, qu'il y a quatre morts et qu'il ne faut pas monter. Il dit qu'il y a une petite fille blessée mais en vie. C'est là que j'ai appelé les secours. » L'appel a été passé précisément à 15 h 45 selon l'horodatage du service départemental d'incendie et de secours d'Annecy qui a enregistré la communication.

L'opérateur du 18 : Allô ? Oui, bonjour, c'est les pompiers.
Philippe : Oui, alors on est à Chevaline.
L'opérateur : Oui.
Philippe : Après Doussard, allô ?
L'opérateur : Oui, je vous entends, qu'est-ce qui vous arrive ?
Philippe : On est à Chevaline après Doussard et on a un monsieur qui descend en vélo, on est dans la Combe d'Ire, il vient de nous dire qu'il y a une voiture avec quatre personnes

dont trois qui seraient mortes… et un enfant… euh, un enfant euh… Un enfant à côté euh… [On entend Philippe qui parle à Brett Martin] Est-ce qu'il y a du sang ?
L'opérateur : Attendez-là, je ne comprends pas tout. Il y a des personnes qui sont mortes, c'est ça ?
Philippe : Alors nous, on n'y est pas encore, on vient de se faire arrêter par un cycliste qui descend de la Combe d'Ire, et au bout de la Combe d'Ire, il y a un parking, d'accord ? Et paraît-il que sur ce parking il y a une voiture avec trois personnes mortes, monsieur pense… Et un enfant qui serait encore en vie. Et du coup, moi je ne sais pas ce qu'on fait, je ne sais pas si on monte ou si on monte pas. [Philippe interroge Martin] L'enfant, on peut le sauver ou pas ?
Philippe, en fond sonore : Oui je pense.
L'opérateur : Trois mortes, c'est ça ?
Philippe : Oui… d'après le monsieur anglais qui est en vélo.
L'opérateur : D'accord… plus un enfant ?
Philippe : Plus un enfant en vie, oui, donc on va y aller.

Philippe B. et le cycliste remontent maintenant vers le parking. « Je ne retiens qu'une chose, c'est qu'il y a une petite fille en vie et je décide de monter voir ce que je peux faire et notamment d'essayer d'aller porter secours à cette petite fille. » Martin le suit. « J'ai garé ma voiture et j'ai attendu l'arrivée du cycliste, qui me suivait sur son vélo », se souvient le guide. Il y a un début de parking, plus étroit, avant une avancée herbeuse et la partie principale du Martinet. Il y gare son Berlingo et en descend. Brett Martin arrive et pose son vélo à côté. Philippe B. découvre la petite fille allongée sur le ventre. Avec « l'Anglais », ils s'approchent. Philippe est pris d'un certain malaise. « Elle lève la tête et puis sa tête retombe… On n'a plus l'impression qu'elle est en vie. » Puis son regard se porte sur la BMW,

sur sa gauche. « Je m'aperçois que la voiture qui est là est une voiture anglaise. Et rapidement, je vois le conducteur à droite… qui a des impacts dans la tête, donc je comprends de quoi sont morts ces gens. Et je fais vite le rapprochement entre ce cycliste britannique, parce que je sais qu'il est britannique – qui m'interpelle, qui ne me dit pas de quoi sont morts ces gens, alors qu'on voit bien de quoi ils sont morts ! Lui, il n'est pas capable de dire de quoi ils sont morts… » Pour Philippe, c'est une évidence, ils ont été tués par arme à feu. Et le tueur se trouve sans doute encore derrière lui… « Ça va très vite et j'ai une espèce de réflexe de survie. J'analyse les choses et je me dis « le prochain, c'est toi »… Alors je vais tenter quelque chose et je sens le vététiste derrière moi. C'est super bizarre parce que je suis persuadé qu'il me tient en joue, que je vais me retourner et que je vais être le prochain. Donc je compte jusqu'à trois ; je me retourne le plus vite possible et j'essaie de lui en mettre une pour le désarmer… Je lui touche un peu le menton. Là, évidemment, et heureusement, il n'a pas d'arme, mais je lui fais super peur… Donc la scène est complètement surréaliste parce qu'on est tous les deux là-haut. Les copines sont un peu plus bas. On a quatre morts devant nous, une petite fille qui est couchée, on ne sait pas si elle est vivante et je me retourne sur ce cycliste anglais en pensant que c'est lui le tueur… Donc, il se met à hurler… »

« Non, non, c'est pas moi ! », crie Brett Martin.

La tension retombe. Philippe lui tend la main pour le rassurer. Parce qu'il faut aussi faire quelque chose pour la petite fille, en short bleu, à côté d'eux. Elle a du sang sur le visage et sur les mains. Beaucoup de sang.

« J'essaie de la toucher, reprend Philippe. J'essaie de voir si elle est vivante, mais je n'y arrive pas. Je n'arrive pas à aller sur elle… La seule chose que j'arrive à faire, c'est lui toucher le pied, le secouer et éventuellement essayer de prendre son pouls au niveau de sa cheville, ce

qui n’est pas génial. Mais pour moi, elle est morte… Et si je vais vers elle, si je la contourne pour aller lui faire un massage cardiaque, essayer de faire quelque chose… Je me rapproche de la voiture, de la scène de crime et notamment je me mets à découvert d’une espèce de bosquet qui est là… et je n’y arrive pas. » Bloqué. Philippe est maintenant persuadé que le tueur est là, derrière la voiture. Il n’y a aucun bruit. Philippe tape dans ses mains, crie, essaie de parler anglais pour capter l’attention de la petite fille, désormais immobile. Il voit distinctement une plaie au niveau de sa tête. Impuissants et choqués, les deux hommes choisissent de partir. En tout, ils ne sont pas restés plus de cinq minutes. Philippe remonte dans son Berlingo, Brett Martin sur son VTT. Ils redescendent à vive allure. Un peu plus bas, ils croisent plusieurs promeneurs qu’ils exhortent à ne pas aller plus loin sur la route forestière :

« Il y a quatre morts et le tueur est certainement encore là. »

Les pompiers de Saint-Jorioz, un peu plus au nord, en bordure du lac d’Annecy, sont en route. Eux aussi roulent très vite, sirène hurlante. À la sortie de Chevaline, ils tombent sur Philippe, qui semble en état de choc mais parvient à leur préciser que les personnes là-haut ont été tuées par balle. La première ambulance arrive enfin sur le parking. Les secours voient à leur tour la BMW et le vélo au sol. Ils se garent quelques mètres plus loin. Eux aussi craignent que le tueur soit toujours là. Ils mettent pied à terre et s’approchent de la fillette. Ils remarquent des plaies profondes sur son visage, sur la tempe gauche et un trou dans l’épaule. Pour eux, le corps est sans vie. Comme le cycliste à côté de la voiture et les occupants de la BMW. Le chef d’équipage de Saint-Jorioz passe un appel radio :

« Tout le monde est mort. »

Lui et ses collègues sont rejoints à ce moment par d'autres pompiers de la caserne de Faverges, plus au sud. Un des nouveaux venus crie :

« Elle ventile ! »

La fillette a légèrement bougé et a même ouvert les yeux. Les pompiers se ruent sur elle et la hisse avec soin dans l'ambulance. Elle est aussitôt perfusée. L'un des secouristes lui parle en anglais. Elle lui dit qu'elle a sept ans, qu'elle vit en Angleterre, et qu'elle s'appelle « Zaiem ». Du moins c'est ce qu'il comprend. Un médecin du SMUR (structure mobile d'urgence et de réanimation) prend le relais. La fillette est intubée, sédatée, en attendant de pouvoir être évacuée vers un hôpital. Au bout d'un long moment, plus d'une heure, un hélicoptère Dragon de la Sécurité civile se pose, une trentaine de mètres en amont des pompiers. Ses pales soulèvent la poussière, les feuilles, mais aussi des douilles qui roulent en tous sens… La fillette est transportée jusqu'au CHU de Grenoble, au centre de réanimation pédiatrique. Ni son nom ni son adresse ne sont connus. Pas plus que ceux des autres victimes présentes sur le parking du Martinet. Pour elles, le médecin du SMUR confirme. Il n'y a plus rien à faire.

Quatre corps… cela fait beaucoup.

1. Après de savants minutages et l'étude de l'ensemble des témoignages, les enquêteurs estiment que les meurtres se sont déroulés entre 15 h 29 et 15 h 38, possiblement à 15 h 32.

2

L’enquête démarre

Éric Maillaud travaille au palais de justice d’Annecy. Un bunker de verre et de béton qui a malgré tout ses charmes, à deux pas du lac. Pas la plus désagréable des affectations. À 50 ans, c’est un magistrat d’expérience, avec vingt ans de carrière derrière lui. Il est arrivé à Annecy comme procureur de la République deux ans plus tôt, début 2010. « J’étais dans mon bureau à travailler sur un dossier, préparer une audience, rédiger des rapports », se remémore-t-il dix ans plus tard alors qu’il est désormais en poste à Clermont-Ferrand. Promu, Eric Maillaud dirige depuis la rentrée 2022 le parquet général de Bourges. « Il était aux alentours de 16 heures. Le collègue de permanence vient me voir : “Voilà, il y a eu un drame. Il y a manifestement plusieurs morts dans un véhicule sur la commune de Chevaline.” Le nom restera. On sait depuis que ce n’était pas Chevaline, mais Doussard [à quelques mètres près, NDR]. Mais ça restera à jamais “La tuerie de Chevaline”. Donc il m’indique que manifestement, il y a plusieurs corps et qu’il se rend sur place. Je décide – compte tenu du nombre de victimes, trois ou quatre, ces informations sont à ce point encore imprécises – de l’accompagner. C’est comme ça qu’a démarré cette affaire hors norme qu’est la tuerie de Chevaline. » Pour Éric Maillaud, l’affaire de sa vie. Même s’il aimerait parfois tourner la page.

Le procureur d’Annecy et son collègue dévalent à leur tour la départementale qui longe le lac, arrivent à hauteur de la scierie de Chevaline, franchissent le périmètre de sécurité mis en place par les gendarmes à cet endroit, barrant l’accès aux journalistes déjà arrivés sur place, puis remontent la Combe d’Ire, à vive allure, en slalomant entre les ornières. Il se souvient. « Des arbres assez hauts, une montagne déjà assez raide. C’est assez rude. Assez peu de lumière. Il faut vraiment que le soleil soit au zénith pour véritablement éclairer. La plupart du temps, vous êtes dans une semi-pénombre sur ce parking qui sert de point de départ à un certain nombre de sentiers de randonnée. » Quand il rejoint au parking, la scène de crime est déjà balisée par les gendarmes avec des rubans jaunes et des cônes.

Éric Maillaud se souvient du torrent qui grondait en contrebas. Et des morts. De tous les morts. L’homme allongé à côté de la voiture, avec son casque. « Il était en tenue de cycliste avec un vélo de course *a priori* assez peu adapté à la route qu’il venait d’emprunter pour monter jusqu’à ce parking. » Et les occupants de la BMW. Éric Maillaud sait déjà qu’ils ne sont sans doute pas français, car au cours des échanges téléphoniques qu’il a eus avec les gendarmes, ces derniers lui ont indiqué que la voiture était immatriculée en Grande-Bretagne. « Des étrangers, donc, que personne ne connaît et qu’il va falloir d’abord identifier. Quatre morts plus la petite fille qu’on avait découverte blessée, immédiatement héliportée… Tout ça effectivement donne une connotation hors norme, assez étonnante, à cette affaire. C’est quelque chose qui n’arrive pas, en tout cas pas par ici. On en a parfois entendu parler, à Marseille, dans des règlements de comptes, mais quelque chose comme ça, qui n’est visiblement pas non plus une tuerie familiale au sein d’une maison, d’un foyer, où l’on sait déjà que c’est le père de famille qui, pour des raisons X ou Y, a tué sa femme et ses enfants… »

La BMW 530d Touring de couleur bordeaux, conduite à droite, est immatriculée OE04 WJZ, avec des plaques jaunes caractéristiques, mais pas d'autocollant « GB ». Ses roues arrière et son châssis sont enfoncés dans la butte terreuse plutôt abrupte qui flanque le parking côté gauche quand on monte. La marche arrière est engagée, le conducteur comme figé sur le volant. Le pneu arrière droit est crevé et l'autre, à l'arrière gauche, en très mauvais état, usé à tel point que la gomme s'est désolidarisée de la jante. Pour entraîner un tel délabrement, les roues ont dû patiner longtemps et à grande vitesse.

Les deux vitres avant de la berline sont brisées ou en partie étoilées. À l'arrière, l'une d'elles est tombée en morceaux. Il y a des impacts sur le pare-brise. Ceux, caractéristiques, des balles. Côté droit, à l'avant, le conducteur semble avoir la cinquantaine. Il porte un polo bleu et un bermuda, ses deux mains tiennent encore le volant, mais sa tête est penchée vers l'avant. Il a du sang sur la partie droite de son visage, celle vers l'extérieur de la voiture. Sa ceinture de sécurité est détachée, comme s'il avait regagné son siège à la hâte. Dans son dos, une autre plaie est visible. À sa gauche, un siège pour enfant, sûrement celui de la fillette blessée, pensent les enquêteurs.

Derrière le conducteur, une femme de corpulence moyenne, semble un peu plus jeune. Elle porte un T-shirt noir et une jupe bleue. Elle est penchée sur sa gauche avec la tête appuyée sur l'autre passagère à ses côtés. Elle semble avoir été atteinte par plusieurs balles.

L'autre femme à l'arrière, côté gauche, plus corpulente, est d'évidence beaucoup plus âgée. Elle porte un châle et une robe noirs, des vêtements qui font penser qu'elle est peut-être musulmane. Là aussi, la tête a, semble-t-il, été visée tout particulièrement. Un acharnement même. À un mètre de l'avant de la BMW gît le corps du cycliste que Brett Martin a traîné à quelques mètres de la voiture. L'homme, un quadragénaire sportif, a, tout

comme les occupants de la voiture, essuyé plusieurs tirs d'arme à feu. Des traces sont visibles sur le visage, le thorax, dans le dos et sur un bras. Une balle a aussi ricoché sur son casque, qui est fissuré.

Juste à côté, une pompe à vélo et des lunettes de soleil « sport » cassées et ensanglantées. Le cycliste a-t-il un lien avec les occupants du break bordeaux ? D'emblée, Éric Maillaud n'y croit pas. « Manifestement, on était en présence de personnes de nationalité étrangère, britannique, sans doute d'une nationalité autre à l'origine, compte tenu de leur morphologie ou de leur couleur de peau. Simple déduction. » Une impression renforcée par le fait que les passagères sont « vêtues à l'orientale, avec des vêtements assez amples ». Des étrangers donc, très probablement, « dont on ignorait absolument tout », insiste le procureur Maillaud. À 15 h 55 précisément, la gendarmerie est saisie. C'est elle qui est compétente territorialement. Mais c'est le parquet d'Annecy qui décide. D'ailleurs, à Lyon, au siège de la Direction interrégionale de la police judiciaire, on s'active, se souvient une magistrate alors en poste au parquet général de la cour d'appel de la capitale des Gaules, hiérarchiquement au-dessus d'Annecy. « Le chef du service de police judiciaire était le couteau entre les dents, prêt à partir. Et puis cette affaire a été confiée aux militaires de la Gendarmerie nationale et l'est restée. » Des années plus tard, un haut gradé de la gendarmerie défend ce choix, mais sans vouloir être cité nommément. « Nous avons la particularité en France d'avoir la gendarmerie et la police judiciaire. La police judiciaire est extrêmement concurrentielle au niveau de la saisine. L'avantage de la gendarmerie, c'est qu'une SR [section de recherches qui s'occupe des affaires les plus graves et les plus complexes pour une région donnée] prend un dossier avec l'appui des gendarmes territoriaux. Ces derniers sont excellents dans l'exercice du porte-à-porte par exemple, qui est une phase essentielle dans l'enquête pour trouver des témoins. Quand c'est mal fait, ça peut impacter les suites de l'enquête. Le moindre détail peut être décisif. »

L’affaire est retirée des mains du groupement de gendarmerie d’Annecy. C’est la section de recherches de Chambéry, à 45 kilomètres de Chevaline, qui « prend » l’enquête. Un travail méticuleux débute. Les gendarmes ont demandé aux médecins et aux pompiers venus sur place de ne pas marcher sur la scène de crime. Heureusement, les pompiers sortaient d’une formation spécifique pour ce type de situation et ont fait attention à ne pas déplacer les douilles ou d’autres objets qui jonchaient le sol. Une scène de crime « polluée », c’est le cauchemar de tout enquêteur qui se respecte.

« Le seul moyen de savoir qui pouvait être ces personnes [dans la BMW], c’était bien sûr d’essayer de fouiller le véhicule pour découvrir des papiers, décrypte Éric Maillaud. Mais ça, ça ne pouvait pas être fait. La seule chose évidente pour les enquêteurs, c’était que ces personnes avaient été tuées par balle. Et donc on n’intervient pas sur une scène de crime comme sur un accident de la route où l’on a aussi des véhicules. Une scène de crime, ça se respecte ! Si on veut être sûrs de ne pas tout gâcher. Donc une fois qu’on a eu cette certitude, on ne pouvait procéder que très lentement. Et donc très lentement, c’était protéger les chaussures des enquêteurs. C’était commencer à vérifier minutieusement toutes les douilles qui pouvaient se trouver sur le sol avec les petits numéros que l’on voit tous à la télévision. » Dans le jargon on appelle ça des cavaliers. « Et donc, c’est un travail minutieux », insiste le magistrat.

Les gendarmes ont en mémoire les terribles ratés de l’affaire Grégory, trente ans plus tôt. Le « crime de la Vologne », ou l’enlèvement et le meurtre d’un enfant de quatre ans dans les Vosges, qui n’a jamais été résolu. La faute peut-être aux errements et loupés des gendarmes, en particulier en matière de police scientifique, qui était certes encore balbutiante à l’époque, surtout chez les militaires rarement saisis pour des crimes. Les parquets préféraient s’adresser aux spécialistes de la PJ, des civils plus habitués à ces investigations. Le sacro-saint « gel de la scène de crime » était alors méconnu et les berges de la Vologne avaient été piétinées par les premiers

secours, rendant l’exploitation d’indices impossible. Si on ajoute des perquisitions faites trop tardivement, puis des témoins entendus n’importe comment… l’affaire Grégory demeure une hantise, une psychose pour la gendarmerie. « Plus jamais ça », s’étaient dit les militaires. Ils n’ont eu de cesse depuis de monter en puissance sur les affaires judiciaires pour concurrencer la police judiciaire, au moins sur leur zone de compétence.

Cet après-midi-là, sur le parking du Martinet, des techniciens en identification criminelle – les « TIC » – se mettent rapidement à l’œuvre. Ils appartiennent à la cellule d’identification criminelle de la brigade d’Annecy. Mais, au regard de la « gravité des faits », une scène de crime complexe, avec une multitude de coups de feu et donc de très nombreuses constatations à réaliser au milieu des bois, décision est prise, en accord avec Éric Maillaud et ses collaborateurs, d’appeler en renfort l’unité nationale d’identification criminelle (l’UNIC), située au sein de l’Institut de recherches criminelles de la Gendarmerie nationale, le fameux IRCGN, alors basé au fort de Rosny-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis. Les « Experts-NCIS à Rosny », en quelque sorte… Le top niveau de la police scientifique. Des gendarmes connus pour leur côté méticuleux qui bénéficient aussi de moyens importants et ultramodernes, avec un bus laboratoire notamment.

L’IRCGN a été créée en 1987, après les ratés de l’affaire Grégory. À Chevaline, rien ne doit être laissé au hasard dans cette enquête qui s’annonce compliquée. Mais pour rallier la Haute-Savoie depuis la région parisienne, il faut plus de six heures de voiture. Au fort de Rosny, des équipes sont toujours prêtes à partir avec le matériel. Un convoi s’ébranle, pied au plancher, gyrophares bleus allumés. D’autres décollent en hélicoptère. Près de trente personnes sont immédiatement mobilisées. Des éléments issus de plusieurs départements : balistique, biologie, empreintes digitales…

Pour autant, en attendant les « experts de Rosny », les gendarmes locaux accomplissent des tâches classiques de police judiciaire. Avec le cycliste décédé, par exemple. La gendarmerie sait déjà qu'un habitant d'Ugine, en Savoie, à moins de vingt kilomètres de Chevaline, n'est pas rentré de sa sortie en vélo en début d'après-midi. Plusieurs de ses proches ont signalé sa disparition et ont communiqué son numéro de portable aux militaires. Dans la soirée, sur le parking du Martinet, ces derniers composent le numéro et remarquent que le téléphone portable qui dépasse d'une poche arrière de la tunique du cycliste décédé sonne. Il est formellement identifié. Il s'appelle Sylvain Mollier, il a 45 ans.

La nuit tombe. Le parking sort de l'obscurité grâce à l'éclairage d'appoint de ballons, comme ceux utilisés de nuit sur les chantiers d'autoroutes. Des lampes halogènes de grande taille alimentées par un groupe électrogène. Dans cette lumière étrange, sous l'ombre des arbres, commence alors un ballet fantasmagorique de silhouettes vêtues de blanc. Pour ne pas souiller les lieux. Surtout ne pas « polluer » la scène de crime.

3

Le miracle

Peu avant minuit, Ewen, un guide de haute montagne écossais qui loue un emplacement au camping Le Solitaire du Lac, à Saint-Jorioz, se rend à la gendarmerie locale. Il veut signaler que ses voisins, une famille anglaise avec une caravane, ne sont pas rentrés le soir. La caravane est toujours sur place. Il a fait le rapprochement avec le fait divers de Chevaline qui tourne maintenant en boucle dans les médias et où il est question d'une BMW immatriculée au Royaume-Uni. Il explique aux agents de permanence qu'il a sympathisé avec cette famille. Le père, avec qui il a échangé quelques mots, son épouse et une dame plus âgée. Il évoque aussi deux fillettes, de sept et quatre ans avec qui ses enfants se sont encore amusés le matin même au coin jeu du camping. Deux filles, donc.

L'information, cruciale, parvient aux enquêteurs qui s'activent au Martinet aux alentours de 0 h 30. Des détails se sont perdus en cours de transmission. Il manquerait un « garçon de quatre ans »… « Il y avait peut-être un danger vital, se souvient Éric Maillaud. Et peut-être la nécessité d'accélérer alors que les enquêteurs avaient le sentiment de n'être en présence que de cadavres. »

Les gendarmes s’approchent de la BMW, regardent en dessous et à l’intérieur. Soudain, au travers de la vitre arrière, côté gauche, ils perçoivent un mouvement… C’est la tête d’un enfant, à moitié caché par la jupe de la passagère à l’arrière droit. Ils ouvrent la porte et découvrent une petite fille, recroquevillée entre les jambes de l’adulte et le siège conducteur. La scène est restée gravée dans la mémoire du procureur Maillaud et de tous ceux présents cette nuit sur le sinistre parking. « C’est une petite fille qui était là depuis de nombreuses heures [huit heures en tout], totalement immobile. Les experts diront plus tard qu’elle avait pu avoir peur et donc rester prostrée, qu’elle avait même pu s’endormir, avoir froid et perdre un peu de vigilance. »

Les militaires ne parviennent pas facilement à l’extraire du véhicule. Ils doivent lui parler, la rassurer en anglais, avant qu’elle ne sorte toute seule de sa cache. Elle dit qu’elle s’appelle « Zina ». Un gendarme la guide doucement hors de la BMW tout en lui masquant les yeux de la main pour qu’elle ne voie pas les autres corps. Il la couvre d’un vêtement chaud et la confie à une adjudante. La petite fille ne semble pas blessée. Il est 0 h 33.

« C’est un moment chargé d’émotion, un moment d’émotion intense, raconte l’ex-procureur d’Annecy. D’une part parce que les enquêteurs ont appris tardivement son existence, qu’ils n’avaient aucun moyen de soupçonner. » Il insiste : il n’y avait qu’un seul siège auto pour enfant dans la BMW. « Un moment émouvant dans la mesure où c’était la deuxième personne vivante découverte sur ce parking du Martinet, une petite fille de surcroît. Pendant quelques minutes, l’enquête a cédé le pas à l’émotion et on n’avait plus des gendarmes mais des pères et des mères de famille autour de ce véhicule, soulagés de découvrir une enfant en vie […]. La gendarme qui parle anglais, essaie de la rassurer et de lui expliquer qu’on va s’occuper d’elle, qu’elle n’a plus à avoir peur. »

L’image est restée gravée dans l’esprit du magistrat. « Ils étaient six ou sept je crois, des techniciens en investigation criminelle, tout de blanc vêtus, des bottes jusqu’à la capuche au-dessus de leur tête, simplement des visages avec l’éclairage blafard, des torches et des éclairages de la gendarmerie. Une lumière blanche. Et puis, pourquoi, je ne le saurai jamais, mais curieusement, cette fillette a été amenée vers nous qui étions à l’extérieur de la scène de crime. Non pas blottie dans les bras de l’enquêtrice, ce qui aurait été on ne peut plus naturel, mais en fait, comme certaines peintures du Christ enfant, assise, visage face aux interlocuteurs dans les bras de l’enquêtrice, en position étrange. Tous ceux qui étaient là, dont moi, ont vu cette petite fille et ses boucles blondes à un moment donné, se mettre à sourire, d’où évidemment un surcroît d’émotion. »

Et voilà, peut-être, la première « boulette » de cette enquête hors norme. Une enfant laissée huit heures durant à côté des cadavres de sa famille.

Les gendarmes de Chambéry cravachent pour identifier les victimes de la voiture. La coopération policière internationale est en marche. Dès qu’ils ont constaté que la BMW était immatriculée à l’étranger, ils se sont rapprochés de la section centrale de coopération opérationnelle de la police, basée à Nanterre. La SCCOPOL permet de consulter le système d’information Schengen, Europol et Interpol et d’échanger avec des homologues étrangers. L’information leur parvient assez rapidement dans la soirée. La BMW bordeaux appartient à un certain Monsieur Saad Al-Hilli, demeurant 26, Oaken Lane, Claygate, une petite ville de banlieue au sud de Londres, dans le comté du Surrey. Ce nom correspond à celui qui figure sur le permis de conduire découvert dans le break. L’autre document d’identité est un passeport suédois au nom de Suhaila Al-Allaf.

Les policiers anglais se sont rendus à l’adresse près de Londres, mais ont trouvé porte close. Des voisins leur ont indiqué que cette famille, composée d’un couple et de deux enfants, est partie en vacances en France

depuis une semaine et circule dans une caravane quatre places. Les policiers britanniques apprennent encore aux gendarmes savoyards que Saad Al-Hilli est d'origine irakienne, qu'il est marié et père de deux enfants, l'aînée Zainab, âgée de sept ans, et la petite Zeena, qui a quatre ans.

La consultation des fichiers des compagnies maritimes qui assurent la traversée de la Manche permet de retrouver la trace de la BMW, montée au soir du 29 août à bord d'un ferry reliant Douvres à Calais. La famille a pris un billet retour pour le lendemain, le 6 septembre. Les voyageurs ont renseigné les informations suivantes :

Conducteur : Mr « S. AL-HILLI » (adulte)
Mme « I. AL-SAFFAR » (adulte)
Mme « S. AL-ALLAF » (adulte)
Deux enfants de sexe féminin « Z. AL-HILLI ».

Sur le parking du Martinet, les constatations se poursuivent… La tâche est considérable.

De nos jours, il n'y a pas de dossier criminel sans une bonne police technique et scientifique. Faire avec soin par exemple les prélèvements biologiques qui ne peuvent pas attendre car il y a un risque important de déperdition avec la chaleur. Réaliser la traçologie, qui est devenue un élément incontournable de l'enquête criminelle : traces de pas, de véhicules. Les gendarmes ont toujours aimé cela, réaliser des moulages des empreintes de pneus.

Et puis il y a le Faro, un petit bijou de technologie. Ce scanner laser de conception américano-allemande coûte la bagatelle de 40 000 euros, voire 80 000 à l'époque, mais permet la numérisation puis la modélisation 3D. Il a été utilisé notamment pour reconstituer l'assassinat de J. F. Kennedy à Dallas en novembre 1963. Une technologie de pointe qui a permis des

découvertes fantastiques sur le positionnement du ou des tireurs de la Dealey Plaza, par rapport au parcours de la Lincoln décapotable présidentielle. À Chevaline, scène de crime exceptionnelle, la gendarmerie l'utilise pour la première fois.

Placé sur trépied, l'appareil tourne sur lui-même et, en quelques minutes, photographie le décor à 360 degrés. Le Faro va même scanner toutes les aspérités, les objets laissés au sol, le dénivelé, l'état de la route, celui des accotements, le positionnement des arbres, jusqu'à plusieurs dizaines de mètres de distance. Le résultat, c'est une constellation de points en couleurs qui permet ensuite de faire des montages, retracer des cheminements. Les enquêteurs peuvent zoomer dans la scène de crime, s'y déplacer et se rapprocher jusqu'à quelques millimètres d'un objet.

Un sacré plus si l'on y ajoute la balistique ou la morphoanalyse des traces de sang, c'est-à-dire l'étude des projections de sang, qui indiquent la position exacte du tireur et des victimes. « Vous ne pouvez pas passer à côté de quelque chose, tout est figé, nous explique Thierry Lezeau, ancien officier gendarme, technicien en identification criminelle et analyste. C'est un atout immense pour les suites de l'enquête. On peut situer l'arrivée d'un véhicule, l'endroit où il a pu stationner, voir si quelqu'un est caché, déterminer quelle est la meilleure visibilité sur la voiture, sur le parking. Pour Chevaline, parce que c'est une scène étendue, c'était particulièrement nécessaire. Et même essentiel. »

Thierry Lezeau est venu peu de temps plus tard sur le parking du Martinet pour mener un audit, à la demande de la Direction générale de la gendarmerie pour le compte du Centre national de formation de police judiciaire. « Cette affaire de Chevaline représente vraiment une scène de crime inhabituelle, totalement inhabituelle, nous confie-t-il depuis les locaux du Bachelor Science Forensique, qu'il anime de nos jours à Saint Joseph-La Salle, du côté de Lorient. Vous savez, on n'en voit pas deux

comme ça dans une carrière, c’est certain. » Les techniciens de la gendarmerie qu’il a débriefés le lui ont tous dit, « avec de l’émotion dans les yeux ».

« Quand vous arrivez, tout de suite, que vous descendez de votre véhicule, vous le sentez, poursuit-il. La façon dont ils ont été tués, la position des corps dans les voitures… comme s’ils n’avaient pas pu descendre, comme s’ils n’avaient pas pu commencer à courir, à s’échapper. C’est resté comme figé. Vous découvrez cette scène, là… ce sont des images qui sont extrêmement marquantes. Donc [pour les techniciens en identification criminelle], il faut passer au-dessus de ça, pour pouvoir déclencher toute la stratégie de traitement d’une scène de crime. »

Thierry Lezeau est tout sauf un amateur. Il a travaillé sur l’affaire Caroline Dickinson, cette jeune Anglaise violée et tuée dans l’auberge de jeunesse de Pleine-Fougères, en Bretagne, durant l’été 1996, mais aussi sur la disparition du docteur Godard et de sa famille, partis en mer près de Saint-Malo en 1999, ou encore sur le meurtre du petit Jonathan, enlevé à la colonie de vacances de Saint-Brévin, en Loire-Atlantique. Pourtant, Chevaline l’a marqué lui aussi. D’abord, à cause de cette ambiance propre à la Combe d’Ire et au Martinet. « Quand vous arrivez sur ce parking. Le premier sentiment, je vous assure, alors que les faits remontaient déjà à plusieurs jours, franchement, c’est la peur. Vous regardez partout autour de vous, ça fait coupe-gorge. C’est une ambiance particulière. Puis vous avez cette voiture à moitié enlisée. Ce parking, je l’ai trouvé angoissant. Et ces arbres qui sont très oppressants. J’ai pensé à quelqu’un aux aguets, quelqu’un qui surveillerait. Là-bas, on peut se faire tirer dessus, se faire tuer à n’importe quel moment. Il n’y aucune réaction possible. Ce n’est pas comme si l’on était à découvert et que l’on peut voir quelqu’un arriver. »

Dix ans plus tard, le Martinet a retrouvé la quiétude, mais s’y arrêter nourrit toujours ce même sentiment d’angoisse décrit par l’ex-gendarme.

On s’y sent seul, isolé, vulnérable. Lorsque nous y sommes allés à notre tour, nous avons ressenti la même chose.

Les dernières mesures effectuées, les corps ne sont enlevés que le jeudi 6 septembre, après la fin du travail des experts en balistique qui est particulièrement long. Dans l’intervalle, ils ne doivent pas être touchés, ni même manipulés. Leur position doit rester la même.

La gendarmerie a été si méticuleuse dans son exploration de la scène de crime qu’elle n’a même pas remarqué la petite. Un syndicat de police, prompt à rebondir sur l’actualité, demande pourquoi on n’a pas mobilisé l’Institut national de police scientifique à Écully, près de Lyon, « soit à une heure de route en voiture de la scène de crime de Haute-Savoie ».

Ce même jeudi, sir Peter Ricketts, l’ambassadeur du Royaume-Uni en France, venu sur place, signe une sortie malencontreuse à propos des victimes : « On ne peut pas être sûrs qu’ils sont Britanniques. » Alors qu’ils le sont bel et bien. Une phrase dont il ne s’expliquera jamais publiquement. Il a refusé de nous parler. Mais à l’époque, il apporte son soutien aux enquêteurs : « Je ne ferai pas de critiques, je sais que c’était difficile. J’ai compris que [les gendarmes] craignaient de perturber la scène de crime et qu’ils n’avaient aucune raison de penser qu’une autre fillette se trouvait sur les lieux. »

Thierry Lezeau, l’ex-gendarme analyste, estime pour sa part qu’avec une scène de crime de « niveau trois » comme celle de Chevaline, le recours à l’IRCGN était incontournable. « Cette petite Zeena est retrouvée huit heures après l’arrivée des secours. C’est énorme. Vivante, entourée des cadavres de ses proches. Dix ans après, on peut regarder ça et dire : “Ça ici, ça a été mal fait. Ça là, ça a été oublié…” Mais franchement, ce n’est pas le cas. Je pense que mes collègues ont fait le moins mauvais choix avec l’ambiance générale de l’enquête et une décision à prendre rapidement. »

Après tout, souligne-t-il, les pompiers et le médecin-pompier ont déclaré qu'il n'y avait aucun survivant dans la voiture, « qu'il n'y avait plus de secours à apporter, plus d'urgence. Les blessures étaient trop importantes, du délabrement crânien. » On n'en réchappe pas. « À ce moment, les premiers techniciens ont déjà dans l'esprit de faire venir le laboratoire et je trouve ça bien. On fait venir des experts en balistique. On ne doit pas essayer d'ouvrir les portières avec tous les morceaux de verre qui sont encore présents et qui risquent de tomber et de gêner les expertises à venir. Ils se disent : "Attendons que les experts nous donnent le feu vert pour sortir les corps de la voiture." Alors oui, je pense qu'il fallait figer cette scène, prendre toutes les mesures possibles de prélèvement, de conditionnement, pour "amener" les meilleures analyses possibles ensuite. »

Thierry Lezeau rapporte aussi que le technicien qui était ce jour-là responsable de la scène de crime avait trente ans de métier derrière lui. Un homme ébranlé. « Il a été profondément marqué par cette affaire. Il a été très ému de ce qu'il a vu, avec cette fillette extraite vivante. Il avait tout ça sur les épaules. Quand on en a parlé, quand il s'est remémoré cette scène, il pleurait. Tout ça, il l'a pris en pleine face et c'est difficilement supportable. »

Mais quelle est donc cette famille que l'on vient de massacrer ? Pour l'heure les enquêteurs ne disposent que de leurs noms, âges et dates de naissance. Il va falloir reconstituer leur vie. « Ce n'est donc que progressivement qu'on arrive à obtenir l'identité de ces personnes, résume Éric Maillaud. Mais à ce stade, vous n'avez que des points d'interrogation. On a les identités, on sait maintenant qui sont les victimes. Reste à savoir pourquoi elles étaient là, ce qu'elles faisaient en France. Et on sait d'emblée que ça va être une enquête compliquée. »

Une famille britannique *a priori* banale, en vacances, assassinée par balles, sur un parking forestier isolé, dans la région si touristique du lac d'Annecy. Un cycliste aussi, peut-être « au mauvais endroit au mauvais moment » comme le dit l'expression consacrée.

Tous victimes d'un massacre dont le mobile est encore impossible à déterminer. Mais c'est la famille anglo-irakienne qui focalise l'attention des enquêteurs. Pourquoi quelqu'un a-t-il voulu tuer les Al-Hilli ?

Pourquoi un tel déchaînement de violence ?

4

Une famille sans histoires ?

Devant la pelouse immaculée du terrain de cricket local, un coquet café accueille les mères de famille qui viennent de déposer leurs enfants à l'école. C'est là que Zainab, l'aînée des fillettes, grièvement blessée, aurait dû faire sa rentrée et que la plus petite, Zeena, aurait dû aller en classe pour la première fois.

Ce mercredi matin, les habitants de Claygate ne font pas le lien. Ils ne savent pas encore que l'horrible tuerie perpétrée la veille près du lac d'Annecy touche l'un des leurs…

Claygate, malgré ses 7 000 habitants, est une sorte de village. Situé à une vingtaine de kilomètres de Londres, le contraste avec la capitale est frappant. Des saules pleureurs ploient sous les gerbes de feuilles, des géraniums sont alignés dans les bacs à fleurs. Ici, l'accent est huppé et les voitures sont des modèles de luxe.

Claygate, c'est le rêve de tout Londonien, une jolie maison avec jardin à une demi-heure de train de la capitale. Ni immeubles, ni boulevards. Quelques drapeaux arborant l'Union Jack, une poignée de boutiques et de restaurants, des œuvres de charité… Des stars comme le guitariste des Rolling Stones, Ronnie Wood, le chanteur pop Cliff Richard, des politiciens

de premier plan, ou des vedettes de l'équipe de football de Chelsea, ont élu domicile dans ce havre de paix.

C'est ici que Saad Al-Hilli, 50 ans, vivait avec son épouse Ikbal et leurs deux filles. Lorsque l'information se répand à Claygate, le temps semble s'arrêter. Les gens marchent plus lentement et chuchotent presque lorsqu'on leur adresse la parole. L'épicier local secoue la tête : « Je ne comprends pas, je ne comprends pas. » Le commerçant voyait souvent la famille Al-Hilli, notamment le père, Saad, « un homme absolument charmant. » Comme le grand-père, Kadhem, qui venait acheter son journal tous les jours sans faute, jusqu'à son décès l'an dernier.

Les Al-Hilli, originaires d'Irak, sont des notables. La mère de Saad est enseignante et le père, Kadhem, un riche homme d'affaires. Entrepreneur brillant, le patriarche a fait fortune grâce à ses usines dans des milieux très diversifiés : élevage de poulets, fabrication de papier, briques, etc.

Déjà à Bagdad, les Al-Hilli vivaient à l'occidentale et privilégiaient éducation et culture à la religion. Belle maison, grand jardin, piscine… Dan, un ami et collègue de Saad, confie que le père de ce dernier roulait dans une Mercedes fabriquée en seulement deux exemplaires dans le pays : l'une pour l'ancien dictateur, Saddam Hussein, l'autre pour Kadhem Al-Hilli.

La famille a émigré en Grande-Bretagne en 1971. Saad avait 9 ans. Elle a d'abord posé ses valises à Pimlico, un quartier résidentiel huppé du centre de Londres, au bord de la Tamise. C'est là que Saad fait ses études d'ingénieur, pendant que Zaid, son frère aîné, se consacre à la comptabilité. Les deux garçons sont très différents. L'aîné est introverti et effacé, le cadet, lui, est sociable et toujours partant pour faire des blagues. Saad et Zaid grandissent dans le confort et profitent de la vie ensemble. Vacances au ski, en Italie ou en Espagne, leurs parents ne leur refusent rien.

Puis la famille déménage dans le Surrey, où les paysages sont verdoyants et la campagne opulente, au point d'inspirer de nombreux

auteurs comme Jane Austen ou sir Arthur Conan Doyle. Kadhem choisit donc Claygate et y achète une belle maison de style Tudor, avec son extérieur blanc orné de poutres en bois, si caractéristique de la région.

Les proches et voisins décrivent Saad Al-Hilli comme un homme drôle, travailleur et jovial. Un bon voisin. Bricoleur, il est toujours prêt à rendre service, à dépanner d'un outil ou à réparer une tondeuse. C'est aussi un père de famille modèle. Passionné de vélo, Saad a construit un tandem pour remorquer ses filles et les conduire à l'école.

La nature semble avoir reproduit le même schéma familial. L'aînée, Zainab, est timide et réservée, tandis que Zeena est extravertie et espiègle. Aimant, investi, Saad tient à leur transmettre son héritage culturel, comme s'en souvient Dan : « C'était évident. Il les adorait. Et ce n'était pas pour le spectacle. Saad disait toujours tout deux fois, en arabe et en anglais. Ils ne faisaient pas de différence entre les deux langues. Ils parlaient en arabe, en anglais. C'était un ménage heureux, les filles adoraient leur père et elles étaient elles-mêmes adorables. » Une famille parfaite en somme, dont seule Ikbal, la mère, semble légèrement en retrait…

Issue elle aussi d'une lignée d'immigrés irakiens, Ikbal a beaucoup voyagé. Après avoir quitté Bagdad, sa famille s'installe d'abord en Suède. Elle devient dentiste puis enseigne à l'université des sciences et technologies d'Ajman, aux Émirats arabes unis. Brune, yeux de jais, sourire délicieux… Lorsqu'elle rencontre Saad, en 2003, Ikbal vit à Dubaï. À cette époque, quand il s'y rend en vacances, il désespère de trouver l'âme sœur. Entre eux, c'est le coup de foudre et ils se marient peu de temps après.

Ikbal pose ses valises à Claygate où elle est décrite comme une femme effacée qui se consacre à l'éducation de ses filles, à l'entretien de sa maison et à ses études, qu'elle a reprises pour faire valider son diplôme de dentiste et pouvoir exercer en Angleterre.

Le couple a acheté une caravane. Comme beaucoup d'Anglais, Saad est féru de camping, au point de partir à une poignée de kilomètres de chez lui pour le simple plaisir de dormir en plein air. Les filles adorent ce véhicule et lui ont même donné un petit nom : Spotty. Dès qu'il le peut, Saad aime traverser la Manche pour se rendre en France, plus précisément dans les Alpes, au bord du lac d'Annecy. Ce n'est pas la première fois que la famille y passe ses vacances. Quelques jours plus tôt, Suhaila, la maman d'Ikbal, est venue rendre visite à ses petites-filles et à la dernière minute, Saad lui a proposé de se joindre à eux pour une virée improvisée en France.

En cette fin d'été 2012, ces vacances seront les dernières de leur vie.

Ikbal, Suhaila et Saad ont été sauvagement abattus. Seules les fillettes ont survécu…

Tout de suite, les journaux anglais font le parallèle avec le meurtre de la famille Drummond, un couple de campeurs anglais et leur fille retrouvés morts dans les Alpes-de-Haute-Provence en 1952. Un berger, Gaston Dominici, avait été condamné à mort avant d'être gracié. Une affaire qui, à l'époque, avait fait couler beaucoup d'encre. Mais ce n'est rien comparé à l'émoi suscité par cette tuerie.

« Exécutés ! », titre en une le tabloïd *Daily Express*. Le journal populaire cite ensuite les premières paroles tenues par Zeena lorsqu'elle a été extraite de la voiture : « Où est ma maman ? » Des paroles que la fillette n'a jamais prononcées ! Mais qu'importe, l'essentiel est de faire vibrer le lecteur, de l'émouvoir, de faire trembler dans les chaumières…

Et la presse française n'est pas en reste.

> *« Je m'appelle Zeena, j'ai quatre ans. Mon cri est celui d'un oiseau, même si aucun oiseau ne le connaît. Je n'ose pas crier. Il s'est passé quelque chose. Il y a eu des explosions terribles qui*

ont cassé les vitres de la voiture et la tête de papa, puis celle de grand-mère. Du sang a coulé… »

Ces mots non plus ne sortent pas de la bouche de Zeena, mais de la plume d'Amélie Nothomb. La star de la littérature s'est mise à la place de la fillette et de sa sœur aînée, dans une tribune pour *L'Express*.

« Sous les jupes de maman, il fait noir. Au début, j'avais chaud. Ensuite, les jambes de maman sont devenues froides. Je suis contente de ne pas être un bébé kangourou car sinon, je grelotterais dans sa poche… »

Un texte qui déchaîne les passions. Du « voyeurisme nauséabond, un torchon immonde » pour les uns. Un texte « poignant, magnifique » pour les autres. Il faut croire que les écrivains français aiment se ruer sur les faits divers. Trente ans plus tôt, c'est Marguerite Duras qui s'emparait de l'affaire Grégory et qualifiait dans un brûlot qui mettait en cause ouvertement la mère, Christine Villemin, l'enfant de « sublime, forcément sublime… »

En dépit d'une longue expérience, Éric Maillaud, le procureur de la République en charge de l'affaire, est bien obligé de reconnaître qu'il n'a jamais eu à affronter pareil tourbillon médiatique. Il se souvient encore du harcèlement qu'il a subi dès les premières heures de l'enquête. La nuit du massacre, il est réveillé à 3 heures du matin par la sonnerie de son portable… Au bout du fil, des journalistes de la BBC ! Sous les fenêtres de son bureau qu'il regagne dès l'aube, une armada de cars télé stationne déjà. Des reporters internationaux se bousculent pour lui tendre micros et caméras. Ils sont une centaine à l'assaillir de questions.

C’est aussi la première fois qu’il voit les journalistes arriver aussi vite aux abords d’une scène de crime. Une pression supplémentaire à gérer, d’autant que certains ne reculent devant rien. La presse anglaise est bien moins prude que la nôtre. Bien sûr, les tabloïds font leur beurre sur les histoires sensationnelles, mais les organes sérieux tels que le *Times*, le *Telegraph* ou le *Guardian* se passionnent tout autant pour cette tuerie. Ils ont des moyens considérables et n’hésitent pas à les déployer. Le soir même, les journalistes britanniques tentent d’accéder à la scène de crime par la montagne car, bien sûr, l’accès à la route de la Combe d’Ire est bloqué par des camions de gendarmes. Qu’à cela ne tienne, plusieurs médias décident d’associer leur puissance financière pour, dès le lendemain matin, affréter un hélicoptère ! Les photos aériennes de la scène de crime font sensation à la une des tabloïds.

Zaid Al-Hilli, le frère aîné de Saad, est traqué au point de devenir, selon maître William Bourdon, son avocat français, « un gibier pour les tabloïds anglais ». Sa maison est prise d’assaut, les journalistes sonnent *non-stop* à sa porte. Leurs caméras sont pointées sur ses fenêtres à l’affût du moindre mouvement de rideaux qu’il est dorénavant obligé de garder fermés. À tel point que la police vole à son secours. Il est « exfiltré » de chez lui et conduit dans un appartement secret, mis à sa disposition par le gouvernement, pour lui laisser le temps d’encaisser au calme la nouvelle de la perte de son frère et de sa famille. « Un élément qui ajoute de l’épreuve aux épreuves », conclut M^{e} Bourdon.

D’autant qu’il faut maintenant se soucier de Zainab et Zeena.

Les deux fillettes sont hospitalisées dans des hôpitaux différents et font l’objet d’une protection rapprochée pour éviter que, dans une folle hypothèse, le ou les tueurs ne tentent de les réduire au silence. Des hommes en armes se relaient toutes les quatre heures devant la porte de leur chambre. Rien n’est laissé au hasard.

Si la cadette est physiquement indemne, les psychiatres parlent de « dévastation psychologique » pour décrire ce que Zeena a pu ressentir durant ces longues heures passées dans la voiture au milieu de sa famille morte. La fillette a entendu les balles qui sifflent. Puis le bruit terrifiant a laissé place au silence. Un long silence.

Ensuite elle a distingué la voix des témoins qui ont découvert la scène, mais elle est restée prostrée. Et de nouveau le silence, le bruit du vent dans les feuilles, de l'eau en contrebas, jusqu'à ce que pompiers et enquêteurs investissent les lieux avec sirènes, chiens et hélicoptères… et puis l'odeur. Celle du sang et de la mort.

Lorsque Zeena a enfin été évacuée, les médecins du service de pédopsychiatrie qui l'ont prise en charge ont préféré la sédater pour qu'elle se repose. À son réveil, le lendemain matin, Zeena ne comprend pas ce qu'elle fait dans cette chambre d'hôpital, entourée d'inconnus qui ne parlent pas sa langue. Une infirmière lui lit des livres en anglais pour la calmer. Elle fait des dessins pour sa sœur. La petite rescapée ne dit rien mais pleure beaucoup. Une employée venue expressément du consulat du Royaume-Uni à Marseille s'occupe d'elle constamment et assure la traduction avec les deux gendarmes de la section de recherches de Chambéry et du groupement départemental mobilisés pour recueillir ses premières déclarations. Un homme et une femme. Des militaires formés à la méthode « Mélanie[1] », du nom de la première fillette à avoir bénéficié de cette procédure adaptée à l'écoute des mineurs.

Épaulés par un traducteur, ils observent un protocole précis pour tenter de « libérer la parole ». Ils prennent soin d'installer une caméra et des micros pour éviter à Zeena d'avoir à répéter, et donc de revivre le traumatisme. Sa chambre est aménagée et agrémentée de couleurs vives, on y a installé des peluches et de petits fauteuils pour créer un cadre agréable et réconfortant. Les militaires sont en civil et parlent d'une voix douce pour

ne pas provoquer un second choc. Ils sont là pour faire en sorte que la fillette évoque l'affaire sans qu'aucune question directe ne lui soit posée. Les gendarmes sont persuadés qu'ils peuvent retirer des « informations spontanées ». Un enfant de quatre ans sait très bien ce qu'il a vu et vécu. Il est en capacité de dire les choses, avec cet avantage sur les adultes qu'il s'exprimera au premier degré, sans arrière-pensée. Zeena explique qu'ils étaient au camping avec la caravane, puis sont sortis faire une promenade. Ils étaient cinq dans la voiture : « Mon papa conduisait, ma grande sœur était sur le siège passager. Moi j'étais à l'arrière, au milieu, avec ma maman et "Pibi" ». Elle parle de *the place* pour désigner le parking où on l'a trouvée. La voiture s'y est arrêtée, son papa a coupé le moteur. Il est descendu avec sa sœur. Et puis « la chose » s'est passée. La simple évocation de cette « chose » la perturbe. Elle se love contre l'employée consulaire et ne dit plus rien, regardant juste par la fenêtre de la chambre d'hôpital.

Ni elle ni les deux femmes à l'arrière n'ont eu le temps de sortir de la BMW. Elle a entendu son papa appeler Zainab. Il est remonté dans la voiture, mais pas sa sœur, quand le « feu d'artifice » a commencé. Elle sait que Zainab n'est jamais remontée. Elle a eu peur. Elle s'est sentie en danger sur le siège arrière et s'est donc cachée au sol, entre les pieds de sa mère et le dossier du siège de son père, sans bouger.

« C'est quoi cette chose ? », a demandé l'enfant.

Personne ne lui a répondu.

Zeena sait qu'elle est restée longtemps dans la voiture. Elle a vu du sang sur le visage de sa mère. À un moment, elle a entendu la voix d'un homme et d'une femme qui discutaient entre eux, près de la voiture, sans les apercevoir. Étaient-ce les gendarmes ?

Puis la fatigue gagne la jeune Anglaise. Elle ne veut plus parler de « la chose ».

Le psychologue de l'hôpital relève « une grande tristesse », des « mouvements de détresse », des pleurs. Zeena semble comprendre que ses parents sont morts. Les gendarmes la laissent se reposer, en attendant qu'une tante vienne la chercher depuis l'Angleterre.

Zeena n'a malheureusement pu fournir aucun élément exploitable au sujet du ou des tueurs. Elle n'a rien vu.

Reste sa sœur aînée, Zainab. Les gendarmes devront attendre plusieurs jours et le feu vert des médecins avant de pouvoir l'entendre. La fillette a été sauvée de justesse. Elle a subi plusieurs opérations et dû être plongée dans un coma artificiel. À son réveil, Zainab souffre beaucoup. Elle doit surmonter les blessures physiques, mais aussi faire face au choc de la perte de ses parents.

Les enquêteurs espèrent qu'elle pourra leur dire si elle a vu un homme, une femme, leur donner une description, une couleur de peau… Mais elle ne peut donner qu'une seule indication : le « *bad guy* », l'homme mauvais, était seul. Elle n'exprime qu'un seul souhait : retrouver sa petite sœur.

Dix jours après le drame, entourée de médecins et d'assistantes sociales venues spécialement d'Angleterre, Zainab quitte enfin l'hôpital dans un avion médicalisé pour s'envoler vers son pays d'origine, dans un lieu tenu secret, où des proches de sa mère vont veiller sur elle.

Pendant ce temps, les journalistes continuent de fouiller les moindres détails de la vie privée de sa famille. La course au scoop est lancée et rien ne peut l'arrêter**.**

Et, bien sûr, ils vont finir par trouver.

1. Dans les salles « Mélanie », l'audition de l'enfant est enregistrée pour apprécier son comportement et lui éviter de multiples répétitions.

5

Le secret d’Ikbal

Sur la page d’accueil de son site internet, Tom Parry se présente comme un « journaliste international indépendant, primé à plusieurs reprises et doté d’une excellente réputation grâce à ses vingt années d’expérience sous haute pression ». Une photo prise au Bangladesh illustre sa biographie. On le voit entouré de plusieurs femmes, prendre des notes sur un petit carnet, le visage dissimulé par des lunettes noires et des cheveux bruns mi-longs, qui laissent entrevoir un physique avantageux.

En 2012, au moment de la « tuerie de Chevaline », Tom Parry travaille pour le *Daily Mirror*, un tabloïd marqué à gauche qui caracole dans le classement des cinq publications papier les plus vendues au Royaume-Uni.

Le journaliste n’est pas spécialisé dans les faits divers, pourtant, ce 5 septembre, en fin de journée, lorsque l’information tombe sur la chaîne d’information en continu *Sky News*, il se passionne tout de suite pour cette affaire. Il a une intuition : un tel massacre ne peut toucher une famille « normale » en vacances. Il y a forcément quelque chose de sinistre derrière tout ça. L’endroit où a eu lieu la tuerie, ce parking au milieu de la forêt, perdu dans les montagnes, loin des animations touristiques du lac, lui fait pressentir que cette histoire va feuilletonner et donc, qu’elle vaut de l’or.

Il convainc son rédacteur en chef de le laisser se rendre à Chevaline et une fois chose faite, réserve une place à bord du premier vol Londres-Genève. Au petit matin, à son atterrissage, il apprend l'existence et le calvaire de Zeena. Il ne s'est pas trompé, cette affaire regorge de mystères. Dès cet instant, il n'a plus qu'une obsession : les découvrir et les révéler.

Alors il creuse, interroge proches, voisins, collègues, amis, active ses sources, se renseigne auprès des enquêteurs, des administrations… et finit par dénicher une information qui fait l'effet d'une bombe ! Un rebondissement incroyable…

Le 5 septembre 2012, jour de la tuerie, à 8 000 kilomètres d'Annecy, un homme est mort dans des conditions étranges aux États-Unis. Plus exactement à Natchez, dans le Mississippi. Voici ce qu'écrit le médecin légiste dans son rapport :

> *« Homme de 60 ans retrouvé qui ne réagissait pas dans son véhicule. Une ambulance fut appelée et le défunt transporté à la morgue du comté où un examen eut lieu. Les antécédents médicaux du défunt ne sont pas vraiment connus mais je contacterai les hôpitaux de la région afin d'obtenir ses données médicales. D'après moi, le défunt est mort de causes naturelles. L'affaire est close. »*

Après enquête des autorités américaines, le défunt est identifié comme suit :

> *« James Dudley Thompson, né en avril 1952 dans le Mississippi. Il était entrepreneur en construction et disposait d'un niveau d'étude équivalent au baccalauréat. Il est déclaré comme étant*

veuf et de race blanche. Il n'a fait l'objet d'aucune enquête passée ou en cours. »

L'enterrement a lieu le 10 septembre au cimetière Red Banks, dans le Tennessee. James Dudley Thompson laisse une fille Joy, ainsi que deux fils, Justin et Joshua.

Alors quel est le lien entre cet homme mort au volant de sa voiture et la famille massacrée dans sa BMW près d'Annecy ? … Ikbal Al-Hilli !

Le journaliste Tom Parry découvre que derrière l'image de femme discrète et réservée, d'épouse et de mère parfaite, Ikbal cachait un secret et pas des moindres. Ce James Dudley Thompson est son ex-époux ! Elle a déjà été mariée… et Saad, ne l'a jamais su. Personne n'était au courant. C'était treize ans plus tôt. Ikbal a vécu aux États-Unis, mais là-bas, personne ne la connaissait sous son véritable prénom. Elle se faisait appeler « Kelly » ! En 1999, par l'intermédiaire d'un ami commun, « Ikbal-Kelly » rencontre James Dudley Thompson, que tout le monde appelle « Jimmy ». Un *biker* américain massif, ancien flic reconverti dans le pétrole, qui roule en Harley-Davidson et organise des barbecues le week-end au bord de sa piscine. Très vite, « Jimmy » épouse « Kelly » qui mène auprès de lui une vie « d'Américaine parfaite ». Les mauvaises langues ont pu dire ou écrire que cette union, qui n'a duré que quelques mois, était en réalité un mariage blanc. Ikbal souhaitait obtenir une carte verte (*green card*), un titre de séjour pour avoir le droit de vivre et de travailler légalement dans le pays. Y avait-il une relation intime entre eux ? Tom Parry a mis la main sur des photographies où le couple semble partager une certaine complicité, y compris physique.

Seulement voilà, Ikbal *alias* Kelly a disparu du jour au lendemain, sans donner aucune explication. Elle a quitté le pays et ni James ni sa famille n'ont plus jamais entendu parler d'elle. C'est grâce au jugement de divorce

que ce passé a pu être exhumé. Trois pages, datées du 21 octobre 2003, de la « *Chancery court* du comté de Harrison, Mississippi, premier district judiciaire » qui mentionnent que le couple s'est uni le 28 juillet 1999, dans la paroisse de Jefferson, en Louisiane, et qu'Ikbal et James ont vécu « comme mari et femme » jusqu'au 10 décembre 2000, avant de se séparer. Motif : « Différends irréconciliables ». La requête de James Thompson est jugée pleinement recevable. Les liens conjugaux sont donc annulés. Or, si le divorce a été prononcé en octobre 2003, le couple Al-Hilli a convolé en justes noces quelques semaines auparavant, au mois d'août. Ce qui signifie que ce second mariage est caduc. Ikbal ne pouvait pas épouser Saad alors qu'elle était encore unie à James.

Mais le plus intrigant reste la date du décès de ce premier mari… le même jour que la tuerie de Chevaline ! La justice française ne peut pas fermer les yeux sur ce tournant fascinant pour l'enquête. Et si le mobile de ce crime se trouvait du côté de la mère de famille ?

Les juges d'Annecy n'ont aucun pouvoir pour investiguer aux États-Unis. Ils sont donc contraints de formuler une requête à leurs homologues américains. Ils sollicitent alors les autorités pour en savoir davantage sur les circonstances de la mort de James Dudley Thompson. Un premier retour des États-Unis ne fait qu'alimenter le doute : dans son rapport, le FBI évoque une « apparente crise cardiaque ». Pourquoi « apparente » ? Et si derrière ce mot se cachait autre chose ? Un meurtre ? Un empoisonnement ? S'il y avait le moindre doute, pourquoi le corps de cet homme n'a-t-il pas été autopsié ? Pourquoi se contenter des « apparences » ? Lorsque les proches de James apprennent que « Kelly » a été abattue avec sa famille, dont bien sûr ils ignoraient l'existence, ils sont saisis d'effroi. En remontant le fil de l'histoire, tout leur paraît suspect. Le faux prénom, le départ soudain et inexpliqué, et maintenant, les circonstances de ces deux morts et le mystère qui les entourent…

Judith, la sœur de Jim, est persuadée que le quadruple meurtre est lié au décès de son frère. Dans une interview accordée au magazine *Society*, qui à l'été 2022, a consacré un numéro spécial à la tuerie de Chevaline, Judith rappelle pour commencer combien les circonstances du départ d'Ikbal étaient louches : « Elle pleurait, elle m'a dit qu'elle avait deux semaines pour partir. Je ne comprenais pas… Elle m'a juste embrassée, a continué de pleurer et m'a dit : "Je dois rentrer, ils me demandent de rentrer." » Judith affirme ensuite que dès le lendemain de la mort de son frère, « tout le contenu de son ordinateur a été effacé d'un coup ». Quelques années plus tard, un étrange visiteur lui aurait dévoilé la clé de tous ces mystères, le secret d'Ikbal. Son ex-belle-sœur aurait été impliquée de force dans un réseau d'extorsion : « Elle mettait des gens très riches sous sédatif pour leur soutirer des informations sur leurs comptes en banque et les transmettre à ceux qui l'employaient. » Une hypothèse que les enquêteurs ont dû juger farfelue et qu'ils n'ont pas retenue.

Joy, la fille de James, est plus tempérée dans ses accusations. Néanmoins, comme sa tante, elle pense qu'il y a forcément un lien : « Si vous vouliez tuer quelqu'un et ne pas être inquiété, vous feriez quelque chose que les gens acceptent comme une crise cardiaque. Ils l'accepteraient car il était légèrement en surpoids, qu'il avait des problèmes de stress et qu'il approchait de la soixantaine. » Pour connaître la vérité, elle se dit prête à tout : « Je ne suis pas contre l'exhumation pour la simple raison que le cadavre enterré n'est pas mon père, mais juste son enveloppe corporelle. S'il y a quelque chose dans son corps, j'ai envie de savoir ce que c'est. Si le FBI est d'accord, je m'y conformerai. »

Si dans son interview au *Daily Mirror*, Joy parle d'exhumation, c'est parce que les autorités françaises en ont fait la demande. Les magistrats de l'affaire Chevaline souhaitent réaliser une autopsie. Eux aussi ont besoin de certitudes, pour, peut-être, élucider le mystère.

Mais le FBI refuse d’exhumer le cadavre !

Les Américains estiment qu’il n’y a pas d’éléments probants permettant de douter de la cause officielle de la mort. Ils apportent une explication à ce refus : James Dudley Thompson est décédé aux alentours de 15 heures, soit quasiment à la même heure qu’Ikbal Al-Hilli… Mais cette similitude n’est due qu’au décalage horaire. Le cœur de l’ex-mari a lâché sept heures plus tard. À ce moment-là, les noms des victimes n’avaient pas été rendus publics et Zeena n’avait même pas encore été retrouvée.

C’est ainsi que la piste du « mari secret » s’arrête pour les enquêteurs. L’homme a succombé à une mauvaise hygiène de vie. Comme nous l’explique le journaliste Chris Lafaille : « Il mangeait trop de hamburgers. » Pas pour les médias. Le *Daily Mirror* a réussi son coup : l’information est reprise partout !

Lorsqu’il l’apprend, Zaid Al-Hilli, le frère de Saad, oscille entre colère et incompréhension : « J’ai reçu un texto me disant “ Hey, tu ne connais pas la dernière ?” De quel droit les journalistes se permettent-ils de fouiner ainsi dans nos vies ? En quoi est-ce que le passé d’Ikbal regarde qui que ce soit ? Comment une triste mais simple coïncidence pourrait permettre de résoudre ou de comprendre quoi que ce soit de ce qui est arrivé le 5 septembre ? », s’interroge-t-il encore aujourd’hui.

Le procureur Éric Maillaud, bien obligé de prendre la parole, abonde en ce sens : « Un lien entre Chevaline et ce décès sur le continent américain est difficile à établir. Ces deux personnes étaient séparées depuis douze ans. Apparemment, elles n’étaient plus en contact. Et le fait qu’Ikbal ait caché à sa famille ce premier mariage s’explique par sa confession musulmane. On ne crie pas cela sur tous les toits… »

Pendant que la presse s’emballe et déballe les moindres secrets de la famille Al-Hilli, la police du comté de Surrey investit la maison de Claygate. Une perquisition de grande ampleur a lieu pour tenter de

découvrir pourquoi la famille a été massacrée. Équipés de combinaisons, abrités sous une vaste tente, les techniciens de la police scientifique passent les lieux au peigne fin. Le 26 Oaken Lane, où vivait la famille, devient une fourmilière. Durant plusieurs jours, chaque recoin est scruté. Des policiers introduisent une mini caméra dans l'auvent du porche. Alignés en rangs d'oignons, d'autres fouillent la pelouse brin d'herbe par brin d'herbe, soulèvent des pots de fleurs, scrutent les thuyas…

Lundi 10 septembre, cinq jours après la tuerie, c'est l'alerte générale. La police fait évacuer le quartier en urgence. Les habitants de Claygate sont sommés de quitter leurs maisons en catastrophe. Un homme se retrouve même immortalisé par les caméras de télévision en peignoir estampillé… Superman !

Sous le regard des riverains interloqués, un imposant camion des démineurs du Royal Logistics Corps prend place devant la maison. La raison de cette soudaine agitation : les enquêteurs ont découvert « des éléments préoccupants » chez les Al-Hilli. Des « substances potentiellement explosives ». Sur place, ce sont maintenant des policiers armés et des militaires en tenue de camouflage qui s'activent. Des vues aériennes, prises depuis un hélicoptère de *Sky News*, dévoilent une attention particulière autour d'un cabanon situé au fond du jardin des Al-Hilli.

L'endroit sert de bureau à Saad.

La tuerie de Chevaline aurait-elle un lien avec le terrorisme ?

C'est ce que martèlent radios et télévisions, rappelant au passage l'origine irakienne de la famille, la grave crise politique qui secoue le pays depuis le retrait des troupes américaines, les attentats terroristes…

Mais quelques heures plus tard, l'alerte est levée. Fin de « l'état de siège ».

Les habitants peuvent rentrer chez eux. Les démineurs ranger leur matériel. Après analyse, les « éléments trouvés » ne sont pas dangereux. Il s'agit de produits chimiques servant à la réalisation de prothèses dentaires. Souvenez-vous, Ikbal s'entraînait dans la perspective de repasser ses diplômes en Angleterre. Beaucoup de bruit pour rien donc… Et une accusation qui laisse aux proches des Al-Hilli un goût amer. Dan, l'ami de Saad, ingénieur lui aussi, a vécu ces insinuations comme une injustice supplémentaire. Dix ans plus tard, il ne digère toujours pas la façon dont il a été interrogé à l'époque par les enquêteurs. « La police est venue chez moi, ils m'ont posé un tas de questions et j'ai répondu à chacune d'entre elles, fulmine-t-il depuis son étonnante maison, un cottage historique tricentenaire du Surrey où il nous reçoit avec d'infinies précautions. Soit, c'est normal. Mais les questions étaient étranges, sans grande imagination, et je ne vois pas bien ce qu'ils voulaient tirer de mes réponses. Ils avaient l'air de chercher quelque chose à reprocher à Saad. Ils semblaient davantage s'intéresser à ses origines qu'à sa véritable personnalité. Or, je rappelle que les Al-Hilli avaient un passeport anglais. Ils étaient aussi britanniques que moi. Saad était un homme bien. Un homme intègre. Et j'ai trouvé tout cela vraiment injuste. Les policiers semblaient oublier que c'était lui la victime. Qu'il n'avait rien à se reprocher et que sa famille et lui étaient les victimes. Qu'ils avaient été les victimes d'un crime terrible. »

Avec le recul, Tom Parry, qui s'est lui aussi délecté de ces accusations de terrorisme, reconnaît avec une courageuse honnêteté : « Je pense que tous ces journalistes couvrant l'affaire, moi y compris, ont fait plus d'hypothèses à cause de ses origines irakiennes et à cause de son nom Al-Hilli. S'il s'était appelé Mr Smith et qu'il avait eu la peau blanche, nous l'aurions vu autrement et nous n'aurions peut-être pas fouillé si loin dans son passé, ni tenu de tels propos. »

Quoi qu'il en soit, lors de cette perquisition, les policiers britanniques découvrent plusieurs caches dans la maison. Dissimulés à l'intérieur, de

nombreux documents qui étayent les déclarations de plusieurs proches de Saad… et ouvrent une piste sérieuse.

6

L’héritage

Tous les témoignages vont dans le même sens : dans les dernières semaines de sa vie, Saad avait peur. Il se sentait en danger.

Il a même confié craindre pour sa vie.

Peu de temps avant d’être tué, il avait mis en place une série de mesures pour se protéger. Saad a changé les serrures de sa maison, posé un système d’alarme et installé des caméras de surveillance. Il avait même fait l’acquisition d’un *Taser*, un pistolet électrique qui émet des décharges susceptibles de paralyser un potentiel agresseur.

Alors, pourquoi avoir pris tant de précautions ?

De quoi ou de qui Saad avait-il peur ?

La police découvre alors que sa plus grande crainte… était son propre frère !

Depuis plusieurs mois, Saad était en conflit ouvert avec Zaid pour une histoire de succession. En jeu : l’héritage de leur père, Kadhem.

Tout a commencé un an plus tôt, en août 2011, lorsque le patriarche est mort de vieillesse dans l’appartement en Espagne où il vivait après avoir

quitté Londres. Et depuis, tels Abel et Caïn, les deux frères, ses seuls héritiers, se déchirent. Peu de temps après, Saad soupçonne Zaid de vouloir capter la totalité des biens paternels et donc de le spolier. Alors, il se met à enquêter. À interroger, fouiller… Et ses craintes se confirment. Saad met la main non pas sur un… mais deux testaments ! Dans la première version, il est question d'un partage équitable entre eux, mais dans la seconde, en revanche, Saad a totalement disparu, au profit de son frère !

Il faut croire que Zaid, bien qu'élevé et menant sa vie à l'occidentale, veuille appliquer une sorte de tradition chiite : le droit d'aînesse. En tant que premier enfant de la famille, il revendique le droit exclusif à l'héritage. Or, bien sûr, Saad ne voit pas du tout les choses de cet œil. Et ce n'est pas tout. Au fur et à mesure de son enquête, Saad découvre que son frère tentait déjà de détourner la fortune de leur père, alors même que ce dernier était encore vivant ! Le vieil homme détenait un compte en Suisse sur lequel sommeillait une coquette somme, près d'un million d'euros. Or, Zaid a tout fait pour obtenir une carte bancaire sur ce compte. Et il a bien failli y parvenir. Si la manœuvre a échoué, c'est grâce à l'intervention d'un directeur de banque pointilleux. À la dernière minute, l'homme a eu un doute sur la véracité de la signature apposée au bas du formulaire, il a contacté son client. Kadhem Al-Hilli a ainsi décelé les agissements frauduleux de son fils aîné et y a mis un terme.

Jusqu'ici insouciant et joyeux, Saad se durcit. Le comportement de Zaid le mine au point qu'un matin, il fait un malaise et se réveille à l'hôpital. Les médecins soupçonnent un début de crise cardiaque. On lui conseille de se reposer et d'éviter le stress, mais bien sûr, Saad en est incapable. Dans les derniers mois de sa vie, il oscille entre haine et dépression. James Mathews, l'un de ses plus proches amis, a recueilli ses confidences un jour où ils échangeaient par mail. Saad lui a fait part des magouilles de Zaid, de son incompréhension et de sa colère. James Mathews a bien tenté de le raisonner : « Je lui ai dit : "Écoute, l'argent, c'est l'argent, mais les liens du

sang sont quand même beaucoup plus importants.” Et la réponse de Saad a été : “Peut-il vraiment être mon frère ?” Pour une famille qui était peu nombreuse et soudée, c’était en fait une accusation très grave. La pire qui soit finalement. »

Dans une lettre à une amie d’enfance, Saad confie : « *Zaid et moi ne communiquons plus, c’est un maniaque du contrôle et il a tenté beaucoup de choses sournoises, même quand mon père était encore en vie. Il a essayé de prendre le contrôle de ses actifs. Quoi qu’il en soit, c’est une longue histoire et j’ai juste à l’effacer de ma vie.* » Pourtant, Saad fait tout le contraire. Désormais, il passe le plus clair de son temps à accumuler des éléments contre Zaid, il veut à tout prix prouver les tentatives de captation frauduleuse de l’héritage ET confondre son frère pour fraude fiscale. Saad veut « faire tomber » Zaid. Il veut le détruire.

Une quête qui vire à l’obsession. Dans la caravane de la famille Al-Hilli retrouvée en France, les gendarmes découvrent des dizaines de documents cachés dans un coffre et d’enregistrements sur des clés USB, des disques durs et plusieurs ordinateurs. Une quantité incroyable d’éléments que Saad a pris soin d’emmener avec lui en vacances ! Il garde tout, copie tout, cache tout. Il est persuadé que son frère va vouloir faire disparaître les preuves. D’autant que quatre mois avant sa mort, dans un courrier cinglant, Saad a abattu ses cartes :

> *Zaid*
> *Cela fait deux ans que père et moi avons découvert ce que tu projetais de faire et ce qui se passerait après son décès, puisque tu as élaboré un faux testament tentant ainsi de m’exclure de tous ses biens, ainsi que tu l’avais fait avec le testament de mère. À partir de là, j’ai recueilli des preuves et des informations concernant toutes les finances que père m’a révélées.*

De là, j'ai établi que tu as fait de fausses déclarations à mon égard et maintenant je vais te rappeler que j'ai rassemblé beaucoup d'informations sur toi concernant une longue période de vingt ans.
Je te conseille de ne rien faire de stupide…
J'en sais plus que tu ne crois.

Pour les enquêteurs, voilà un mobile idéal.

D'autant que le patrimoine familial est important : la très cotée maison de Claygate (évaluée aujourd'hui à près de deux millions d'euros), deux appartements près de Londres, un appartement en Espagne et un compte bancaire en Suisse. Sans parler des biens immobiliers dont la valeur est inestimable, comme la maison de famille située à Bagdad, dans une zone où le mètre carré est hors de prix.

Autant dire que la plupart des crimes motivés par l'argent le sont pour moins que ça. D'entrée de jeu, l'attitude de Zaid Al-Hilli interroge. Le lendemain du massacre, les policiers londoniens sont surpris de le voir se présenter au commissariat de police. Spontanément. Il a appris la nouvelle par la télévision, dit-il, et il est venu « demander s'il est vrai que son frère est mort ». Zaid ne le nie pas aujourd'hui : « Je suis allé au poste de police et ils ont dit qu'ils viendraient me voir. Je leur ai dit : "Eh bien, je dois retourner au travail maintenant, je vous verrai plus tard." Alors je suis allé au bureau, pour tout éteindre et je suis rentré chez moi. C'est comme ça que j'ai réagi, oui. Je ne sais pas si j'ai agi logiquement, mais c'est moi. Je suis comme ça. »

Face au deuil et au choc, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réaction. Mais plus étrange encore, Zaid est revenu le lendemain, là encore spontanément, pour déclarer : « Je n'ai pas de conflit avec mon frère, c'est un homme libre. »

Alors pourquoi mentir ? Pourquoi chercher à se disculper avant même d'être soupçonné ?

Cette fois, les policiers le gardent pour l'interroger. Durant un long moment, Zaid louvoie et donne des explications alambiquées ou évasives… Ce n'est qu'après moult tergiversations qu'il consent, du bout des lèvres, à reconnaître qu'il avait bien un différend financier avec son frère. Mais lui n'y est pour rien ! « Tout ce que je voulais, c'était que les choses soient bien faites. J'ai proposé à Saad une résolution qui était en sa faveur. Je n'étais pas là à me disputer avec lui tous les jours. Il n'y a aucune preuve que je l'ai menacé. Les problèmes étaient dans la tête de Saad. Pour moi, il n'y en avait pas. Je voulais simplement m'en tenir aux règles. Si quelqu'un a des problèmes avec les règles, ce n'est pas mon problème, mais le sien, nous dit-il lorsque nous l'interviewons dans la chambre d'un hôtel suranné de Bournemouth, ville côtière du sud de l'Angleterre. Et de toute façon, ce genre de désaccord ou de tension existe dans toutes les familles, n'est-ce pas ? Ce n'est pas pour autant que les gens s'entretuent », poursuit-il. Après quelques heures d'audition, Zaid Al-Hilli ressort libre du commissariat. Le droit anglo-saxon ne fonctionne pas comme le droit français, la charge de la preuve y est inversée. Pour placer quelqu'un en garde à vue, les policiers britanniques ne se contentent ni d'un mobile ni d'un comportement inapproprié, il leur faut des preuves solides. Or, ils estiment qu'ils n'en ont pas.

Côté français, on éructe. Entendre Zaid comme simple témoin alors que ces révélations font de lui le suspect n° 1 est un non-sens ! Pour autant, le procureur Maillaud est bien obligé de rester diplomate : « La collaboration avec le Royaume-Uni sur ce dossier est à la fois enrichissante et difficile. Nous ne remettons en cause personne, mais nous devons faire avec nos différences culturelles. La garde à vue en France a un rôle de déstabilisation. Cette culture de l'aveu n'existe pas en Grande-Bretagne. La garde à vue n'y est pas une fin en soi. »

La réalité, c’est que la justice française est impuissante. Zaid Al-Hilli est pour l’heure « intouchable ». Un mandat d’arrêt ne serait exécuté par les autorités britanniques que si elles l’estimaient fondé. Quant à une demande d’extradition, elle est illusoire. La Grande-Bretagne ne livre pas ses citoyens…

Alors, pour tenter d’apaiser les tensions et favoriser la coopération policière, une équipe commune d’enquête (ECE) est créée. C’est une sorte de contrat, signé de façon solennelle par les deux parties, qui fixe les droits, les devoirs et les obligations de chacun. En l’occurrence, ici, il a fallu pas moins de soixante pages pour déterminer clairement qui fait quoi à la demande de qui. N’empêche que contrat ou pas, les Anglais refusent toujours de placer en garde à vue Zaid Al-Hilli, en l’absence d’éléments concrets… Jusqu’à ce que les gendarmes français fassent une découverte importante. En analysant l’ensemble de sa téléphonie, ils constatent que Zaid a reçu et émis plusieurs appels depuis ou vers la Roumanie. Des communications qui ont eu lieu trois semaines avant les faits… et qui se sont brusquement interrompues le 5 septembre. Jour de la tuerie.

De quoi échafauder des hypothèses. Tom Parry, toujours au plus près de l’enquête, ne s’en garde pas : « La Roumanie, c’est le genre d’endroit d’où un assassin peut venir. Cette personne pouvait voyager par voie terrestre vers la France *via* la zone Schengen sans avoir à déclarer son arme et le fait que les appels aient cessé est un autre détail intrigant. Cela ajoute du poids à l’idée que Zaid est peut-être derrière tout ça. »

Les gendarmes français décident de convoquer Zaid Al-Hilli. Ils veulent l’entendre pour qu’il puisse s’expliquer sur ces coups de fil, sur sa relation avec son frère, sur les querelles d’héritage… mais celui-ci refuse de venir ! Pire, il les nargue : « J’ai refusé d’aller en France parce que je ne sentais pas que je pouvais leur faire confiance. Et je ne vois pas pourquoi je devrais aller en France. Je n’ai aucun lien avec la France. Je ne suis pas français.

Alors pourquoi ? Il n'y a pas de raison. Absolument aucune. Si les autorités françaises veulent me poser des questions, elles n'ont qu'à venir ici ! », nous dit-il au volant de sa voiture, alors qu'il nous conduit vers Pimlico pour nous faire découvrir le quartier de leurs premières années de vie en Angleterre. Zaid Al-Hilli a bien compris que le droit anglais est de son côté… Mais il n'a pas saisi qu'entre-temps il n'était plus en position de force. Loin de là. Le mobile, le refus d'obtempérer, les coups de fil vers les pays de l'Est… « Il y a maintenant suffisamment de charges contre lui pour l'entendre sous le régime de la garde à vue », annonce Éric Maillaud, en conférence de presse, neuf mois après les faits.

Le 24 juin 2013, à 7 heures du matin, Zaid Al-Hilli est interpellé chez lui.

La police anglaise fouille sa maison, ainsi que les locaux du golf chic et privé où il est responsable du service paye. Il est désormais accusé de *« conspiracy to murder »*. « Complot de meurtre », si on s'en tient à la traduction littérale. On lui reproche d'avoir commandité l'assassinat de son frère Saad, de sa belle-sœur Ikbal, de la belle-mère Suhaila, ainsi que la tentative d'assassinat sur sa nièce Zainab. Désormais, chacune de ses réponses pourra être retenue contre lui. Pourtant, face aux policiers, il continue de mentir et de minimiser le litige avec Saad… jusqu'à ce qu'on lui mette sous le nez un rapport de police : et là, il n'a plus le choix. Il est contraint d'admettre que la situation s'était envenimée avec son frère au point qu'ils en sont venus aux mains ! C'était un an plus tôt, à l'automne 2011. La police est intervenue dans la maison de Claygate pour une violente dispute entre eux. Les policiers ont jugé qu'il s'agissait d'un « problème familial » et retenu « un incident de violence domestique non caractérisé en infraction ».

Zaid n'a ensuite pas fait grand-chose pour arranger la situation avec son cadet. Il semble au contraire avoir laissé les choses s'envenimer. Pour

exemple : Saad avait fait appel à une avocate pour mettre en place une médiation. Il a choisi une amie de longue date de la famille, en se disant que puisqu'elle les connaissait bien, elle trouverait les bons mots et parviendrait à dénouer les tensions. Les deux hommes avaient rendez-vous le 5 août, soit pile un mois avant le massacre de Chevaline. Or, Zaid ne s'y est jamais rendu. Comme s'il savait que ce serait inutile… Pourtant, avec le sang-froid et la froideur qui le caractérisent, il affirme toujours qu'il n'avait aucun mobile ! *Quid* du faux testament ? Aujourd'hui encore, il nous regarde droit dans les yeux et assure : « Non, je n'ai pas fait de faux testament. Non, non, ce n'est pas vrai. Je n'ai jamais volé personne. Ni mon père, ni qui que ce soit d'autre. » Quand on le confronte aux faits, qu'on lui déclare avoir vu ce faux testament, l'avoir tenu entre nos mains, Zaid n'est pas déstabilisé bien longtemps. À peine quelques secondes. Il bafouille, gagne du temps en faisant mine de ne pas comprendre de quel document il s'agit, avant de se reprendre et d'asséner : « Les enquêteurs ont fait de nombreuses déclarations et ce sont toutes de fausses déclarations. Personne n'a fait de faux testament. Tout le monde peut faire des déclarations. Sont-ils parvenus à le prouver ? Non ! »

Lorsque nous en discutons avec lui, Éric Maillaud n'est pas étonné que Zaid Al-Hilli continue de nier avec aplomb. L'ex-procureur rappelle à juste titre : « Zaid a parfaitement le droit de mentir. Une enquête pénale où on ne ment pas ce n'est plus une enquête pénale. » Dans un sourire entendu, il poursuit : « Moi, je sais ce que disent les expertises graphologiques. J'ai la conviction, les enquêteurs ont la conviction que les deux testaments étaient les siens. C'est logique qu'il essaie encore de se dédouaner. C'est humainement parfaitement compréhensible. La seule chose qui m'intéresse, c'est la vérité judiciaire et scientifique, s'agissant d'expertises graphologiques, qui ont conclu qu'il s'agissait bien de son écriture. »

N'empêche que, malgré ce faisceau de présomptions, les enquêteurs n'ont toujours aucune preuve tangible contre le frère de Saad. Rien ne

permet de le mettre en cause de façon incontestable. D'abord, Zaid Al-Hilli a un alibi en béton : au moment de la tuerie, il était en Angleterre, dans une station balnéaire près de Brighton, en compagnie d'une amie qui le confirme. Ils se sont promenés et ont fait du shopping toute la journée. Ses relevés bancaires en attestent et des caméras de surveillance les ont filmés sur place à l'heure du crime… Aucune preuve non plus que Zaid ait fait appel à un homme de main.

Une commission rogatoire a été adressée à la Roumanie, sans résultat. Les enquêteurs ont passé des mois à essayer d'identifier les propriétaires des lignes contactées. En vain. Les numéros correspondent à des puces prépayées, celles que l'on peut acheter dans le commerce, sans avoir à décliner son identité. À l'issue de sa garde à vue, Zaid Al-Hilli est libéré et placé sous contrôle judiciaire. Six mois plus tard, le temps pour les policiers britanniques de vérifier l'ensemble de ses déclarations, les charges retenues contre lui sont abandonnées. Oui, il y avait des rivalités entre les deux frères, oui, ils avaient un sérieux désaccord au sujet de la succession, mais pas au point de s'entretuer. D'autant que l'héritage est resté bloqué plusieurs années, Zaid n'a pas « profité » des meurtres de Chevaline…

Une décennie plus tard, le frère de Saad Al-Hilli reste amer : « Je ne comprends pas pourquoi j'ai été suspecté. J'ai fait quelque chose comme trente heures d'interrogatoire et je leur ai donné toutes les informations que j'avais. Je ne sais pas ce qui s'est passé ce jour-là. Ce sont eux qui devraient me donner des réponses. Pas l'inverse. »

Ian Horrocks, ancien détective à Scotland Yard spécialisé dans les homicides et aujourd'hui consultant en sécurité[1], nous confie : « La théorie la plus populaire, et celle qui, à mon avis, est totalement invraisemblable est que le frère, Zaid Al-Hilli, a organisé le meurtre. C'est à mon avis douteux à l'extrême. Il y a plusieurs raisons à cela. Le plus important est de savoir comment un comptable de 54 ans, vivant dans le Surrey, pourrait recruter

un tueur à gages pour organiser un tel massacre. Oui, il y a des gens qui tuent pour de l'argent, mais comment les trouver ? Ce n'est pas comme s'ils faisaient de la publicité dans l'annuaire ou dans la gazette du coin. J'ai enquêté sur ces gens. J'ai eu accès à des bases de données contenant leurs coordonnées. Il n'y en a pas beaucoup, et ces gens-là travaillent dans le cadre du crime organisé. Ils ne travaillent pas pour des comptables du Surrey. »

James Mathews, l'ami de Saad, abonde dans le même sens. S'il a été l'un des premiers témoins à révéler aux policiers l'animosité entre les deux frères, il n'a jamais imaginé que Zaid puisse être impliqué dans le massacre. Il fustige aujourd'hui l'attitude du procureur français qui, quelques jours après la tuerie, est venu en Angleterre faire devant un parterre de caméras cette déclaration aussi erronée que tonitruante : « Annecy n'est que le lieu fortuit de ce drame dont l'origine, les causes et les explications se trouvent vraisemblablement ici, chez vous. » Des allégations qui demeurent incomprises et inexplicables outre-Manche. Ian Horrocks n'y va pas de main morte : « Le procureur français a déclaré que la raison de ce drame se trouvait au Royaume-Uni. Sur quoi est-ce fondé ? Un vœu pieux peut-être, et pour ne pas penser que ça puisse être un tueur local dans une région dépendante du tourisme ? Le tourisme est l'un des piliers de l'économie française, et ceux qui assassinent les voyageurs ne sont vraiment pas bons pour l'image que l'on veut donner aux potentiels visiteurs, surtout s'ils ne sont pas retrouvés rapidement. Le procureur s'est rendu en Angleterre en qualité de représentant touristique plus qu'en qualité de magistrat qui enquête sur un crime ! » « Comment peut-on asséner des certitudes avant même d'avoir démarré une enquête, s'interroge à son tour Tom Parry ? Je pense que la police anglaise aurait procédé d'une manière très différente. Ils auraient été très, très précis dans leur enquête, n'auraient pas été distraits par les théories, ne se seraient souciés que des preuves, laissant les théories venir plus tard. »

Mis en cause, Éric Maillaud se défend : « Déduire de cette phrase que je voulais dire que le coupable des faits était nécessairement en Grande-Bretagne est faux. J'ai peut-être eu une phrase un peu raccourcie, mais ce n'est absolument pas ce que je voulais dire. Je comprends que ça ait gêné les membres de la famille. Je suis peut-être plus interrogatif sur le fait que, sauf erreur, le seul dont on relaie régulièrement les critiques contre l'enquête, ce ne sont pas les multiples membres de la famille Al-Hilli, mais uniquement celui qu'on a pu suspecter. » Si le magistrat reconnaît une maladresse sur la forme, il ne manifeste donc aucun repentir sur le fond. Il n'a fait que son travail, qui consiste à fermer toutes les portes.

À l'heure où la piste familiale se referme, l'hypothèse d'une exécution ciblée sur Saad Al-Hilli reste toujours crédible. Elle est même renforcée par de nombreux éléments troublants qui font surface. Le profil du père de famille est particulier, et l'argent retrouvé sur le compte bancaire suisse semble avoir une provenance douteuse. Cet héritage amassé en Irak serait-il la clé de l'énigme ?

1. Il a notamment réalisé une contre-enquête sur la disparition de la jeune Maddie McCann au Portugal, en 2007, pour la chaîne *Sky News*.

7

Une maison à Bagdad

Le chauffeur a conduit toute la nuit à travers le désert depuis Bagdad, seul, pour arriver jusqu'au Liban sur le lieu de villégiature de la famille Al-Hilli. Au volant de la grosse Mercedes blanche achetée quelques années plus tôt en Allemagne, celle-là même que Kadhem Al-Hilli était allée chercher directement à l'usine de Stuttgart avec un très jeune Zaid à ses côtés. Aisée, sophistiquée même, diraient certains, la famille partait tous les ans en vacances. Iran, Jordanie, Syrie, Palestine, Europe. En ce mois de juin 1970, particulièrement chaud, elle a choisi Bhamdoun, dans la montagne à l'est de Beyrouth. Mais l'arrivée de la Mercedes, avec leur chauffeur qui vient de rouler près de 1 000 kilomètres sur des routes parfois hasardeuses, entraîne la colère de Kadhem, le père de Zaid et Saad. Du moins c'est ce que Saad a raconté à un de ses amis, Dan, l'ingénieur, des années plus tard. « La plupart des histoires qu'il me racontait sur son enfance en Irak étaient frivoles, se souvient-il. Mais il y avait celle-là qui était un peu plus sérieuse. La famille a quitté l'Irak dans la précipitation. Saad parlait du chauffeur de la famille, comme si tout le monde en avait un… Le chauffeur débarque et son père est en colère. Saad, ça le choque cette scène. C'était un voyage de dix-sept heures par la route. Le chauffeur

est venu pour avertir son père de ne pas rentrer chez lui, à Bagdad. Parce qu'il était en danger là-bas. »

Zaid nous a confirmé cette histoire chez lui, depuis la station balnéaire anglaise sur la Manche où il vit désormais. Sans entrer tout à fait dans les détails. « Nous étions au Liban et nous avons appris qu'il n'était pas du tout prudent de rentrer. Alors, mon père est resté, et ma mère et nous, les garçons, sommes retournés en Irak. Nous y sommes restés une année, jusqu'en 1971. Puis nous sommes repartis, parce que c'était compliqué de vivre là-bas pour une femme seule avec deux enfants. »

Pourquoi fuir l'Irak ainsi ? « Je crois que la situation a changé. Le gouvernement a changé en 1968 », poursuit le frère de Saad. Le parti Baas prend le pouvoir. Laïc, socialiste et partisan du panarabisme[1], il bouleverse les équilibres du pays. Saddam Hussein devient vice-président, mais il est déjà le véritable homme fort du régime. Il installe un puissant népotisme, prend le contrôle du secteur économique et marginalise les chiites au profit des sunnites.

La famille Al-Hilli se réfugie à Londres. « Je me souviens très bien de ce jour, poursuit Zaid. Nous avons pris quelques affaires à la maison, car nous savions que nous n'allions pas rentrer immédiatement. Ce n'était pas des vacances non plus. Mais nous n'avons jamais pensé que ce serait pour la vie entière. Nous nous imaginions que cela durerait quelques années et que nous reviendrions, qu'il y aurait un changement de régime. Nous avions cet espoir. Puis, petit à petit, nous nous sommes rendu compte que ça n'allait pas arriver. »

Son père Kadhem continue de voyager entre Londres et le Liban pour ses affaires. Il rentre même brièvement en Irak, « quand les fausses allégations contre lui ont été levées », confie Zaid, sans de nouveau s'étendre. Puis Kadhem s'installe de manière permanente en Grande-Bretagne. L'adaptation à cette nouvelle vie diffère pour ses deux fils.

« J’avais 12 ans quand nous sommes partis. Saad en avait 9, glisse Zaid. J’ai trouvé difficile de m’assimiler. Je pense que c’est à cause de mon caractère. Saad s’est intégré beaucoup plus facilement. Il était plus jeune et c’était une personne beaucoup plus extravertie. Moi, il m’a fallu des années pour m’y faire. »

Qui était vraiment Kadhem Al-Hilli ? Quelles raisons l’ont poussé à quitter son pays dans la précipitation ? « Mon père avait un diplôme d’avocat, raconte Zaid. Mais, ensuite, il est devenu homme d’affaires et a créé son propre business. Nous avions une très belle vie en Irak. Il travaillait beaucoup, mais vous savez, il nous aimait et je crois que nous étions tout pour lui. »

Un ami d’enfance se souvient : « Saad m’a raconté que son père était propriétaire d’une usine d’élevage de poulets et qu’un jour, Saddam Hussein a tout détruit avec des bulldozers. Il me disait qu’il y avait une police secrète crainte, qui roulait dans des “coccinelles” Volkswagen noires. Un jour, une de ces voitures est arrivée devant chez eux et Kadhem s’est enfui par l’arrière de la maison. Son père a ensuite corrompu des gens pour pouvoir s’enfuir au Liban mais aussi rapatrier de l’argent. Je m’en souviens parfaitement, car j’étais très jeune et j’avais l’impression qu’il me racontait les scènes d’un James Bond. »

Ce passé, la famille Al-Hilli avait du mal à s’en défaire. Saad s’est rendu en Irak pendant un peu plus d’un mois avec Ikbal en janvier et février 2004. Le périple était suffisamment dangereux pour qu’il prépare une sorte de lettre posthume deux semaines avant son départ, destinée à son frère : écrit retrouvé dans un de ses ordinateurs.

> *Cher Zaid,*
> *Si tu lis cela, c’est que quelque chose m’est arrivé et je suis désolé de te laisser seul.*

Voici où sont les choses :
Dans le coffre-fort (l'acte notarié de la maison).
Dans la valise noire Samsonite dans le grenier au-dessus de ta chambre.
Sous le parquet en dessous de l'entrée de la maison.
Et dans le coffre de la Mercedes où tu trouveras les clés dans le cendrier de la porte arrière.
Mes numéros de carte sont :
Code d'accès de la carte BARCLAY = XXXX
Code d'accès de la carte MIDLAND = XXXX
Dans le coffre-fort tu trouveras des dollars dans une enveloppe blanche, qui appartiennent à Ikbal ainsi que les autres enveloppes marquées Ikbal.
S'il te plaît, reste aux côtés d'Ikbal, c'est une personne loyale et je veux que vous vous aidiez l'un l'autre pour traverser cette période.
Je vous aimerais toujours et je vous attendrai avec notre mère de « l'autre côté ».
Love
Saad

Le couple s'envole pour Bagdad. Saad se montre extrêmement précautionneux selon les confidences faites à son ami Dan. Ce dernier a beaucoup hésité avant de nous parler de tout cela. Mais il a en a gros sur le cœur avec le sentiment que l'enquête de police était biaisée et qu'il fallait en réalité regarder du côté de l'Irak pour trouver des réponses à Chevaline. « Avec Saad, nous étions tous les deux intérimaires. Nous avons commencé ensemble dans la même entreprise, et comme nous étions extérieurs, nous nous sommes bien entendus immédiatement. Il était drôle, et faisait des blagues. Les gens avec qui nous travaillions étaient un peu ennuyeux, mais

lui, il aimait s'amuser. » Et parfois faire des confidences. Pour Dan, tout tourne autour d'une histoire de maison.

« Il m'a dit autour d'une tasse de café au travail qu'il était retourné en Irak. C'était un voyage terriblement long. Il m'a raconté que lorsqu'il est arrivé à l'aéroport, il a enlevé ses vêtements occidentaux, mis des vêtements locaux, puis il a pris un taxi. Quand le chauffeur lui a parlé en anglais, il l'a simplement ignoré et a fait semblant de ne pas comprendre. C'est seulement quand l'homme lui a parlé en arabe qu'il a répondu et dit où il voulait aller. L'autre chose dont je me souviens, c'est qu'il m'a dit qu'on le testait là-bas. J'ai trouvé ça assez inquiétant. Je ne peux pas dire quel était son plan en allant à Bagdad. Il ne faisait que relater un voyage qu'il avait fait. Donc, il n'est pas rentré dans les détails. Il me parlait surtout du côté *fun*, de l'aventure : ne pas parler anglais, s'habiller avec des vêtements locaux, laisser ses vêtements occidentaux à l'aéroport. »

Mais toutes ces précautions ont profondément ancré l'idée chez Dan que son ami était en danger en Irak. Peut-être même au point de perdre la vie huit ans plus tard, à des milliers de kilomètres de là. « Tout ce que je vous ai dit jusqu'à présent, ce sont des faits. C'est ce que lui m'a dit, nous prévient Dan. Maintenant, ce que je vais dire n'est que mon avis. Et je suis sûr qu'il y a beaucoup de gens qui diront que c'est faux. Pour moi, la façon terrible dont il est mort doit être motivée par quelque chose de très fort. Et l'argent a toujours été une bonne raison. Je crois que sa famille était considérée comme une menace pour le régime de Saddam Hussein. Donc, après la chute du dictateur, si les amis de Saddam Hussein s'étaient accaparé ses biens, et que le fils du propriétaire légitime arrivait… s'ils se sentaient menacés et qu'il y avait des millions de livres sterling en jeu, cela pourrait valoir la peine de tuer quelqu'un. Cela pourrait être un mobile. » Dan va plus loin. « S'il n'était pas allé en Irak, quelle menace représentait-il ? C'est un père de famille. Ses enfants vont à l'école. Sa femme repasse des examens pour exercer son métier de dentiste. Il est parfaitement intégré.

Il n’a pas de casier judiciaire. Il travaille. C’est un homme bien. Il n’y avait pas plus de raison de le tuer lui que de me tuer moi. Mais ensuite, il s’est rendu en Irak. Et il a commencé à fouiner. »

La maison des Al-Hilli est située dans le quartier d’Adhamiyah, à Bagdad, un secteur qui borde le fleuve Tigre, tout près de la mosquée du grand imam Abou Hanîfa. Nombre de témoins que nous avons interrogés ont affirmé que c’était une belle demeure dans la fameuse « zone verte » de la ville, cette partie ultra-sécurisée mise en place par les Américains à la fin de la deuxième guerre du Golfe. Elle abrite les ambassades ainsi que le palais présidentiel. C’est sans doute pour cela que, dans l’inconscient collectif, toute demeure confortable se trouve nécessairement dans cette « zone verte ». Ce n’est pourtant pas le cas de la maison des Al-Hilli, située sur l’autre rive du Tigre. À dix kilomètres de là. Une parcelle de presque 1 000 mètres carrés, un jardin ombragé, proche de l’avenue des Officiers. Parmi ses souvenirs d’Irak, Saad racontait parfois la musique classique qu’ils écoutaient en famille sur la terrasse de la maison.

Kadhem Al-Hilli a quitté définitivement Bagdad dans les années 1980. Il a laissé les lieux sous la supervision d’un gardien qui est décédé. Assez vite, il y aurait eu des vols de mobilier de valeur, d’antiquités et de tapis persans. L’homme d’affaires avait donné procuration à son avocat pour la gestion courante de son patrimoine, et en particulier de ses usines. Mais « on » aurait tenté de lui prendre son bien. Le patriarche aurait demandé à l’avocat de garder les lieux en s’y installant. Ce qu’il a fait. Un squatter qui y prend ses aises et n’entend plus repartir malgré les demandes des propriétaires légitimes. Les demi-frères de Kadhem se seraient mal comportés aussi. Au départ, il a délégué la gestion de ses usines à l’un d’eux, un poulailler industriel et une usine de mouchoirs en papier. Puis, après leur vente, il y a eu un différend. Saad en est même venu à penser que ses oncles avaient dénoncé son père pour qu’il ne puisse plus revenir en Irak et mettre la main sur ses biens. Une rumeur invérifiable veut aussi que

Kadhem ait été jeté en prison un temps en Irak et/ou en Jordanie où il séjournait. De quoi mettre en colère son fils. « En gros, Saad disait qu'un certain nombre de personnes avaient escroqué son père », résume une source proche du dossier.

Quelques mois avant le voyage, Saad a écrit une lettre en forme d'ultimatum aux squatters leur intimant l'ordre de quitter les lieux sous 48 heures. Rien ne s'est passé. Alors il a décidé de régler le litige en personne. Sur place, les choses se seraient assez vite envenimées. Saad mène une véritable enquête et entend récupérer ce qu'il pense être dû à sa famille. « Saad, qui se montrait très belliqueux, a tout enregistré sur un dictaphone numérique, reprend la source. Les enregistrements ont été retrouvés dans la maison de Claygate. Il y est question d'hommes armés pour déloger les occupants de certaines maisons. Mais le problème qu'avait Saad, c'est qu'il n'était pas officiellement missionné par son père qui était encore vivant. Il s'est heurté à ce problème. »

Les enquêteurs français savent qu'avec ces démarches, « Saad a créé des tensions ». Il n'y avait pas que la maison, nous a confié un ami intime en Angleterre, un homme également d'origine irakienne, mais qui n'a pas souhaité être cité nommément. Il y avait aussi les terrains sur lesquels étaient bâties les usines, ainsi que de l'argent issu de l'exploitation de ces usines, la vente des machines, etc. Probablement plusieurs centaines de milliers de dollars en jeu.

« On sait qu'il a essayé de récupérer cette fameuse maison, que ça ne s'est pas très bien passé, reconnaît Éric Maillaud. Ça ressort clairement de l'enquête, et notamment des enregistrements auxquels il a procédé – je ne sais pas si c'était par inquiétude ou par manie –, mais de la même façon qu'il avait toute sa vie sur des supports informatiques, quand il allait à un rendez-vous, il enregistrait tout, *a priori* sans le dire à ses interlocuteurs. » Et d'ajouter : « Il a manifestement dérangé un certain nombre de personnes

en essayant de récupérer un patrimoine. Les démarches qu'il a entreprises n'ont pas fait que des heureux. Ce qui peut être effectivement un mobile pour pouvoir se débarrasser de lui et de sa famille. »

Lors de sa « visite » à la maison familiale, Saad aurait été frappé. Au moins un coup sur la tête. Plusieurs personnes en ont attesté. Sa chemise a été déchirée. Après son passage, des hommes armés seraient venus dans plusieurs voitures à sa recherche. Ce n'était pas le résultat escompté, d'autant que des membres de la famille à Bagdad ont considéré que Saad outrepassait ses droits. Il jouait « les gros caïds », a même dit une cousine. Saad, très en colère, a d'ailleurs dans un enregistrement menacé « d'enterrer » tout le monde et de rapporter les photos des cadavres à son père. Il visait spécifiquement plusieurs frères ou demi-frères de Kadhem. À son retour en Angleterre, il est revenu à la charge.

James Mathews, l'ami avec qui il aimait plaisanter et que Saad appelait affectueusement « *Fat bastard* » (« Gros bâtard ») se souvient qu'il « était contrarié par tout ça », à son retour de Bagdad. « Je peux vous dire aussi que Saad avait acheté le Taser retrouvé chez lui lors de la perquisition en vue d'un nouveau voyage en Irak. » Il pouvait se montrer relativement impulsif et casse-cou. Dan, le collègue ingénieur, dit avoir été marqué par une photo de son ami jeune, brandissant une Kalachnikov. Saad lui avait dit que c'était en Irak. La période reste inconnue, mais il est rentré au pays à la fin des années 1970, brièvement. Des images d'armes de guerre qui choquent, mais en Irak, la possession et l'usage d'armes automatiques sont courants. Saddam Hussein a souvent posé avec des armes. Il semble qu'au moment de sa mort, Saad préparait son retour en Irak. Certains proches ont même affirmé qu'il comptait s'y installer, définitivement. Rien n'est moins sûr.

Zaid ne partage pas du tout l'avis de Dan sur ce mobile irakien. « Apparemment, il est allé à la maison parce que les gens qui y vivaient

n’étaient pas censés y vivre. Ils y ont emménagé à notre insu. Il voulait donc qu’ils quittent les lieux à une certaine date, mais ils ne l’ont pas fait. Je pense qu’il y a eu une confrontation. Je ne sais pas ce qui s’est passé exactement. Je n’ai posé la question qu’après les événements. » Mais il confirme : « Quand il est revenu, il était très blessé par cette situation. Nous avons fait appel à un avocat et nous avons réussi à les faire partir de la maison, ce qui était sans doute le plus simple, plutôt que d’essayer de faire les choses soi-même. »

Nous lui demandons :

> « Il s’est fait tabasser là-bas ?
> — Oui, d’après ce que j’ai compris, il a été frappé à la tête, ou quelque chose de pire encore. Il se disputait avec le mari, avec un homme. Et il a été attaqué par-derrière. C’est tout ce que je sais.
> — Pensez-vous qu’il y ait un lien entre le fait d’aller récupérer vos biens en Irak et le fait qu’il ait été tué ?
> — Non, je ne pense pas. C’était en 2004 et il a été tué en 2012. Il n’y a aucun lien. Ce sont, encore une fois, des spéculations. On essaie de faire une histoire à partir de rien. Quelqu’un a dû transmettre cette information à la presse parce que seule la police était au courant de ça. »

« On a des enregistrements incroyables avec des coups de feu qu’on entend, se rappelle une source proche de l’enquête. C’est glaçant ! » Les gendarmes savoyards voulaient enquêter à Bagdad. « On n’a pas pu aller en Irak, reprend la source, encore amère. Or, il y avait un problème de spoliation là-bas. Les magistrats ont refusé qu’on y aille. Pour des raisons de sécurité. Pourtant, on avait le GIGN qui devait venir avec nous pour nous protéger, et même un blindé pour nous transporter. » Les magistrats en

charge de l’affaire à l’époque rétorquent que « les bombes pleuvaient » alors à Bagdad. « Ça n’avait absolument aucun intérêt d’y aller », tranche Éric Maillaud. Les militaires se sont, du coup, déplacés au Danemark, histoire d’entendre une cousine éloignée de Saad, détentrice de nombreuses informations sur les histoires de famille. Déception. Elle s’est montrée plutôt méfiante et n’a partagé aucun élément permettant de faire avancer l’enquête. Ian Horrocks, l’ancien du Yard, tempère : « Souvent, lors d’investigations comme celle-ci, quand il devient difficile d’identifier des suspects ou un mobile, on se met à chercher très loin des raisons qui n’existent pas. Cette histoire de maison à Bagdad comme mobile, c’est tout simplement fantaisiste. »

1. Mouvement qui vise à unifier les peuples arabes.

8

Le trésor de Saddam

Élément troublant, Saad a appelé le Crédit Agricole suisse à Genève, deux jours avant sa mort. Il a annoncé à son interlocuteur son intention de venir dans la semaine. Une histoire de fonds à débloquer, mais qui ne pouvait pourtant se faire qu'en présence des deux héritiers de Kadhem. Comme si ce voyage autour du lac d'Annecy n'était qu'un prétexte pour gagner la Suisse et vérifier l'état des comptes de son défunt père. 2012, c'est aussi l'époque de la fin du secret bancaire suisse, sous la pression des Américains, puis des Européens. L'entrée en vigueur des échanges automatiques d'informations fiscales entre pays est imminente. Saad a-t-il voulu s'en prémunir ? En se manifestant auprès de ses banquiers, a-t-il déclenché quelque chose ? Les gendarmes se sont demandé si, en Suisse, on n'avait pas alerté « quelqu'un que les fils de Kadhem Al-Hilli souhaitaient s'approprier ces fonds ». Une coquette somme avoisinant le million d'euros.

Les autorités irakiennes pouvaient-elles de leur côté réclamer de l'argent qui semble avoir été sorti du pays sous le manteau ? Après la chute de Saddam Hussein en 2003, de nombreux articles et théories ont fleuri sur les faramineux avoirs financiers du tyran irakien. Les journaux anglais ont

parlé de « Saddam Connection ». La série SAS, de Gérard de Villiers, en a même tiré un livre : *Le Trésor de Saddam*. Et c'est la Suisse qui est apparue comme le coffre-fort du dictateur déchu. La bagatelle de 200 millions d'euros issus du pétrole et des ventes d'armes, le tout géré par son demi-frère, Barzan Al-Tikriti, alors ambassadeur auprès de l'ONU à Genève. Plusieurs médias européens, et notamment allemands, ont spéculé sur un lien entre les Al-Hilli et des commissions liées à l'affaire « Pétrole contre nourriture ». Cela n'a jamais été prouvé, et absolument rien ne pointe dans cette direction. Et pourtant. « On s'est perdu en conjectures sur l'origine de ces fonds, réagit aujourd'hui Éric Maillaud. Les enquêteurs n'ont jamais réussi à en démontrer la provenance. Oui, on a parlé des fonds de Saddam Hussein. Mais c'est aussi la difficulté de ce type d'affaires. Dès que l'on parle d'Irak, tout le monde se met à fantasmer. Et c'est bien ce qu'essaient de ne pas faire les enquêteurs, le procureur de la République et le juge d'instruction, qui, eux, doivent s'en tenir aux réalités, distinguer l'enquête du roman policier. »

Pour le magistrat, cette origine irakienne des victimes « pollue énormément l'enquête et interdit peut-être de voir véritablement ce qui s'est passé ». Mais il défend le choix fait d'investiguer tous azimuts à l'étranger. « On est bien obligés de refaire la vie et l'œuvre de tous les membres de la famille concernés, des proches, des protagonistes. Et puisque l'argent, la succession étaient un mobile, les enquêteurs ont évidemment aussi cherché du côté de Bagdad. Cette autre piste consistant à envisager les meurtres des membres de la famille Al-Hilli comme une vengeance jaillie d'Irak, parce que le père Kadhem aurait pu voler de l'argent au préjudice de l'État irakien… On est là quand même sur des suspicions à prendre avec extrêmement de précautions. On sait que le père de famille avait progressivement vendu ses entreprises. Comment les a-t-il vendues ? Comment a-t-il été payé ? Comment a-t-il fait en sorte que l'argent de ces entreprises sorte d'Irak ? On n'en sait strictement rien. On ne peut que se

perdre en conjectures et avoir de l'imagination. Mais il était strictement impossible pour les enquêteurs d'aller au-delà de ce qu'on leur disait. »

Pour le procureur d'Annecy de l'époque, Kadhem Al-Hilli « connaissait les proches de Saddam Hussein. Il n'y a aucun doute là-dessus ». Nous avons questionné Zaid sur les relations entre sa famille, le puissant parti Baas et le pouvoir irakien de ces années-là. « C'est assez croustillant… La réponse est non, a-t-il réagi. Nous n'avons jamais eu un quelconque rapport avec le parti Baas. Et même, c'est quelque chose que nous détestions et nous avons quitté le pays pour cette raison. Mon père n'a jamais fait de politique. Il n'y avait que ses usines qui l'intéressaient. Il est parti parce qu'il ne pouvait plus travailler. Alors, non, il n'a jamais travaillé pour le parti Baas. Ce sont des histoires stupides. Des histoires visant à nuire, qui, je pense, ont été délibérément fournies à la presse pour détourner l'attention de ce qu'il s'est passé ce 5 septembre. »

Nous insistons :

> « Votre père a-t-il bénéficié de l'argent d'Irak provenant de Saddam Hussein ?
> — Non. La réponse est non ! Nous n'avons aucune relation avec Saddam Hussein. L'argent de mon père provient de son dur labeur. Et c'est tout ce qu'il y a à dire. Ce n'est que de l'argent obtenu légalement. Les autorités ont reconnu que c'étaient des bêtises. »

Selon ses proches, Kadhem Al-Hilli ne faisait effectivement pas de politique. Mais le simple fait d'être industriel pouvait constituer un danger dans un Irak nouvellement « socialiste ». La police politique multipliait les arrestations et des gens disparaissaient définitivement, quand ils n'étaient pas pendus. Les Al-Hilli ont payé le prix fort. « L'oncle de mon père a été

arrêté et jeté en prison, nous raconte Zaid. Pendant plusieurs mois, nous ne savions pas où il était. Sa femme s'est évertuée à le faire libérer et il l'a finalement été. Mais il souffrait de problèmes cérébraux dus aux tortures qu'on lui a infligées en prison. En 1970, il a quitté l'Irak avec ses enfants pour le Royaume-Uni, afin d'être pris en charge médicalement. Nous avons suivi l'année d'après, parce que ce n'était pas vraiment sûr pour nous de rester. » Cet oncle travaillait au ministère des Affaires étrangères irakien avant l'arrivée de Saddam. Il est resté paralysé du visage, incapable de parler. Un proche de la famille Al-Hilli souligne que ces derniers, comme lui-même, sont chiites et que les chiites n'étaient pas les bienvenus dans l'Irak du Raïs, sans qu'ils aient besoin de mener des activités politiques. Saddam s'est d'ailleurs appuyé sur les sunnites, voire les chrétiens, pour contrer les chiites en Irak.

L'enquête côté anglais a en revanche établi que Kadhem Al-Hilli avait été en relation avec une figure influente de la diaspora chiite irakienne en Grande-Bretagne. Ahmed Chalabi, un autre exilé qui est ensuite devenu ministre en Irak après la chute de Saddam. Un homme d'affaires richissime aussi, mis en cause dans des scandales financiers en Jordanie. Chalabi aurait reçu l'argent de la vente des usines de Kadhem, peut-être parce qu'il était considéré comme le banquier de la communauté chiite irakienne en exil ? Il semblait gérer des fonds pour des compatriotes. Peut-être même, les sortir d'Irak par des filières clandestines. Et il y aurait eu une escroquerie. En tout cas, c'est ce que Saad pensait.

Pour autant, cette piste financière qui a été explorée aussi loin que possible n'a rien donné. L'exfiltration de l'argent du régime irakien apparaît aujourd'hui des plus fantaisistes comme mobile de la tuerie de Chevaline… Même si rien n'a démontré que ça n'était pas le cas.

9

Un 4 × 4 fantôme

Retour en Savoie, sur les pentes des Bauges.

William Brett Martin, le cycliste arrivé en premier sur la scène de crime, a, le lecteur s'en souvient, indiqué qu'il avait croisé peu avant un 4 × 4 de « type forestier » qui descendait dangereusement la Combe d'Ire. Il y a justement un poste de l'Office national des forêts (ONF) à Doussard, route de la Gare, qui dispose d'un tout-terrain de marque Toyota et de couleur verte. Les gendarmes apprennent dans la foulée que des ouvriers de l'ONF travaillaient effectivement sur la route domaniale le jour du drame, au lieu-dit La Bredière, près d'un pont. Et ils sont redescendus dans un créneau horaire très proche des faits. Peut-être au point même d'avoir vu le ou les tueurs ? Un agent, prénommé Michaël, est parti en premier. Il est passé devant le parking du Martinet autour de 15 h 20. Le parking était vide, mais il y a croisé un motard sur un engin blanc. Puis une BMW qui, selon ses déclarations, n'est pas celle des Al-Hilli, mais un 4 × 4.

Ses deux collègues, David et Romain, qui travaillaient près d'un kilomètre plus bas, ont quitté le chantier plus tard, peut-être cinq à dix minutes après. Ils ont croisé une BMW bordeaux qui est, sans conteste possible, celle des Al-Hilli, car l'un d'eux décrit une grosse voiture longue

avec conduite à droite. Son conducteur avait entre 40 et 50 ans, le visage rond, « bien portant », diront les deux forestiers. À sa gauche, sur le siège passager, une fille qui pouvait avoir dix ans, au teint mat, aux cheveux foncés, lisses et longs, aux yeux foncés, habillée en tenue d'été. Zainab. Ils ont distingué « plusieurs personnes » à l'arrière. Au moment de les croiser, les agents ONF ont serré leur 4 × 4 Toyota le plus possible sur le bord de la route pour faciliter le passage de la BMW et Saad leur a fait « merci » de la main.

Nous avons retrouvé le premier ouvrier de l'ONF. Après neuf années passées à l'établissement public, il a préféré un emploi plus confortable comme VRP dans les produits agricoles. Michaël nous reçoit dans un hameau sur les hauteurs d'Annecy, une zone « ravitaillée par les corbeaux », comme il dit, loin de l'agitation de la ville, ce qui lui convient. C'est la période des foins, ça sent l'herbe fraîchement coupée, il fait beau. Mais l'hiver ici peut être rude. On peut se retrouver coupé du monde. « À l'époque, je travaillais comme ouvrier forestier en tant que chauffeur de pelle [tractopelle] et bûcheron sur la commune de Doussard, témoigne Michaël, sans jamais enlever les lunettes de soleil type cycliste qu'il porte. Tout l'été, soit des journées de coupe de bois, soit sur les pelles mécaniques, à la réfection de sentiers de pistes forestières. » L'hiver, à l'époque, il travaille aux remontées mécaniques d'une station de ski. Il habite dans les Bauges, à quelques kilomètres seulement à vol d'oiseau du parking du Martinet.

La Combe d'Ire, Michaël la décrit lui aussi comme « très escarpée et très sauvage », une seule route goudronnée et « des chemins de randonnée, des pistes forestières, des sentiers de partout [avec] des chalets pour les randonneurs égarés, ou en cas de mauvais temps ». Alors, « oui, cet endroit, c'est très isolé, on n'y va pas pour aller chercher sa femme, comme on dit nous. Avant, il y avait des mines de charbon de bois ». D'où la montagne du Charbon qui domine la combe côté ouest. Michaël avait 27 ans, ce

5 septembre 2012. Dix ans après, il n’a rien oublié. Il travaillait presque tout en haut de la combe. « Normalement, on finissait à 17 heures, mais je suis tombé en panne avec la pelle. Donc il a fallu que je redescende chercher des pièces de rechange sur le dépôt. Mes collègues coupaient le bois juste en contrebas. On a discuté… » Quinze minutes peut-être. Puis il les a quittés pour rejoindre le dépôt de Doussard.

Nous lui demandons s’il est formel sur la présence de ce 4 × 4 BMW qu’il a croisé dans la descente. « Ah oui, sur le modèle de la voiture, j’en étais sûr il y a maintenant quasiment dix ans de ça [en 2022]. Je reste toujours formel : c’était un BMW X5 bleu nuit. Il n’y a pas de souci de ce côté-là, je reste là-dessus. C’est sûr à 100 % que c’était un X5. » Aujourd’hui, en revanche, il ne se souvient plus de l’heure à laquelle il a quitté ses collègues de l’ONF. « J’étais au sommet de la Combe d’Ire, donc le temps de redescendre, il faut quand même un moment. » D’autant qu’il ne pouvait rouler vite à cause d’un problème de boîte de vitesses, un cardan mal en point qui le forçait à rester en première. Il reprend. « J’arrive sur le parking du Martinet, il n’y avait personne. La place était vide. Je continue, et je croise un peu plus bas, à l’avant-dernier pont avant le parking, une voiture qui roule à vive allure. Donc une voiture de couleur sombre, bleu nuit. Je suis vraiment sûr de la voiture. » C’était dans un virage en épingle à droite. « Il arrive fort, très fort, parce que, en plus, j’avais la remorque. Les chargements sont très larges sur une route étroite. On y va doucement. Il a donné un bon coup de patin. On passe à moins de dix centimètres l’un de l’autre. C’est étroit, donc il est obligé de ralentir. Donc, on voit bien la conduite à droite. Il y a des plaques jaunes et en plus, je le vois, le conducteur est seul dans le véhicule. Il a failli me rentrer dedans, c’est passé très, très près. Mais c’est une conduite à droite, ça j’en suis sûr. Le X5, j’en suis sûr aussi à 100 %. »

Nous lui demandons comment il peut être aussi sûr du modèle. « Les BM, on ne peut pas les louper, ils ont quand même une façade avant

spéciale, le logo, les phares en cercles. Et il se trouve que je connais très bien ce véhicule-là. En fait, mon père avait le même, il était bleu mais plus clair. En plus j'aime bien les voitures et les BMW. Je m'y connais très bien en mécanique auto, donc je connais beaucoup de modèles. » N'a-t-il pas eu une activité de réparation de voitures en autoentrepreneur ? Michaël nous affirme encore que, « peut-être cinq minutes après la voiture », il a croisé la BMW rouge bordeaux – « des victimes », puis le cycliste. Il ne l'avait pas dit aux gendarmes à l'époque. Mais ses collègues lui en avaient parlé. L'effet sans doute aussi du passage du temps, dix années.

Aux gendarmes, Michaël avait précisé qu'il avait regardé l'horloge de son propre 4 × 4 et qu'elle indiquait précisément 15 h 46 ou 47 à son arrivée à Doussard.

Les militaires soulignent que lors de sa première audition, au lendemain des faits, il n'avait pas parlé du modèle du 4 × 4, mais juste une BMW « de type SUV », c'est-à-dire un « 4 × 4 urbain », de « couleur gris foncé ». Ce n'est que lors de sa deuxième audition quinze jours plus tard qu'il a apporté la précision du modèle. Mais aussi la conduite à droite. Il convient de souligner à ce stade que les gendarmes avaient alors approfondi son témoignage. Ils avaient demandé à l'agent ONF de repenser à tout ce qu'il avait vu, de faire un travail mental. Les lieux, les bruits et même les odeurs. C'est ainsi que Michaël peut encore décrire l'homme qui conduisait le 4 × 4. « Il avait les cheveux courts, peut-être un peu dégarni, en tout cas, il tirait la gueule. Il était vachement marqué. Pas de cicatrice, mais on va dire des points sur le visage et peut-être un peu de taches de rousseur. En tout cas, des couleurs différentes sur le visage. Peut-être quelqu'un d'un pays de l'Est ou d'Orient… les yeux un peu enfoncés, les cheveux et les yeux noirs. Oui, il semblait très contrarié, nerveux. » Avec les gendarmes, le jeune forestier a réalisé un portrait-robot. À l'époque, il avait décrit l'homme du X5 comme ayant le « visage marqué par des rides au niveau des yeux, de la bouche et de la commissure des lèvres ».

Michaël n’a appris la nouvelle du quadruple homicide que le lendemain. Le matin, sur son téléphone portable, en lisant le *Dauphiné libéré*. Il a aussitôt appelé ses deux collègues Damien et Romain. « On s’est dit qu’on a croisé ces gens cinq ou dix minutes avant qu’ils ne se fassent assassiner. On est passés à quelques minutes de ce qui aurait pu être la mort. Et là, on a vraiment eu peur. » Lui n’a entendu aucun coup de feu. Peut-être parce qu’il met de la musique dans la voiture. Le retour dans la Combe d’Ire a été compliqué. « L’ONF nous avait interdit de revenir. Après, ça reste une sensation assez spécifique. C’est un milieu un peu feutré, un peu glauque. En repassant au Martinet, on voit l’endroit exact où il y avait la voiture des victimes. Alors oui, les premières fois où l’on est revenus, on ne traînait pas dans le secteur. »

Au fil des semaines, son témoignage est devenu de plus en plus important, faute d’avancée probante sur le tireur du Martinet. Mais a-t-il pu confondre avec le break BMW des victimes ? « Là-dessus, j’ai toujours été formel. Ce sont deux voitures différentes. Avec la couleur, on ne peut pas les confondre. Et le gabarit non plus. Un X5, c’est gros. Un break c’est un break ! Les gendarmes ne m’ont jamais dit que je m’étais trompé. Moi j’ai insisté : c’est bien deux voitures différentes, je n’ai rien confondu du tout ! Le break, je l’ai croisé à l’entrée de la Combe d’Ire, vers l’ancienne scierie qui est abandonnée maintenant. Et mes collègues l’ont croisé plus haut. Il peut y avoir cinq, sept minutes d’écart entre nous. »

Que serait devenu ce mystérieux X5 que ni ses collègues en descendant, ni Brett Martin n’ont vu ? Michaël ne se démonte pas. « Sur la combe, une voiture passe mieux qu’une moto. On peut se cacher aussi… S’il [son conducteur] connaissait toutes les pistes ou les accès, il a pu s’enfuir. Il a eu le temps. Il a pu aussi trouver un endroit et attendre que ça se calme. » Qui a le profil pour faire ça ? « On ne croise pas des gens avec des armes dans la combe, à part en période de chasse, souligne Michaël. Mais au mois de septembre, ça n’avait pas encore démarré. » Des braconniers peut-être ?

Des gens qui s’entraînent à faire des cartons ? « Il faut soit être fou, soit aimer avoir des ennuis, réagit l’ex-forestier. Il y a des gardes ONF qui circulent dans la Combe d’Ire. C’est très surveillé. Il y a aussi des gardes-chasses qui regardent tout ce qui se passe. En plus, les fusils qu’on utilise pour la chasse sont très bruyants. S’entraîner là-bas, en neuf ans de carrière, je n’ai jamais vu ça. » Et c’est un chasseur qui parle.

« Les carabines qu’on utilise sont des armes encombrantes, qui font un mètre de long et qu’on ne cache pas comme ça. On ne la met pas sous son T-shirt. »

Alors qui ?

> « Honnêtement, je n’en ai aucune idée. Ça peut être un local, ça peut être des règlements de comptes, ça peut être tout et n’importe quoi ! On ne saura peut-être jamais. Mais je pense quand même qu’on est en dehors du milieu savoyard.
> — Les gendarmes ont dit que pour redescendre de la combe, autrement que par la route forestière, il fallait avoir un bon 4 × 4. Vous connaissez très bien les lieux, vous en pensez quoi ?
> — Une petite voiture peut passer, par le col de Chérel et le chemin vers la commune de Jarsy. Moi, j’avais une 205, je passais en faisant attention. À supposer que ce soit le X5, il passe tranquille, s’il n’a pas des jantes taille basse mais de gros pneus bien gonflés. C’est interdit, on n’est pas censé aller au-delà du parking du Martinet, mais il y a des gens qui passent. Il ne faut pas se faire prendre parce que l’amende est salée, mais certains le tentent. »

Le jour où nous interrogeons Michaël, dans le jardin derrière sa maison, au-dessus du lac d’Annecy, nous apercevons un BMW X5 remisé dans un

coin. Celui de son père, aujourd'hui décédé, qu'il ne se décide pas à vendre.

Jacques, musicien original et sympathique, habite un village voisin de Chevaline. Il aime se promener dans la combe. Il nous déclare :

> « Ce jour-là, j'ai eu peur. J'ai eu peur, peut-être, de perdre ma vie, parce qu'apparemment, à cinq ou dix minutes près, j'aurais pu arriver sur les lieux du drame. C'est des jours comme ça qui arrivent dans une vie et où on se dit "Wow !" J'ai eu de la chance ce jour-là. Donc, qu'est-ce qui se passait ce jour-là ? J'avais un chien, le chien de mon frère qui était en vacances chez moi et donc je décide de le promener, je prends ma voiture, puis je commence à partir et oh, j'oublie de prendre un livre, parce que j'adore lire. Donc, je fais demi-tour, je vais chercher mon livre et puis je repars direction la Combe d'Ire. Et là, quand j'arrive en voiture, un véhicule arrive comme ça sur moi, très vite. Du coup, je fais un écart et la voiture passe. Cette voiture, c'était une voiture anglaise. J'ai vécu un petit peu en Angleterre et je me rappelle très bien qu'en Angleterre en général, les plaques d'immatriculation sont jaunes, elles ont de gros chiffres. Tout de suite, ça m'a tapé dans l'œil. »

Un 4 × 4 anglais, il y en avait bien un dans le département de la Haute-Savoie, dans un laps de temps très proche du crime de Chevaline. Courant 2013, les enquêteurs découvrent qu'un SUV BMW du modèle décrit par Michaël de l'ONF, immatriculé en Angleterre, a embarqué sur un ferry à Douvres la veille du crime, le 4 septembre donc, à 2 heures du matin, à destination de Calais. Plus tard, il est passé au péage de Viry sur l'autoroute A40 qui permet de relier Genève depuis la Bourgogne et l'Ain, *via* le tunnel du Mont-Blanc, à 19 h 26 et 45 secondes, précisément, toujours le 4 septembre. Viry, en Haute-Savoie, se trouve à une soixantaine

de kilomètres au nord de Chevaline. Sur la photo extraite de la vidéosurveillance du péage, deux personnes sont visibles à l'avant de ce X5 noir ou gris très foncé. Sans doute les deux hommes enregistrés comme passagers du véhicule lors de la traversée sur le ferry. Ils ont pris leurs billets au dernier moment et ont payé en liquide. Un aller simple. Le titulaire de la carte grise du véhicule est un certain Ahmed M., demeurant près de Sheffield, dans le nord de l'Angleterre. Et c'est un Kurde… d'origine irakienne et de nationalité britannique. Cela fait beaucoup, beaucoup de coïncidences.

Après le péage de Viry, la logique voudrait que le 4 × 4 ait emprunté le tunnel du Mont-Blanc, mais sans certitude absolue. La vidéosurveillance vers l'Italie n'a pas filmé l'immatriculation avec assez de netteté d'un BMW qui pouvait correspondre.

Les enquêteurs anglais et français ne lâchent pas l'affaire. À force de triangulation, et d'obstination, ils finissent par identifier un numéro de téléphone portable qui semble appartenir à Ahmed M., le propriétaire du 4 × 4. Ce cellulaire a « accroché » des relais téléphoniques à Calais, en France, à 4 heures du matin le 4 septembre, puis dans le Nord, l'Aisne, l'Aube et l'Ain, ce qui semble correspondre au trajet d'une voiture débarquant du ferry et ralliant le tunnel du Mont-Blanc. Ensuite, ce même téléphone a « borné » en Italie dans la soirée, puis encore le 5 septembre, jour du crime de Chevaline. Dont un SMS reçu à 15 h 34, c'est-à-dire peu ou prou à l'heure du crime. L'utilisateur de ce cellulaire ne pouvait donc matériellement pas se trouver dans la Combe d'Ire. Et le 4 × 4 ? « La difficulté que nous avons avec lui, glisse un enquêteur, c'est que nous ne sommes pas certains qu'il soit passé en Italie le 4 septembre au soir. La logique veut qu'il ait voyagé avec son propriétaire et le portable de ce dernier, mais nous ne pouvons pas être catégoriques. »

Le X5 va même faire un peu perdre la tête aux enquêteurs. Ainsi, les policiers du Surrey ont informé les gendarmes que son propriétaire, Mohamed A. a travaillé dans un restaurant indien de Bradford, Le Mumtaz, en 2009. Or, Zaid s'est rendu dans cette ville industrielle du nord de l'Angleterre quatre jours avant la tuerie de Chevaline, pour le mariage de la fille d'un proche. Ils ont longuement déjeuné au Mumtaz… Quand il est cuisiné lors de l'équivalent d'une garde à vue par les « bobbies » anglais, qui lui demandent qui il y a vu et à qui il a parlé, Zaid ne dit pas ce qu'ils aimeraient sans doute établir : qu'il y a embauché un tueur à gages parmi le personnel… Ce n'était sans doute après tout qu'une nouvelle coïncidence. Une des nombreuses de cette enquête. Quant au BMW X5 de Mohamed A., il a été signalé en Turquie en janvier 2013, entrant depuis le poste-frontière de Habur, qui est le principal point de passage depuis l'Irak. Il n'est plus jamais réapparu en Europe ni, semble-t-il, retourné en Irak. Encore un mystère.

Les gendarmes ne ménageront pas leur peine pour retrouver le véhicule. Les militaires feront même l'inventaire de tous les X5 à poste de conduite à droite et immatriculés en France. La liste aussi parmi les X5 entretenus par BMW, de ceux immatriculés à l'étranger, ayant obtenu une assistance du constructeur en France. Ou encore les 4 × 4 de ce modèle volés en France en 2012, et ceux ayant transité par la frontière franco-britannique. Le BMW 4 × 4 aux plaques anglaises a-t-il seulement existé ? Aujourd'hui, les gendarmes considèrent qu'il s'agit d'une erreur de Michaël. Dix ans après, une source nous explique que son témoignage a « entraîné de nombreuses investigations inutiles puisque s'avérant fausses ». La source affirme : « Le véhicule croisé était celui de la famille Al-Hilli. » Sans toutefois pouvoir en faire la démonstration. « Le X5, on l'a vraiment recherché, commente un gradé de la gendarmerie qui se montre moins péremptoire. « On avait des téraoctets et des téraoctets de visionnage à faire. Des vidéosurveillances de tout le secteur de Savoie et Haute-Savoie. On a justement pris un secteur

très vaste. Et on a trouvé ce X5 type 2, conduite à droite, appartenant à un Irakien. Mais on ne l'a jamais localisé. Je peux vous assurer qu'on s'est focalisés sur ce BMW car forcément, c'était une piste très intéressante, un véhicule présent près du parking du Martinet juste avant les faits. »

Les centaines d'heures passées à visionner des enregistrements de vidéosurveillance ont permis de retrouver la trace d'un autre X5 aux plaques anglaises, mais de couleur grise. Il a été filmé à ce même péage de Viry le 5 septembre au soir. Ses propriétaires, des Britanniques de passage en Haute-Savoie, n'ont pas pu être mis en cause. Pas plus que l'utilisateur d'un troisième X5 britannique lui aussi filmé à ce même péage, mais au lendemain de la tuerie.

« Le gars de l'ONF disait être absolument sûr de lui, car son père était à la recherche d'un X5, du même modèle, reprend le gradé. Personne ne lui a mis le X5 dans la tête… Mais voilà, un témoignage reste un témoignage. Avec toutes les fragilités qu'il peut comporter. »

« C'est toujours le problème du peu de fiabilité des témoignages », rebondit le procureur Éric Maillaud, qui cite l'exemple de cinq personnes dans une même pièce à qui l'on demande ensuite de décrire les vêtements des autres. « Vous aurez cinq descriptions différentes, annonce le magistrat. Il faut aussi rester extrêmement prudent. On a essayé d'identifier tous les véhicules possibles, ça n'a strictement rien donné. Peut-être était-ce un véhicule venu d'ailleurs qui a ensuite regagné l'étranger, la Suisse, l'Italie et qu'on n'a plus jamais revu, et qui était faussement plaqué. Tout est absolument possible. Mais c'est toujours extrêmement compliqué d'identifier un véhicule sur des témoignages. »

Pourtant, Michaël n'est pas le seul à avoir aperçu un 4 × 4 suspect. Aux alentours de 15 h 30, c'est-à-dire très près de la tuerie, voire en même temps, un habitant de Doussard, retraité, fait son petit tour quotidien et marche vers la Combe d'Ire. Un endroit qu'il affectionne car il y fait

toujours frais. Il se trouve au lieu-dit « Le Moulin », à la sortie du hameau d'Arnand, entre Doussard et Chevaline. C'est alors qu'il voit un « 4 × 4 sombre circulant à vive allure ». Pour le retraité, il n'y a qu'une seule personne à bord, quelqu'un de « pressé ». Il est en revanche incapable de préciser si le conducteur était assis côté gauche ou droit. Leurs regards se sont croisés, et le retraité l'a vu nettement : les yeux clairs, « grands ouverts, le regard fixe, un petit collier de barbe, les cheveux tirant vers le roux, coupés en brosse, les yeux clairs, une tête « carrée », des épaules larges, une allure très athlétique, et râblé. Il pourra même en dresser un portrait-robot qui ne sera jamais diffusé au grand public. Pour le retraité, « ce n'était pas un 4 × 4 de paysan » ou de montagne, mais un 4 × 4 de ville qui était propre. Le même que celui vu par Michaël ?

Ian Horrocks, notre consultant ès crimes complexes avec son quart de siècle passé à Scotland Yard, aura le dernier mot : « Ce véhicule était-il impliqué ? Personne ne le sait vraiment. Lors de ce type d'enquêtes, les policiers cherchent en profondeur et parlent à tellement de monde que les détails des véhicules, des personnes, bref de tout ce qui se trouvait dans les parages, peuvent prendre une importance qui n'est pas forcément aussi pertinente que cela. »

10

Le visiteur du soir

Et puis il y a le témoignage troublant de Michel P., voisin de camping de la famille Al-Hilli au Solitaire du Lac. Il n'a pas eu de contact avec elle, juste quelques signes, quand il a montré à Saad, des bidons à la main, où se trouvait le point d'eau le plus proche. Le mardi dans l'après-midi, il l'a vu de loin gonfler un bateau pneumatique pour les filles. Il a encore vu Zainab et Zeena qui s'amusaient sur une aire de jeux en face de leur caravane. Il les a trouvées « très sympas ». Quant à Ikbal, comme d'habitude, elle s'est montrée discrète. Il a aussi vu la grand-mère, Suhaila, « vêtue à l'orientale », en robe longue, mais sans foulard et l'a trouvée « très alerte ».

Michel P. a 60 ans. C'est un ancien pompier professionnel. Désormais à la retraite, il voyage avec son épouse. Il raconte une curieuse scène. La veille des meurtres sauvages de Chevaline, il a vu un homme qui semblait avoir garé sa voiture grise, avec un coffre de toit, sur l'emplacement voisin des Al-Hilli. Cet homme, âgé d'une trentaine d'années tout au plus, était vêtu d'habits de ville, ce qui peut surprendre dans un contexte de vacances et de bord de lac. Il portait un pantalon en tergal plutôt sombre, sans que le retraité puisse en définir exactement la couleur, ainsi qu'une chemise blanche à manches courtes. Il avait les cheveux courts, bruns et raides, et

mesurait à peu près la même taille que Saad Al-Hilli, tout en étant plus mince et plus « clair de peau ». Mais le témoin ne peut pas affirmer s'il était d'origine arabe.

Ce qui est sûr, c'est que les deux hommes parlaient dans une langue étrangère, peut-être bien en anglais, mais Michel P. n'a pas su vraiment la reconnaître. Une discussion plutôt animée. Véhémente même, dira-t-il, devant la voiture grise. Il n'était pas encore 19 heures. Une conversation « pas du tout conviviale », « assez tendue », du moins c'est ce qu'il a ressenti bien qu'aucun des deux hommes ne criait. C'est surtout les gestes du plus jeune qui lui ont donné ce sentiment. Il tapait avec un doigt sur le toit de la voiture grise, comme s'il disait « c'est comme ça et pas autrement ». Il semblait avoir l'ascendant et Saad ne lui répondait pas. L'ex-pompier ajoute : « Il m'étonnerait fort que le plus âgé ait invité le plus jeune à manger. »

Michel P. est allé se doucher et n'a pas revu les deux hommes. Il a passé la soirée avec sa femme dans leur camping-car et le lendemain matin, la voiture grise était partie. Puis il a vu Zainab et Zeena faire une pyramide avec des graviers sur l'aire de jeu. Dans l'après-midi, il a vu la famille Al-Hilli monter dans la BMW et quitter le camping. Il ajoute un élément important. Ce mardi, veille des crimes, les barrières du camping qui sont actionnées *via* un badge remis aux campeurs, ne fonctionnaient pas et sont restées en position ouverte. N'importe qui pouvait donc entrer ou sortir en voiture sans contrôle. Pour le procureur Éric Maillaud, « il semble à peu près acquis [que Saad] a fait une rencontre » au camping. Un « échange plutôt vif, peut-être presque de l'ordre des menaces, en tout cas sur un ton élevé entre lui et un individu peut être d'une même origine géographique ». Un Arabe ? « En tout cas, la peau basanée, bien habillé. C'est ce qui avait d'ailleurs étonné les témoins de ce terrain de camping… On se demande ce que peut faire cet homme. » Qui était cet inconnu un rien menaçant ? « Les enquêteurs ont cherché évidemment », insiste le procureur. Ils ont

questionné la plupart des clients du Solitaire du Lac. « Rien n’a permis d’identifier cet homme et donc encore moins de comprendre pourquoi il y avait pu y avoir une scène un peu virulente. » Bien sûr, le procureur et les enquêteurs se sont « posé la question de savoir si cette discussion pouvait avoir un lien » avec un déplacement programmé par Saad jusqu’à une banque en Suisse, pointe Éric Maillaud. Ils n’ont pas eu de réponse.

Nous avons retrouvé Michel P. Au téléphone, le 2 mars 2022, il a maintenu sa version de l’altercation, et son caractère « un peu houleux ». Il nous a dit avoir été quelque peu étonné de ne pas être recontacté par les enquêteurs et de ne « pas avoir eu de nouvelles », conscient de la possible importance de son témoignage. Michel P. nous a affirmé avoir appelé « la gendarmerie d’Annecy » pour demander des nouvelles. « On m’a dit que la personne impliquée dans l’altercation avait été interrogée », dit-il. Et qu’on n’avait donc plus besoin de lui. Une réponse curieuse, car encore aurait-il fallu que cet inconnu soit identifié. À ce jour, ce n’est pas le cas.

11

Sur la piste du tueur à gages

Aucun impact n’a été retrouvé sur la carrosserie extérieure de la BMW des Al-Hilli. Signe d’un bon tireur ? En tout cas, de quelqu’un de « compétent », juge l’ancien inspecteur de Scotland Yard, Ian Horrocks. Notre expert en balistique, Jean-Claude Schlinger, qui en a vu beaucoup lors de sa longue carrière à Paris, relève une « intention criminelle farouche ». Est-ce le signe que le tueur de la Combe d’Ire est un professionnel ?

Un mois à peine après la tuerie, un rebondissement survient. Nous sommes dans le cabinet d’un juge d’instruction de Lille, un magistrat spécialisé dans la criminalité organisée. Il mène l’audition d’un témoin sous la procédure d’anonymat. Ce qu’a à dire ce dernier va tout particulièrement intéresser les gendarmes de Chambéry et les deux juges d’instruction d’Annecy en charge de l’affaire. Le témoin sous X déclare qu’à la maison d’arrêt de Maubeuge, dans le Nord, un détenu a proposé un « contrat » à un autre codétenu. Le commanditaire est un Irakien. Il s’agissait de voler un camion en Angleterre pour renverser un autre Irakien résidant outre-Manche. Le contrat ne devait pas se faire à Londres, mais dans la banlieue de la capitale britannique. Une affaire qui serait payée 100 000 euros.

Ce codétenu, dont le témoin anonyme ne veut même pas dire le prénom car il craint d'être à son tour identifié, a refusé le contrat. Son interlocuteur est revenu plusieurs fois à la charge. L'intermédiaire a ensuite proposé que l'assassinat ait lieu en Europe continentale. « Ça ne pouvait pas être fait en Grande-Bretagne à cause de la CCTV [*Close Circuit Television* ou vidéosurveillance en français, NDR] nous confie une source proche de l'enquête. Il y a des caméras à tous les carrefours. Ça rendait l'opération très risquée. » Le codétenu a refusé, limitant ses éventuels services au vol du camion. Le détenu qui a proposé le contrat se fait appeler Nabaz Shahin et prétend avoir 33 ans. En réalité, c'est un faux nom. Il est Kurde et prétendument natif de la province de Salaheddine, au nord de l'Irak. Il habite désormais Lille et se trouve être un ancien passeur de migrants clandestins du côté de Sangatte, ce qui lui a valu d'être incarcéré en France. Un sacré globe-trotter aussi : il a vécu en Suisse et en Grande-Bretagne, du côté de Cardiff, au Pays de Galles, au début des années 2000. Il a aussi des liens avec la Suède, destination forcément intéressante au vue de la nationalité de la belle-mère de Saad. Shahin envoyait des clandestins dans le pays scandinave et a également un cousin établi là-bas… Ce n'est pas un tendre puisqu'il a été mis en examen à Lille pour tentative d'assassinat après une bagarre entre bandes rivales dans la préfecture nordiste en 2007. Encore plus intéressant, l'Irakien a bénéficié de plusieurs permissions de sortie et n'a pas réintégré la maison d'arrêt à l'issue de la dernière, fin 2011. Il est toujours recherché.

D'autres infos remontent et confortent les enquêteurs sur la violence dont semble être capable le personnage. Un de ses amis leur a chuchoté qu'il se serait vanté d'avoir tué une dizaine de personnes en Irak. Des contrats. Un autre le mêle au meurtre d'un Albanais, tué à coups de couteau sur le parking d'une station-service près de Lens. Une bagarre pour gagner le contrôle de ce parking utilisé pour charger des clandestins vers le

Royaume-Uni. Un trafic que les gendarmes savent être l'apanage de groupes relevant de la criminalité organisée.

Enfin, il semble que l'Irakien aurait acheté un pistolet en Belgique. « Shahin », ou du moins celui qui se fait appeler ainsi, a le profil du délinquant multicartes, capable de voler des voitures comme de fournir des armes ou de faux papiers. Mais est-il capable de tuer sur contrat ? C'est un flambeur qui aime les femmes, les belles voitures et les vêtements de marque. Il a constamment besoin d'argent car il en perd beaucoup au casino. Il n'a, toujours selon ses proches, ni morale ni interdits. Et si lui-même n'est pas décrit comme un tueur par son entourage, il peut, toujours selon ses proches, très bien servir d'intermédiaire dans ce type d'affaires. Une amie ajoute qu'il disait souvent : « Si quelqu'un fait quelque chose, pour lui faire le plus de mal possible, il faut s'en prendre à sa famille ou aux proches et pas forcément à la personne elle-même. »

Shahin est arrêté en Suisse en décembre 2012, alors qu'il cherche à obtenir le statut de réfugié sous son vrai nom, Mohamed, né au Kurdistan, deux ans avant le faux Shahin. Il apparaît comme un sympathisant du PKK, voire comme un adhérent du parti indépendantiste kurde. Il est extradé vers la France. L'homme est suspicieux. Il ne tarde pas à découvrir le micro que les gendarmes ont caché dans sa cellule.

Quand il est remis en liberté, la gendarmerie utilise les grands moyens. Fin 2013, un nouveau micro est mis en place au domicile de sa compagne, dans le sud de Lille, par les spécialistes du GIGN, lors d'une soirée que Shahin passe au restaurant. Il faut une petite heure pour pénétrer sans effraction dans l'appartement et placer le dispositif relié à un émetteur/récepteur. La sonorisation dure jusqu'en juin 2014, date à laquelle « Nabaz Shahin » est placé en garde à vue et son appartement perquisitionné. En vain.

Le témoin anonyme finira par accepter de révéler son identité. C'est un voleur professionnel de poids lourds, originaire des pays de l'Est. Il accepte d'être confronté avec « Shahin », ce qui ne donnera strictement rien, hormis que l'Irakien se montrera très énervé et cherchera à l'intimider.

Si la thèse d'un possible contrat séduit, l'enquête montre que, lors de la tuerie de Chevaline, le téléphone portable suisse de Shahin-Mohamed n'a pas borné dans le secteur de la Combe d'Ire ni autour du lac d'Annecy. Il a en revanche été localisé dans la région de Zurich, en Suisse, à plus de 300 kilomètres de là. Ce qui correspond aux déclarations du suspect qui a toujours dit avoir été à la pizzeria de son oncle. Les gendarmes n'ont rien à lui « servir ». Et il nie farouchement.

La piste se dégonfle. Le témoin anonyme n'était-il pas juste un bonimenteur comme il en existe tant en prison, prêt à toutes les délations pour obtenir un allègement de sa propre peine ? Ainsi, cette « balance » refait surface en 2019 en téléphonant directement au directeur d'enquête de Chambéry depuis sa cellule pour donner de nouvelles « informations », cette fois sur un motard présent à la Combe d'Ire. Il ne sera pas pris au sérieux, d'autant qu'il doit être extradé vers la Roumanie pour une affaire de trafic d'êtres humains. Manœuvre dilatoire, ont pensé les enquêteurs. Aucune charge ne sera retenue contre Shahin-Mohamed qui, sans être un enfant de chœur, n'est pas pour autant le tueur implacable de la Combe d'Ire.

Ce n'est pas la seule « piste orientale » explorée par les enquêteurs savoyards. Peu de temps après le début de l'enquête, le bureau des affaires criminelles à la Direction de la gendarmerie reçoit un tuyau intéressant de la part d'un « service de police étranger », dont on peut s'interroger s'il ne s'agit pas d'un service de renseignement, tant la discrétion est de mise. Le tuyau indique que deux Jordaniens basés en Allemagne, prénommés Sami et Ali, ont reçu 100 000 euros (toujours la même somme) d'un certain Emad,

agissant lui-même pour le compte d'un Irakien, « pour l'exécution d'une affaire urgente en France ». Fin août-début septembre 2012, les deux Jordaniens ont roulé jusqu'en France, sans que l'on sache ce qu'ils y ont fait. Un contrat, encore ? Ils sont revenus chez eux dès le lendemain.

Après des écoutes téléphoniques longuement menées par les Allemands, les deux hommes sont convoqués en mars 2015 par les policiers de Wiesbaden, près de Francfort. S'il s'avère que l'un est Jordanien, l'autre est de nationalité égyptienne. Tous deux sont marchands de voitures et exportent des véhicules depuis l'Allemagne vers le Moyen-Orient. Le duo semble surpris, désemparé même d'être mis en cause dans le dossier Chevaline, en France, pays où le premier ne s'est en réalité jamais rendu et le second très peu, en tout cas pas en Haute-Savoie. Le prétendu commanditaire irakien, entendu, est également dans le négoce automobile. Il n'a aucun lien avec la France ou la Grande-Bretagne.

« Avec le recul, cette histoire, c'est sans doute de la précipitation de la part des Allemands, nous précise une source proche de l'enquête, qui en rirait presque. Ils avaient une écoute et ont intercepté une conversation qui pouvait très bien être en lien avec une transaction automobile à l'étranger ! Nos homologues allemands nous ont ensuite confirmé que les deux hommes n'avaient aucune activité criminelle… »

Encore un tuyau crevé.

Mais il faut bien vérifier, au risque de passer à côté d'une piste décisive.

12

La machine à fantasmes

L’appareil photo des Al-Hilli, retrouvé dans la BMW accidentée, a permis de reconstituer les derniers moments de la famille. Mais aussi de remonter dans le temps. Le dimanche précédent les meurtres, Saad et les siens ont flâné dans le centre d’Annecy où ils ont pris des photos. Une femme y apparaît à plusieurs reprises à distance, près d’un pont. Les militaires de Chambéry se sont demandé si cette femme ne suivait pas la famille. Fausse piste.

Mais la possibilité que la famille anglo-irakienne ait été traquée, suivie pas à pas en France, doit faire l’objet de vérifications. Huit mois après les crimes, le GIGN est encore appelé à la rescousse par les enquêteurs de Chambéry. La section « Moyens spéciaux » du camp de Satory dans les Yvelines passe au peigne fin la BMW des Al-Hilli et « toutes les zones susceptibles de contenir une balise de *tracking* ». Même les faisceaux électriques du break sont inspectés, car ils pourraient avoir été utilisés comme source d’alimentation. Las, « aucune cache aménagée n’a été mise en évidence ». RAS. « Aucune balise ou trace particulière pouvant laisser penser à ce genre de matériel. » Seul un bout de scotch blanc sera retrouvé

collé sous la caravane, sur le bord du châssis. Sans que l'on puisse dire s'il a maintenu une balise GPS.

Malgré tout, un enquêteur reste ébahi devant l'ambiance particulière de ce dossier, où les services secrets semblent omniprésents. « On a même vu l'ambassade d'Irak en France qui nous a dit qu'il y avait toujours en Europe des agents dormants de l'époque de Saddam Hussein, raconte-t-il en *off*. On nous a cité un cas où une famille avait été exécutée. On devait nous envoyer des éléments… On ne les a jamais reçus ! » Les gendarmes ont cherché à vérifier cette assertion. Ils ont recensé les « faits d'homicides avec des victimes irakiennes » en France, mais aussi en Espagne, en Belgique et en Angleterre, et n'ont rien trouvé. Parmi les autres « choses étonnantes », un rapport rédigé par un cousin Al-Hilli, journaliste pour CNN à Bagdad. « Il a fait une enquête lui-même, poursuit l'enquêteur. C'est assez surprenant de voir ses conclusions. Il estimait que ça devait venir d'un service spécial, mais il se demandait si c'était un service occidental ou du Moyen-Orient. Moi, à la même époque, je regardais la série *Homeland*. On y voyait le gouvernement américain qui ne voulait pas s'engager officiellement et qui faisait appel à des officines. Il y a dans Chevaline des coïncidences qui m'ont fait penser à ça ! » Comme l'apparition d'un ancien SAS, une unité des forces spéciales anglaises, en Angleterre, « qu'on n'a jamais pu entendre directement ». « On a donc vu apparaître des sigles comme SAS, MI5, DGSE… La DGSE, justement, a accepté de nous donner un coup de main au début, puis finalement non… »

Des esprits fertiles ont vu l'implication du Mossad à Chevaline, sur fond d'espionnage, de satellites et de centrales nucléaires. L'enjeu ? Empêcher qu'un agent, un ingénieur par exemple, cède du matériel sensible à un pays du Moyen-Orient. Pour Ian Horrocks, tout cela est un « non-sens fantaisiste inventé par les médias ». Il est catégorique : « Ces choses ne se produisent pas dans le monde réel. Cela peut exister dans les films, mais cela n'arrive pas à une famille ordinaire. » Et pour une raison simple,

imparable : « Il est évident que la famille a décidé d'aller visiter cette zone de la Combe d'Ire probablement moins d'une heure avant. Je ne crois pas du tout qu'ils aient été suivis là-bas. Mais, surtout, il n'y a aucune raison pour que quelqu'un les tue. »

Ce quadruple meurtre a-t-il les caractéristiques d'une opération d'élimination menée par un service secret, peut-être irakien ou israélien ? Nous avons aussi posé la question à un journaliste français, proche des « services » au point de pouvoir même passer pour l'un de leurs « correspondants ». Il n'a pas souhaité être cité mais il s'est montré lui aussi tout à fait catégorique : « Le crime de Chevaline ne correspond absolument pas au mode opératoire des services secrets lors de ce que l'on appelle dans le jargon une opération « Homo », c'est-à-dire une opération d'élimination physique, un homicide. L'utilisation d'une arme ancienne, par exemple, ça n'a pas de sens. Un professionnel ne va certainement pas choisir ce type d'arme qui risque de s'enrayer, ce qui est arrivé, semble-t-il. D'autre part, pourquoi tirer sur une enfant ? Ça n'a aucun intérêt si c'est Saad Al-Hilli qui était visé. Pourquoi s'acharner sur elle ? Pourquoi également tirer sur sa famille ? Ce quadruple meurtre ne porte en aucun cas la marque des opérations spéciales… » Pas le bon mode opératoire, donc.

Vincent Nouzille[1] n'est pas tout à fait de cet avis. « Une opération des services secrets étrangers en France est toujours possible. On l'a vu dans le passé avec le Mossad ou les services sud-africains, voire russes, qui ont tué à Paris par exemple, mais c'était un tout autre contexte. Après, il y a le fantasme des services secrets, comme lors de l'affaire Dominici, avec une famille anglaise, les Drummond, tuée dans le sud de la France… C'est un classique. Mais si vous prenez les services israéliens, il y a une cible, jamais toute une famille. Ça va être l'ingénieur irakien tué en bas de chez lui, la bombe qui se déclenche par téléphone… Il peut aussi y avoir des bavures et des barbouzeries, comme on l'a vu avec le SAC (Service d'action civique gaulliste) et l'affaire de la tuerie d'Auriol, ou notamment pendant la guerre

d’Algérie, qui ont laissé des crimes inexpliqués. Mais tout cela n’a rien à voir avec aujourd’hui. Quant à la DGSE et les forces spéciales, elles n’agissent jamais sur le sol français. Elles se débrouillent pour agir à l’étranger. En France, il y a des enquêtes judiciaires, un procès… c’est beaucoup trop risqué ! »

Pourtant, des barbouzeries, il y en a eu. Comme ces deux hommes de nationalité congolaise tués de deux balles dans la tête et le cou, dont les corps ont été retrouvés dans une voiture brûlée dans un champ de Chasse-sur-Rhône, en Isère, en décembre 2000. Ou Daniel Forestier, un ancien agent de la DGSE, exécuté en mars 2019, sur un autre parking de Haute-Savoie, à 80 kilomètres au nord de Chevaline[2].

Ian Horrocks est loin d’être convaincu : « Si Internet n’avait pas été inventé, ces théories étranges ne surgiraient pas… Ce sont des foutaises ! On évoque souvent l’implication de services de renseignement dans des meurtres comme celui-ci, notamment avec des victimes de différentes nationalités et des passés qui, aux yeux de certains, peuvent apparaître suspects. Et lorsque des comptes bancaires suisses sont mentionnés, que l’on parle de l’Irak, les gens commencent à interpréter, à trouver des raisons, qui n’existent tout bonnement pas. »

L’affaire Chevaline, une puissante machine à fantasmes.

1. Vincent Nouzille, *Les tueurs de la République, assassinats et opérations spéciales des services secrets*, Fayard, 2015.

2. *Le Parisien*, 16 août 2019, Vincent Gautronneau : « *Mystère autour de l’assassinat d’un ex-agent de la DGSE : “Celui qui l’a tué est un pro”* ».

13

« Le pire espion qui soit »

La vie même de Saad Al-Hilli a été scrutée. Le fait qu'il soit ingénieur travaillant « dans les satellites » est tout de suite devenu suspect. Diplômé de l'École polytechnique de Kingston, près de Londres, Saad était brillant, inventif, obsédé par l'informatique, montant et remontant des ordinateurs chez lui qu'il reliait en réseau. Il aimait aussi restaurer des voitures de collection et bricoler, sans cesse, à l'image du tandem qu'il avait assemblé pour ses filles, celui immortalisé sur des photos de vacances l'année précédente. Saad travaillait dans l'aéronautique pour divers employeurs. Était-il en mesure de détenir des secrets technologiques ?

Les perquisitions à Claygate ou dans la caravane au camping ont fait ressortir des éléments troublants : des articles sur les armes au plutonium appauvri, sur des ventes d'armes de la Grande-Bretagne à l'Irak, mais aussi quantité de scans de documents techniques, sur des axes et des turbines, par exemple, ainsi que de « nombreuses photos » de croquis et schémas de pièces de construction. Il avait des documents provenant de sociétés comme EADS, ou siglés « Air Force Navy ». Mais aussi des photos d'un bâtiment hébergeant visiblement une société travaillant pour la Station spatiale internationale (ISS), dont certaines ont été jugées « inhabituelles » par les

enquêteurs. Comme ce gros plan d'un mur en brique avec un câble. Des photos de repérage ? Un élément à relativiser puisqu'il semble que le père de famille ait bel et bien travaillé sur l'ISS à une période.

Tout cela fait-il de Saad un personnage suspect ? Un espion ?

« Le mot *bullshit* [« connerie »] me vient à l'esprit, peste son ami James Mathews. Je ne vois pas pour qui Saad pourrait éventuellement espionner et quelle motivation il aurait eue pour espionner qui que ce soit. Il n'était certainement pas un mercenaire. La dernière chose qu'il a faite avant d'aller dans les Alpes a été d'aller voir son comptable pour s'assurer que ses impôts et taxes sur la valeur ajoutée étaient tous à jour, même s'il lui restait encore trois mois pour payer. » Mathews rappelle que « Saad était un dessinateur aérospatial, un dessinateur électronique. Il faisait des choses comme le porte-gobelet à café dans la cuisine d'Airbus. » Rien de plus ?

Dan, l'autre ami ingénieur, comme James Mathews, s'agace une nouvelle fois de ce qu'il considère être des atteintes à la mémoire de son ami. « Cela fait partie de choses qui me fâchent, cette idée qui revient souvent, parce que "Oh, il travaillait dans une entreprise spécialisée dans les satellites". Mais comme je l'ai déjà dit, nous étions tous les deux des contractuels, ce qui signifie que vous ne recevez rien de trop important, parce que vous êtes des travailleurs temporaires dans l'entreprise. Et donc, on vous donne à faire tout ce que les autres ne veulent pas, les restes… Alors cette idée que Saad détenait en quelque sorte des secrets, c'est juste parce qu'il n'était pas Anglais d'origine et donc, pour certains, une personne non digne de confiance. »

Pour Zaid, si son frère avait été un agent secret, il aurait été « le pire espion du monde ». « Le travail qu'il faisait n'était pas secret. Il rapportait son travail à la maison. Il était toujours sur Internet, sur les réseaux sociaux et tout ça. Je ne pense pas que des espions se comportent de cette façon. Et

s’il avait été un espion, il aurait été arrêté, mis en prison… Alors non, je ne crois à aucune de ces histoires. »

Depuis le début de l’affaire, Zaid a une intime conviction. Une hypothèse à l’extrême opposé des pistes suivies par les enquêteurs. Pour lui, son frère et sa famille n’ont jamais été la cible du tueur ! « C’est un crime local. Pourtant, les autorités françaises ont immédiatement écarté la piste du cycliste, Sylvain Mollier, retrouvé mort à côté de la BMW. Ils ont prétendu que cet homme se trouvait au mauvais endroit au mauvais moment. Or, je pense que c’est tout l’inverse. C’est Saad qui était au mauvais endroit au mauvais moment. Et c’est Sylvain Mollier qui devait être tué ce jour-là… » Et si les gendarmes faisaient fausse route avec cette piste irakienne. Ou plutôt, si la « cible » de cette élimination n’était pas Saad Al-Hilli mais quelqu’un d’autre ?

La quatrième victime, le cycliste tué à côté de la BMW. Sylvain Mollier ?

14

L’autre victime

Quelques silhouettes d’abord, puis une trentaine de personnes pénètrent discrètement dans la chambre funéraire d’Ugine, en Savoie. Vers 18 h 30, ce dimanche 16 septembre, le lieu a exceptionnellement ouvert ses portes pour un hommage secret à l’homme qui n’a pas de visage dans la presse et que tout le monde appelle « le cycliste ». Seuls quelques proches de Sylvain Mollier ont été conviés, dans la discrétion la plus absolue. La famille fuit les médias. Pas une seule réaction ni aucun témoignage n’ont filtré.

Deux jours plus tard, un avis de décès paraît dans le *Dauphiné Libéré* :

> *Claire, son amour ; Léo, Mathis et Louis, ses trois garçons adorés ; Suzanne, sa maman ; Alain, Christophe, François, ses frères ; Sylviane, sa sœur ; Stéphanie et Nathalie, ses belles-sœurs ; ses nièces, son neveu ; les familles Mollier, Schutz, Ginolin, ses amis, ont la douleur de vous faire part du décès de Sylvain MOLLIER*
> *survenu brutalement le 5 septembre 2012. Les obsèques ont eu lieu dans l’intimité. La famille rappelle à votre souvenir, ROGER son papa, décédé en 2011.*

Voilà. Ses proches lui ont dit au revoir, sans que personne ne sache pourquoi il a été abattu sur ce parking. Les questions virevoltent dans leur esprit, autant que dans celui des enquêteurs. Que s'est-il vraiment passé le jour du crime ?

Le cycliste était-il là par hasard ? Ou alors, est-ce lui qui était la cible ?

Pour le savoir, les enquêteurs se penchent sur le rapport effectué par les techniciens en investigations criminelles, chargés des constatations sur place.

Et sont surpris : Sylvain Mollier a sans doute été tué le premier.

Un constat qui relève d'une déduction simple, comme nous l'explique Jean-Marc Ducos, journaliste au *Parisien* à l'époque : « Le corps de Sylvain Mollier porte des traces de ripage. En terme technique, cela signifie qu'il a été traîné par un véhicule sur le bitume. Or, lorsque l'on se penche sur les photos aériennes, on voit très bien sur le parking du Martinet, ce demi-cercle, qu'a tenté de faire Saad Al-Hilli pour fuir. Dans sa manœuvre désespérée, le père de famille a roulé sur le corps du cycliste, qui est resté coincé quelques secondes sous le châssis de la BMW qui l'a entraîné avec lui. »

Le sang de Sylvain Mollier a bien été retrouvé sur le bas de caisse de la voiture. La description de ces faits est épouvantable mais indispensable à leur compréhension. L'enquête a peut-être pris une mauvaise direction. D'entrée de jeu, Sylvain Mollier a été écarté comme cible potentielle du tueur. Le procureur Éric Maillaud, quelques heures après la découverte des faits, a annoncé publiquement que le cycliste était probablement un « dommage collatéral ». Un revirement de taille qui surprend tout le monde, notamment Zaid Al-Hilli. Le frère de Saad nous confie aujourd'hui : « C'est un crime local et Sylvain Mollier était la cible de ce crime. Les autorités françaises l'ont immédiatement écarté comme se trouvant au mauvais endroit au mauvais moment. Et ils ont commencé à pointer du doigt mon

frère. Mais je pense que tout a été inversé. C'est tout le contraire. Le fait est que mon frère et sa famille étaient au mauvais endroit au mauvais moment et que Sylvain Mollier devait être tué ce jour-là. »

James Mathews, l'ami de Saad, acquiesce et nous livre même un scénario : « Mon opinion, même si je n'ai pas de faits pour l'étayer, c'est que Saad a vu Mollier se faire tirer dessus et a voulu vérifier qu'il allait bien. Saad était un cycliste passionné. S'il voyait un cycliste embêté, voire agressé, il serait intervenu. Et je pense que Saad a essayé ensuite de s'éloigner de la personne qui a tiré sur Mollier. Pour moi, je pense que Mollier était la cible. »

Un scénario qui tient la route pour Chris Lafaille, vieux briscard de la presse, ancien chef des infos à *Paris Match* : « Saad Al-Hilli a dû voir le meurtre de Mollier. Ils ont tenté de s'enfuir. La petite est témoin de tout, c'est pour ça que le tueur lui tire dessus. Eux, on sait que c'était une famille en vacances. Ils sont allés dans une boutique à souvenirs à Doussard juste avant. Rien ne permettait de savoir qu'ils allaient monter à la Combe d'Ire, contrairement à Mollier. »

Un proche de Sylvain, désireux de conserver l'anonymat et que nous appellerons Paul, nous fait part de son incompréhension : « On ne s'attendait pas dans notre petit département à avoir une telle affaire. C'est une région où tout le monde se connaît, on se côtoie tous. Ugine, c'est un endroit bon à vivre. On a le lac d'Annecy pas loin, on a les montagnes, on est dans un environnement formidable quoi. Donc, on ne pensait jamais que ça pourrait arriver à une personne d'Ugine d'être tuée. »

Ugine, c'est effectivement une petite commune du nord de la Savoie, dans la pente des pâturages situés au pied du mont Charvin. Un coin de montagne tranquille au pied des gorges de l'Arly, à une dizaine de kilomètres d'Albertville. La plupart des 7 000 habitants sont là depuis plusieurs générations. Sylvain Mollier est de ceux-là. « C'est un enfant du

pays. Il a toujours vécu ici », résume à l'époque Michel Chevallier, le maire adjoint qui a dû annoncer la terrible nouvelle à sa compagne.

Né à Annecy, Sylvain Mollier est le dernier d'une fratrie de cinq enfants. À 45 ans, il est père de trois garçons. Les deux premiers, Léo et Mathis, âgés à l'époque de 12 et 15 ans, sont issus de son union avec Lydia, une coiffeuse du coin. Un mariage qui a pris fin en 2003, après huit années. Le couple a néanmoins conservé de bonnes relations. Lydia est la dernière personne à avoir été en contact avec Sylvain. Ils se sont parlé quelques minutes avant sa mort, pour évoquer le planning des garçons en cette rentrée scolaire. Une conversation brève, moins d'une minute, dont on retrouve la trace entre 15 h 28 et 15 h 29. Pile au moment où le cycliste était en train de gravir la Combe d'Ire. En plein effort, Sylvain a promis de rappeler son ex-femme plus tard dans la soirée. Il ne l'a jamais fait.

Quant au petit dernier, Louis, il est le fruit de son union avec Claire, une pharmacienne du coin elle aussi, avec qui Sylvain a refait sa vie deux ans plus tôt. « C'était un père de famille aimant. Ça ressort très clairement de l'enquête sur son environnement. Il adorait ses deux adolescents, comme le petit bébé qu'il venait d'avoir de sa nouvelle compagne », nous relate Éric Maillaud. Ses proches sont unanimes : Sylvain était un homme franc, serviable, souriant et agréable. Un gars honnête, mais aussi un grand sportif. Enfant, il a pratiqué le rugby au club local, dont son père, figure emblématique de la ville, a été l'un des dirigeants. Puis il a fait du football, avant de se tourner vers le vélo. Petit à petit, c'est devenu une passion. Plusieurs fois par semaine, Sylvain sortait le cuissard pour enfourcher son cadre et sillonner les routes de la région. « C'était vraiment son dada, nous confirme son ami Paul. Dès qu'il avait un moment, il faisait du vélo. Après il a eu son bébé. Il était fier d'avoir son dernier petit garçon, il a dit : "Je prends mon congé parental." Ce jour-là, ça faisait hyper longtemps qu'il s'en occupait et c'est sa compagne qui lui a dit : "Va prendre l'air, va faire ta promenade…" et il n'est jamais revenu. »

« Nous parlons de quelqu’un que tout le monde qualifiait de brave homme, mais qui nous dit qu’il n’a pas mené de double vie », s’interroge à l’époque le colonel Benoît Vinnemann, directeur d’enquête, dans les colonnes du quotidien britannique *Daily Telegraph*. D’autant que Sylvain Mollier travaillait lui aussi dans un domaine sensible, il était employé chez Cezus, une référence mondiale du zirconium nucléaire et du titane, filiale du groupe Areva. La haute couture de la métallurgie en somme. « Sylvain Mollier, c’est un ouvrier très qualifié de chez Areva. Il fait partie de cette aristocratie ouvrière qui travaille dans le nucléaire. Tout le monde n’est pas capable de forger ces fameuses barres qui servent à refroidir les réacteurs nucléaires », analyse Jean-Marc Ducos, un soupçon d’admiration dans la voix. À l’annonce du décès de Sylvain, devant les longs bâtiments en tôle de l’entreprise, les drapeaux sont mis en berne. « Une émotion d’une grande violence et d’une grande force » est ressentie par les 360 salariés de l’usine, à qui un soutien psychologique est proposé, explique à l’époque le responsable des ressources humaines et de la communication du site. Mais tout le monde s’interroge.

« C’est une piste que les enquêteurs se sont attachés à vérifier, compte tenu de la profession des personnes présentes sur la scène de crime. C’est vrai que c’était tout de même assez étonnant de compter au nombre des victimes Sylvain Mollier, qui travaillait dans le domaine du nucléaire, un ingénieur par ailleurs informaticien, et que le premier témoin arrivé sur place soit un ancien pilote de la Royal Air Force. Une situation qui a suscité du côté gendarmes, non pas des fantasmes, mais des interrogations. N’y avait-il pas un rendez-vous ce jour-là à cet endroit-là ? », se demande aujourd’hui le procureur.

Les gendarmes questionnent un à un l’ensemble des employés. À l’évidence, Sylvain Mollier n’était ni scientifique ni ingénieur. Il n’exerçait qu’un travail manuel et n’avait donc accès à aucune information confidentielle. Éric Maillaud nous le confirme : « Sylvain Mollier est un

ouvrier soudeur, alors il aurait peut-être pu aller voler des documents à la demande de quelqu'un et à condition de comprendre précisément ce qu'il volait. C'est un ouvrier soudeur. Il n'a jamais été qu'un ouvrier soudeur. »

Mais pour Vincent Nouzille, journaliste spécialiste de l'espionnage et du renseignement : « Un simple soudeur dans une usine sensible peut être une cible à la fois en termes de renseignement, puisqu'il peut avoir accès à des choses ; ou au contraire une menace si cette personne menait une double vie, le principe de la double vie, c'est qu'on n'en sait rien. » Les gendarmes ne peuvent rien laisser au hasard, ils vérifient ses comptes bancaires : aucun mouvement suspect. Ils interrogent ses collègues, sa famille, ses amis, tous sont du même avis que Paul : « Sylvain n'aurait jamais vendu du savoir. Ce n'était vraiment pas son genre. D'autres personnes auraient pu le faire, peut-être. Mais lui, vu le caractère qu'il avait, non, il ne se serait pas embêté avec ça pour de l'argent ni pour quoi que ce soit. Sylvain, il aimait mieux sa vie de famille, puis être tranquille. »

Alors, pourquoi s'en prendre à Sylvain Mollier et éliminer ensuite toute une famille ? Quel peut être l'élément déclencheur ? Et pourquoi une telle violence ? Le tueur s'est littéralement acharné sur le cycliste, l'expertise balistique est formelle sur ce point : Sylvain Mollier est celui qui a reçu le plus grand nombre de balles. Saad et Ikbal Al-Hilli ont été touchés de quatre tirs. Suhaila, la grand-mère a reçu trois balles et la petite Zainab une seule.

Sylvain Mollier a été touché par cinq tirs. Deux projectiles lui ont été tirés en pleine tête. Une exécution.

Jean-Claude Schlinger a mis ses connaissances au service de la justice dès 1985. En près de quarante ans, il a réalisé plus de 1 500 expertises en matière criminelle, touchant la délinquance ordinaire comme le grand banditisme ou le terrorisme. Voilà ce que nous dit l'expert en balistique près la Cour de cassation, lorsque nous lui demandons ce que cette tuerie lui

inspire : « Le nombre de blessures qu'ont reçues chacune des victimes est impressionnant et j'allais dire, presque inutile. Toutes les victimes ont été atteintes par plusieurs projectiles, quatre, voire cinq, donc c'est vraiment la volonté de tuer. Et ce qui est beaucoup plus frappant à mon avis, c'est le sort du cycliste. Ce coup de grâce. Deux coups de grâce. Les deux coups de grâce sur le front. Donc ça… » L'expert laisse sa phrase en suspens. C'est effectivement ce qui interroge. Pourquoi vouloir tuer Sylvain Mollier ainsi ? Avec un tel acharnement ? « Ça peut ressembler à une exécution, une vengeance, à quelque chose d'extrêmement passionnel. Irrationnel même », analyse aujourd'hui l'ancien du *Parisien*, Jean-Marc Ducos.

Un crime passionnel. La formule est lâchée et *L'Essor*, un hebdomadaire régional, s'engouffre dans la brèche. Dans un article publié en octobre 2013, soit un peu plus d'un an après la tuerie, l'hypothèse est pour la première fois publiquement évoquée. On y lit que le cycliste aurait été un « séducteur dont le succès a pu porter ombrage à certains ». Pour étayer cette thèse, le journaliste s'appuie sur plusieurs témoignages. « Selon l'un de ses proches, "Sylvain se cherchait depuis sa séparation" [son divorce avec Lydia, NDR]. Dans les colonnes du journal, une amie va plus loin : « Il avait énormément de qualités, c'était un super papa, un homme attentionné, avenant, à l'écoute. Un homme charmant… et charmeur. Il était très sensible aux femmes. Un jour, il m'a avoué qu'il fallait qu'il fasse attention en se promenant dans la rue, qu'il craignait de prendre un coup de fusil. »

Et si Sylvain Mollier avait été la cible d'une compagne ou d'un mari jaloux ?

15

Un homme à femmes ?

Tout le monde s’accorde à le dire : Sylvain Mollier était bel homme, sa carrure de sportif apportait un attrait supplémentaire et indéniable à son allure. Pour autant, il n’avait rien d’un don Juan. Il a bien côtoyé quelques femmes entre Lydia et Claire, que les enquêteurs ont retrouvées et interrogées, mais il n’y avait rien de sérieux. En tout cas, pas au point de justifier autant de violence. Pourtant, le cycliste a bien porté ombrage à quelqu’un. Et pas n’importe qui. Un collègue et ami.

Lorsque Sylvain rencontre Claire, lui est célibataire. Pas elle. Claire est en couple depuis plusieurs années avec Nicolas. Il en est fou amoureux et voit en elle sa future épouse et la mère de ses enfants. Seulement voilà, lors d’un voyage organisé par le comité d’entreprise de Cézus à travers plusieurs villes de Toscane, en Italie, Claire et Sylvain se rencontrent pour la première fois. C’est le coup de foudre. Ils échangent leurs coordonnées et à peine rentrés, décident de se revoir. Pendant plusieurs mois, les amants se retrouvent en cachette, jusqu’à ce que Claire prenne une décision : elle quitte Nicolas pour Sylvain.

Dès lors, le couple file le parfait amour, Claire et Sylvain rayonnent.

Nicolas, lui, assiste chaque jour, impuissant, au bonheur de son rival. Les deux hommes travaillent ensemble, dans la même équipe. Et pour accentuer le ressentiment de l'ami trahi, Claire tombe vite enceinte. « La situation entre Sylvain Mollier et Nicolas est alors d'autant plus critique que les deux hommes se connaissent depuis longtemps. Ils jouent dans la même équipe de foot inter-entreprise. Claire Schutz est avec Nicolas depuis sept ou huit ans et d'un seul coup, elle bascule sur un autre compagnon de vie qui n'est autre que le meilleur ami de Sylvain à l'époque. Donc, là, on a une affaire passionnelle qui monte aux narines des gendarmes. Ils se demandent si on n'a pas là quelqu'un qui, pris de rage, a voulu éliminer tout le monde ? Ce qui expliquerait pourquoi Sylvain Mollier est le premier tué et pourquoi c'est lui qui prend le plus de balles », décrypte aujourd'hui le journaliste Jean-Marc Ducos.

Les deux hommes ne s'adressent plus la parole, pas même pour se dire bonjour.

« Ça a été dur pour lui de l'accepter. Que son meilleur ami lui prenne sa copine. Ça a fait le buzz à l'usine et on l'a ressenti au boulot. Dans les vestiaires, on voyait bien que ce n'était pas l'amour », se souvient Paul aujourd'hui. L'ensemble de l'équipe, composée de quinze personnes, prend fait et cause pour Nicolas. On ne pique pas la compagne d'un ami, ça ne se fait pas. Les tensions sont telles au sein du groupe que la hiérarchie doit intervenir. Pour calmer les esprits et éviter tout incident, Sylvain est affecté dans une autre unité, avec des horaires différents.

De son côté, la situation est loin de s'arranger pour Nicolas. À 33 ans, il est contraint de quitter l'appartement qu'il partageait avec Claire pour retourner vivre chez ses parents. Et, très vite, sans aucune gêne et sans le moindre égard pour lui, Sylvain s'y installe à sa place. Une humiliation supplémentaire. « Il est vrai que l'ex-compagnon de Claire passait pour un mari trompé et aurait pu évidemment en avoir après Sylvain Mollier, au

point de vouloir le tuer », reconnaît Chris Lafaille aujourd'hui. Durant des mois, les enquêteurs travaillent secrètement sur cette piste. Nicolas est longuement interrogé par des gendarmes, qui ne lui laissent jamais paraître qu'il est suspect. Mais sitôt relâché, il est placé sur écoute pour cueillir sa réaction.

Un soir, un ami de Nicolas, que nous appellerons Marc, lui téléphone pour prendre de ses nouvelles. Après avoir échangé quelques banalités, la conversation glisse doucement vers « le gars qui s'est fait buter en Haute-Savoie ». Marc vient d'apprendre que Sylvain Mollier était un ami de Nicolas, qui confirme : « Oui, c'est celui qui est parti avec Claire. » Nicolas ajoute en fanfaronnant qu'il a été entendu à plusieurs reprises et que les gendarmes le soupçonnent : « Ils ont vu que j'étais un *déglingo* de toute façon. » L'échange se poursuit quand une phrase cristallise l'attention. Une petite phrase qui résume à elle seule l'amertume de l'homme meurtri. Lorsque Marc lui demande si Claire et Sylvain étaient toujours ensemble, Nicolas lâche : « Ben ouais, ouais, ils ont un enfant eux… » Les enquêteurs redoublent d'efforts, tissent une toile autour de Nicolas. Sa famille, ses amis, ses collègues, tous sont interrogés et tous racontent peu ou prou la même chose : la tristesse, le désarroi et la colère ressentis par Nicolas lorsque Claire l'a quitté pour Sylvain. À l'un d'eux, il a même confié que son ex-compagne et son ex-ami le « dégoûtaient ».

Ses comptes en banque sont épluchés et ses déplacements surveillés. À l'issue de ces investigations, les gendarmes doivent se rendre à l'évidence : rien ne permet d'incriminer Nicolas. Son train de vie correspond à ses revenus. Aucune entrée ou sortie d'argent n'est suspecte. Son quotidien est lisse. Et l'analyse de sa téléphonie vient mettre un terme définitif aux suspicions qui pesaient contre lui. Le 5 septembre 2012, Nicolas était à Albertville. Il y est resté toute la journée. Alors certes, il a beaucoup souffert de cette rupture, mais il n'a pas le profil d'un tueur. Son casier judiciaire est vierge, il ne possède pas d'arme et n'est inscrit dans aucun

stand de tir. Ses proches le décrivent de façon unanime comme quelqu'un de calme, qui ne ferait pas de mal à une mouche. Nicolas n'est pas un « *déglingo* ». C'est un homme « gentil », trop peut-être. Certains précisent même que dans pareille situation, ils auraient réagi autrement. Alors oui, la pastille a été dure à avaler, mais ensuite, Nicolas n'aspirait plus qu'à une chose : refaire sa vie. Et c'est ce qu'il a fait. Entretemps, il a rencontré Audrey. À l'été 2012, quelques semaines avant le quadruple meurtre, Audrey et lui se sont mariés.

Lorsque nous l'interrogeons, le procureur Éric Maillaud ne souhaite ni entrer dans les détails ni s'étendre sur cette piste. Pour unique réponse, il nous fait part d'une généralité objective : « Quand vous voulez tuer quelqu'un par jalousie, vous faites simple. Si vous rendez fou furieux de jalousie quelqu'un, il va vous attendre avec un fusil lorsque vous allez approcher de l'usine, ou il va vous tuer près de chez vous. Il ne va pas monter tout un traquenard. C'est une opération qui se construit. Ce n'est pas quelque chose qui se fait au hasard. »

À ce stade, l'enquête n'est toujours pas en mesure de répondre à la question : pourquoi Sylvain Mollier aurait-il été pris pour cible ce jour-là ? Alors comme en mathématiques, les enquêteurs décident de poser l'équation autrement. Puisqu'on n'arrive pas à savoir pourquoi Sylvain Mollier a été tué, on peut s'interroger sur ce qui a conduit le cycliste sur la Combe d'Ire.

« Les enquêteurs se sont demandé ce qu'il faisait là, avec ce vélo-là. Ça n'est vraiment pas une route pour un vélo de course, elle est vraiment défoncée. Si elle peut être empruntée à VTT aisément, ce n'est pas le cas avec un vélo de course si on tient à son matériel », assure Éric Maillaud. « On se dit peut-être que ce type faisait du vélo et puis s'est arrêté pour faire pipi, a laissé son vélo sur le bord de la route. Il est allé sur le parking, pour être un peu plus à l'écart. Eh bien non, parce que sa vessie est encore

pleine à l’autopsie. Donc si c’est ça, il n’a pas eu le temps de faire pipi », nous précise Dominique Rizet, grand reporter qui a bûché sur l’affaire dès les premières heures.

Et puis les gendarmes ont vérifié : c’est la première fois que Sylvain Mollier roulait dans ce coin-là. Le cycliste tenait un listing de ses entraînements. Il avait pour habitude de noter chacune de ses sorties, chacune de ses performances. Or, il n’a jamais emprunté la vallée de la Combe d’Ire ni été sur la commune de Doussard ou de Chevaline. Aucun de ces noms ne figure sur sa liste. « L’endroit où il y a eu la tuerie à part des gîtes ou des chemins de rando, en vélo, il n’y a pas grand intérêt. Pourquoi Sylvain était là-bas en vélo ? Je n’en ai aucune idée. C’est vraiment un mystère », nous confie son ami Paul aujourd’hui.

Une nouvelle question s’impose : Quelqu’un a-t-il conseillé cet itinéraire à Sylvain Mollier pour le piéger ?

16

Le « beau-père »

« La théorie qui me semble la plus crédible est que quelqu'un a décidé que Sylvain Mollier devait mourir ce jour-là. Cette personne connaissait la route qu'il allait emprunter. Cela expliquerait pourquoi il a été ciblé à l'endroit où il terminerait probablement sa course. Et bien sûr, cela signifie que l'assassin l'attendait sur place, qu'il était déjà caché. Or, il y a beaucoup d'endroits propices pour cela », analyse aujourd'hui le journaliste londonien Tom Parry. Un scénario que les enquêteurs ont à l'esprit lorsqu'ils interrogent la compagne de Sylvain. Pourquoi est-il allé à cet endroit-là, ce jour-là ? Claire Schutz ne fait pas de mystère : c'est son père, Thierry, qui lui a suggéré ce parcours. Thierry Schutz est cycliste lui aussi. Il sait que son « gendre » aime les défis sportifs, alors après avoir effectué et apprécié cette montée, il a conseillé à Sylvain de la tenter.

Le « beau-père » donc… L'information fuite et les journalistes britanniques se ruent sur la piste. En novembre 2012, le *Sunday Times* publie un long article, dans lequel est affirmé que les relations entre Sylvain Mollier et Thierry Schutz étaient loin d'être au beau fixe. « C'est grâce à cet article que l'on a commencé à comprendre quelle était la relation de Sylvain Mollier avec sa petite amie. Avec elle, avec son père et avec la famille

élargie. Cela nous a donné un aperçu détaillé du fait qu'il y avait beaucoup de problèmes entre Sylvain Mollier et la famille de Claire », nous dit Zaid Al-Hilli aujourd'hui. Dans cet article, on apprend qu'il y avait de grandes tensions entre Sylvain Mollier et les Schutz, qui n'appréciaient pas plus que ça leur gendre. La raison est simple : pour cette famille bourgeoise et influente, Claire méritait mieux qu'un ouvrier sans argent, bien plus âgé qu'elle, qui plus est divorcé et déjà père de deux adolescents. « C'est clair que Thierry Schutz ne voit pas cette union sous les meilleurs auspices. Il a une fille à qui il vient de céder sa pharmacie avec six employés, qui est prospère, très bien placée et estimée à plus d'un million d'euros », nous raconte Jean-Marc Ducos aujourd'hui. « C'est l'œuvre de toute une vie des parents de Claire qui est aux mains de leur fille. En Espagne, si on dit votre fiancée est pharmacienne, c'est bien de la marier, ça veut dire qu'un pharmacien ou une pharmacienne, c'est quelqu'un déjà de très aisé », abonde Chris Lafaille dans un sourire entendu, avant d'ajouter : « Sylvain était un ouvrier, on peut le dire. Bon, ce n'est pas une tare, mais il n'était pas très fortuné. Il gagnait sa vie normalement et il avait déjà deux enfants. Donc ça pouvait gêner la famille quelque part dans ses prétentions. Leur fille unique et adorée, qui va se marier avec un garçon beaucoup plus vieux, etc. »

Tom Parry précise : « Sylvain Mollier avait choisi de ne pas travailler pendant trois ans avant d'être tué. La raison apparente est qu'il voulait être un père actif pour s'occuper du bébé, ce qui est normal et naturel. Mais si l'on est cynique, on pourrait en conclure qu'il profitait peut-être sur le dos de sa nouvelle partenaire ». Et puis la presse anglaise s'interroge : pourquoi la famille du cycliste ferait-elle barrage aux journalistes ? Pourquoi opposer un silence absolu ? Et toujours selon les journalistes britanniques, c'est ce même Pierre Morange qui aurait conseillé à la famille de faire barrage aux journalistes. De leur opposer un silence absolu…[1] « Je n'ai aucune preuve, mais des journalistes m'ont expliqué qu'on leur avait dit de ne pas parler de

Mollier et de sa famille. C'était deux ou trois jours après le meurtre. Il y avait beaucoup de journalistes français en Angleterre qui voulaient m'interviewer parce qu'ils ne trouvaient personne à qui parler en France. Et aussi, ils se sentaient encouragés à ne pas rapporter les événements », nous confie aujourd'hui James Mathews, l'ami de Saad Al-Hilli.

« Alors on dit que l'omerta c'est les Italiens, les Corses, etc. Mais en Savoie, ils sont très omerta, c'est clair. Les Savoyards sont des gens qui ne parlent pas beaucoup. D'ailleurs, les Anglais se sont heurtés aussi à ça », ajoute Chris Lafaille. Tom Parry confirme : « Tant de choses sur lui étaient cachées. Il m'a semblé, lorsque je suis allé à Ugine, qu'il y avait une tentative très concertée de se couvrir, de fermer la porte, de s'assurer que les journalistes ne fouillent plus dans sa vie. » Des journalistes muselés ? Empêchés d'enquêter ? L'accusation est grave. Dix ans plus tard, nous avons interrogé le procureur sur ces allégations. Et il faut bien reconnaître que nous avons perçu une certaine gêne de sa part. Voici l'échange :

Nous : On sait que c'est son beau-père, Thierry Schutz, qui lui a conseillé cet itinéraire, c'est une piste qui a été creusée ?
Éric Maillaud : Sans commentaire…
Nous : Il y avait des tensions dans cette famille ?
Éric Maillaud : Sans commentaire non plus.
Puis, après un long silence, de nouveau :
Éric Maillaud : No comment.

Étrange tout de même, pour un homme d'ordinaire plutôt volubile. Nous avons essayé d'aborder le sujet autrement :

Nous : Il nous a été dit que des journalistes auraient été empêchés de faire leur travail, est-ce vrai ?

Éric Maillaud : Des journalistes se sont plaints ? Mais depuis quand un journaliste ne peut pas parler de ce dont il a envie de parler ? Plaints d'avoir fait l'objet de pressions par qui ? Pas par le parquet quand même, parce que pour vous rassurer, le journaliste auquel on va dire, si ce n'est pas une autorité ou quelqu'un susceptible de le menacer ou de le licencier qui va dire : "Je ne parle de rien", ça n'existe pas. À mon avis, plus on va dire de ne pas en parler, plus ils vont le faire. Ou alors, c'est que ce n'est pas un bon journaliste. »

L'échange se termine ainsi, dans un rire nerveux. Un peu plus tard, lorsque le malaise se dissipe, nous revenons à la charge. L'ambiance s'étant entretemps détendue, le procureur consent à nous répondre :

« Je sais effectivement qu'il y a un certain nombre d'idées que je n'aurais pas qualifiées comme telles à l'époque, mais que je qualifierais presque de complotistes aujourd'hui, depuis les Gilets jaunes, mais je n'ai moi, en tant que procureur, strictement aucun pouvoir pour passer sous silence un pan de l'enquête, ni pour protéger qui que ce soit. Et puis dire que la famille de Sylvain Mollier est puissante, c'est presque risible. »

Pourtant, ce n'est pas tout à fait ce que nous confient nos confrères. Loin de là. Pour Jean-Marc Ducos : « La famille de Sylvain Mollier, c'est une famille de notables qui impose sa loi sur les témoignages utiles à des amis de Sylvain Mollier, à des proches de Claire. On est dans la notabilité locale. C'est une gestion, j'allais dire, très III^{e} République du journalisme, oubliant qu'aujourd'hui ça ne fonctionne plus comme ça. » Chris Lafaille confirme : « Il y avait une espèce de huis clos sur cette affaire. Les gendarmes ne parlaient pas, il n'y avait que Maillaud qui disait des

généralités. Et tout de suite le procureur le dit ouvertement : Sylvain Mollier est une victime collatérale de cette affaire, qui était là, et avait choisi de pédaler au mauvais endroit le mauvais jour. Il était là par hasard, il s'était trompé de route et il n'y avait plus rien à expliquer. Donc il y a eu un mutisme total sur Sylvain Mollier. Et là, j'ai une observation à faire, c'est que Sylvain Mollier était tellement peu connu des journalistes qu'il n'y avait pas de photos de lui, et c'est la première fois de toute ma carrière que je vois une victime, française de surcroît, pour laquelle il n'existe pas de photo. On ne trouve pas de photo de lui, personne n'a de photo de lui. Il y a eu une malheureuse photo qui est finalement sortie très longtemps après et encore, elle était très datée. Et ça, ce n'est pas normal. »

Cette photo « très datée » a été dénichée par les Anglais. Sylvain Mollier y apparaît avec son équipe de football de l'époque, dans un cliché en noir et blanc à partir duquel les journalistes ont isolé son visage en gros plan. Dominique Rizet a, de son côté, obtenu un autre cliché, diffusé et commenté en direct sur le plateau de BFM-TV. « On va publier une photo prise d'en haut de la scène de crime, on voit la voiture de la famille Al-Hilli. On ne voit pas le corps du cycliste Sylvain Mollier, parce qu'il a été mosaïqué, mais il a une tenue colorée. Donc on va montrer ces images et là ça va déclencher la colère d'une personne : le procureur Éric Maillaud. » Une colère qui se matérialise par une plainte déposée par la famille de Sylvain Mollier. Le journaliste, le directeur de la rédaction, ainsi que les médias qui ont repris la photographie sont poursuivis pour violation et recel de violation du secret de l'instruction, atteinte à l'intégrité d'un cadavre, ainsi que de reproduction illicite d'une scène de crime. Après une première condamnation à une amende de 10 000 euros chacun, ils font appel et sont relaxés. La liberté d'expression et le droit à l'information l'ont finalement emporté.

Aujourd'hui, Éric Maillaud ne regrette pas d'avoir vertement recadré le journaliste : « Je rappelle et j'insiste, grâce aux médias, et ce n'est pas

forcément une critique, c’est un constat, mais un peu critique quand même ; les deux adolescents de Sylvain Mollier ont découvert leur père mort à la télévision et je l’avais dit au journaliste de l’époque. Je pense que même si on est le champion du monde de la trouvaille de l’information et de sa diffusion, je pense qu’on peut se poser la question : est-ce que je vais montrer un père mort à ses enfants. Alors oui, après, j’ai essayé autant que j’ai pu, de protéger la famille de Sylvain Mollier. »

Dominique Rizet persiste et signe lui aussi. Aujourd’hui, avec le recul, il enfonce le clou et assure que cette procédure était inutile, voire contre-productive : « Pendant ce temps, qu’est-ce qui s’est passé ? Eh bien, on s’est éloigné de l’enquête de Chevaline. Parce qu’on est allé faire autre chose… On m’a posé des tas de questions et bien sûr, je n’ai pas balancé ma source. Donc on est allé essayer de trouver qui filait des infos aux journalistes. Ça a créé un climat délétère. Il y a eu des perquisitions. Les gendarmes ont été soupçonnés. On a pris leurs dossiers comme s’ils étaient des malfrats. Ils sont allés mesurer les photos, puisqu’on les avait recadrées, dans les dossiers des enquêteurs pour essayer de trouver qui. Imaginez le temps qui a été perdu. Et puis je ne voudrais pas dire des choses trop méchantes, mais c’est vrai que la famille d’Irakiens, on s’en fiche, on peut balancer des infos sur eux, ce n’est pas grave. Mais Sylvain Mollier, on fait attention, on préserve. Voilà. » Un dernier point sur lequel Chris Lafaille est d’accord : « On s’en est donné à cœur joie sur les Al-Hilli, je ne vois pourquoi on devrait se mesurer ou se censurer sur la famille de Sylvain Mollier ! »

Force est de constater que dix ans plus tard, les langues ne se sont toujours pas déliées à Ugine. Nous avons contacté la famille, les amis et les proches de Sylvain Mollier. Certains d’entre eux ont accepté de nous parler, avant de se rétracter. Paul, le seul qui l’a fait, après moult tergiversations, dans un bois à l’écart de la ville, nous a confié avoir subi des pressions. Et quand on l’interroge sur la nature de ces pressions, il stoppe net : « Je ne

répondrai pas. » Or, comme le dit Chris Lafaille : « Sauf qu'il y a certaines questions qui posent problème. » Notamment bien sûr, en ce qui concerne Thierry Schutz. Nous avons enquêté pour savoir s'il avait bénéficié d'un traitement de faveur. La réponse est mitigée. Ce qui est sûr, c'est que la perquisition au domicile de Sylvain Mollier est loin d'avoir été aussi musclée que celle effectuée à Claygate, dans la maison de Saad Al-Hilli. Autre fait avéré : le beau-père de Sylvain Mollier s'est montré particulièrement arrogant envers les gendarmes. Lorsqu'ils l'ont convoqué pour l'entendre, l'homme leur a fait savoir qu'il ne répondrait à leur convocation que si c'était le directeur d'enquête en personne qui le lui demandait. Privilège qui lui a été accordé. Néanmoins, le reste des investigations s'est déroulé normalement.

Lors de son audition face aux enquêteurs, Thierry Schutz a démenti toute tension entre Sylvain et lui. Au contraire, il a affirmé qu'il appréciait son gendre pour la relation sincère qu'il entretenait avec sa fille et ajouté que l'ensemble de la famille était ravie de l'arrivée du petit Louis. Il a par ailleurs reconnu sans difficulté que c'était bien lui qui avait indiqué la promenade vers Doussard à son gendre. Mais il ne connaissait pas la route qu'a empruntée Sylvain. Il ne connaît pas non plus le village de Chevaline. Le parcours suggéré partait d'une commune qui s'appelle Marceau. Une petite route agréable qui n'a rien à voir avec celle de la Combe d'Ire, où il n'est jamais allé et qu'il n'aurait jamais conseillée, compte tenu de l'état du revêtement au sol. Ce n'est qu'en fin de journée, le 5 septembre, qu'il a appris que Sylvain était parti faire cette balade, lorsque Claire l'a appelé, inquiète de ne pas voir rentrer son compagnon. Une crainte d'autant plus légitime que le couple devait venir dîner chez lui et que Sylvain était toujours ponctuel. Thierry Schutz dit être allé en voiture à la recherche de son gendre. Il était environ 19 heures…

« Thierry Schutz au moment de la tuerie prétend qu'il est chez lui, qu'il a fait du jogging, qu'il s'est occupé. Mais en fait, clairement, il disparaît des

écrans. Sa téléphonie est quasiment invisible. Sur cette journée-là, il est un peu en absence. Il a sans doute de bonnes raisons », nous confie Jean-Marc Ducos. Thierry Schutz déclare avoir passé la majeure partie de la journée à son domicile. Il dit avoir fait un footing, mais ne se souvient plus si c'était le matin ou l'après-midi. Le problème, c'est que la téléphonie ne permet pas de le localiser dans un laps de temps important, incluant l'heure du crime, entre 10 h 15 et 16 h 11. Durant tout ce temps, Thierry Schutz n'a émis ou reçu aucun appel. Les gendarmes effectuent un chronométrage depuis le parking du Martinet jusqu'au domicile du « beau-père » de Sylvain Mollier. En partant à 15 h 43, heure supposée de la fin de la tuerie, ils arrivent à 16 h 21. Autrement dit, Thierry Schutz n'avait pas le temps matériel de commettre ce massacre…

Alors ils s'interrogent : Et si Thierry Schutz n'avait pas voulu faire le sale boulot ? S'il avait fait appel à un commanditaire pour éliminer son gendre ? L'hypothèse prend forme dans un livre que Tom Parry – encore lui – publie en mai 2015 : *The Perfect Crime* (*Le Crime parfait*). « Lorsque j'écrivais le livre, j'ai découvert que la gendarmerie française avait interrogé un habitant d'Ugine, un certain Patrice Menegaldo, un ancien légionnaire qui avait une vaste expérience des combats de guerre à travers le monde. L'autre élément qui m'a intrigué, c'est que Patrice Menegaldo était auparavant en couple avec la sœur de Sylvain Mollier, Sylviane, ce qui lui donnait un lien direct avec l'une des victimes de cette tuerie », nous explique aujourd'hui le journaliste anglais.

Éric Maillaud confirme : « Patrice Menegaldo, c'est un homme qui avait fait vingt ans de légion, qui avait été à peu près sur tous les théâtres d'opérations extérieures de la Légion étrangère. Donc, quelqu'un nécessairement habitué à la mort, qu'il avait côtoyée de très près. » Un habitant d'Ugine qui connaît parfaitement la région, un homme qui a un lien direct avec la famille. Habitué du maniement des armes, il en possède plusieurs (un Glock et un 357 Magnum) et pratique le tir sportif. Voilà un

suspect qui correspond en tous points au profil supposé du tueur. Du moins, à l'image que l'on peut s'en faire. Les enquêteurs s'intéressent à lui et deux éléments attirent leur attention : quelques jours après les faits, l'homme est allé sur le parking du Martinet déposer une gerbe de fleurs. L'endroit était discrètement surveillé par les gendarmes et la démarche leur a semblé suspecte. Surtout, l'ancien légionnaire n'a pas de téléphone portable. Il leur est donc impossible de le localiser durant la journée du 5 septembre.

« On les connaît, les gendarmes, s'ils ont affaire à un type comme un légionnaire, un dur à cuire, il va savoir de quel bois on se chauffe. Donc ils le maltraitent un peu, ils le foutent en slibard dans un cachot. "Tu vas avouer maintenant, on sait que c'est toi !" Et ce type-là ne se remettra jamais de ces soupçons », nous raconte aujourd'hui Chris Lafaille. Patrice Menegaldo a été interrogé par les gendarmes fin 2012. Deux ans plus tard, le 2 juin 2014, il met fin à ses jours. Sa sœur Christelle nous raconte avec émotion : « C'était un mardi, ma mère m'appelle et me dit : "Écoute, ton frère aurait dû passer" parce qu'il allait voir ma mère tous les jours, lui apporter son pain "et je ne l'ai pas vu". Ma mère avait le double des clés. On est montées, on a ouvert la porte et là, on a compris tout de suite que quelque chose n'allait pas. Sa chambre était restée dans l'obscurité et il avait mis des courriers sur la table basse. On s'est avancées doucement en direction de sa chambre et… Et là, j'ai pris ma mère par le bras et je l'ai vite fait reculer pour ne pas rester avec la vision qu'on avait sous les yeux. Mon frère avait la tête en bas, il était sur son lit, il avait encore le canon de son arme dans la bouche et sa tête était au-dessus d'une mare de sang. »

Avant de commettre son geste, Patrice Menegaldo a écrit qu'il ne supportait plus les soupçons pesant sur lui. Sur une table basse, il a laissé quatre lettres, dont une destinée à la justice. « Je suis passé de témoin à coupable. J'ai tout entendu sur un ton méprisant et injurieux, alors que j'avais un comportement correct. Un entretien qui aurait dû durer quelques minutes s'est transformé en interrogatoire bien trop long,

malheureusement. » Il dit avoir été « humilié » et « traité comme un moins que rien ». Il accuse l'un des enquêteurs de l'avoir forcé à avouer : « Il va devoir rendre des comptes à pas mal de personnes à vouloir jouer l'aventurier justicier. » L'ancien légionnaire conclut : « Je ne sais rien de toute cette histoire. Et mon geste n'est pas un aveu. C'est ma façon de défendre les miens, malgré la douleur et le chagrin qui va nous toucher. C'est une tragédie. »

« Il a toujours été quelqu'un de réservé, de sensible et de profondément humain. J'ai lu son courrier et j'ai compris qu'il y avait eu un acharnement. C'est-à-dire que deux enquêteurs étaient venus chez lui et lui avaient pris ses armes, puis les lui avaient rendues et à nouveau, il avait été convoqué à la gendarmerie d'Ugine pour être auditionné. Dans ce cas-là, je parle d'acharnement puisque les armes ne correspondaient absolument pas à l'arme du crime, donc pourquoi est-ce qu'on l'avait à nouveau convoqué à la gendarmerie d'Ugine ? » s'interroge encore Christelle aujourd'hui. Après sa mort, elle tente d'obtenir réparation et de rétablir l'image de son frère et de sa famille : « Le jour du crime, je travaillais et Patrice était avec mon fils. Je n'accepte pas qu'on le présente comme le suspect n° 1. C'est tellement facile. On prend un militaire qui s'est servi d'armes, et voilà, on a un légionnaire qui habite Ugine, c'est formidable, on va se le faire. Je ne donne pas de nom, mais je ne pardonne pas. Les gens doivent avoir le courage de le reconnaître et de se reconnaître. »

Inutile d'être grand clerc pour comprendre à qui elle s'adresse. Au gendarme désigné par son frère, mais aussi au procureur de la République qui était le destinataire d'une des lettres de Patrice Menegaldo, en l'occurrence Éric Maillaud. Le magistrat se défend : « Non, je n'ai pas sa mort sur la conscience parce que pour le coup, en ce qui concerne Monsieur Menegaldo, je ne sais pas ce que je pourrais regretter s'agissant de quelqu'un qui est convié par un document mis dans sa boîte aux lettres et qui s'y est présenté spontanément. Son audition a duré moins d'une demi-

heure. J’ai lu l’audition. Trente minutes de conversation de salon avec un officier de gendarmerie, militaire comme lui, c’est pour les enquêteurs et pour moi quelque chose de totalement incompréhensible. Personnellement, je n’ai jamais compris son geste. » La voix serrée, le regard triste, Christelle Menegaldo conclut : « Je me dis que c’est un énorme gâchis. Donc voilà, on reste avec notre malheur. »

C’est d’autant plus un gâchis qu’après de nombreuses vérifications, aucun élément n’incrimine Patrice Menegaldo. Lors de son interrogatoire, les enquêteurs n’ont rien trouvé à lui reprocher. Comme ils n’ont rien trouvé contre Thierry Schutz, le « beau-père » de Sylvain Mollier. Les gendarmes ont tout vérifié. Ils ont affiné sa téléphonie, criblé son emploi du temps, l’ont placé sur écoute, vérifié ses comptes en banque, ses fréquentations, ses habitudes. Ils ont même effectué des simulations du parcours de Sylvain, empruntant le même type de vélo, chevauché par un gendarme à la condition physique similaire. Ils ont pu constater que Sylvain, selon les données indiquées par son compteur, avait certainement effectué la montée de Marceau avant de poursuivre avec celle de la Combe d’Ire en arrivant à Doussard. La distance kilométrique correspond aux déclarations de Thierry Schutz. Il est définitivement rayé de la liste des suspects. Avec le pragmatisme et le flegme qui caractérisent les Anglais, l’ex-détective de Scotland Yard, Ian Horrocks, résume aujourd’hui : « Si la cible était Sylvain Mollier, un tueur aurait-il eu autant de balles avec lui ? Et même s’il en avait, aurait-il tué autant de personnes qui n’étaient que des témoins potentiels ? Je ne crois pas. »

Éric Maillaud nous explique : « Si on est certain que Sylvain Mollier avait pris une balle lorsque le véhicule des Al-Hilli lui est passé sur le corps, cela ne veut pas dire pour autant qu’il était la cible du tueur. » De son côté, Paul ne voit qu’une seule raison à la mort tragique de son ami : « Sylvain a été victime, je pense pour moi que c’était le destin. Je ne vois pas autre chose. Pour moi, il n’y a pas d’autre explication. Il était au mauvais endroit

au mauvais moment. » Les gendarmes avaient fondé beaucoup d'espoir sur « l'autre victime ». Une nouvelle fois, leur thèse s'effondre. « Par moments, il faut savoir être raisonnable. Vouloir tuer quelqu'un, c'est sans doute une idée assez facile à avoir chez beaucoup de gens. Être prêt à mettre en œuvre un meurtre, c'est déjà un peu plus compliqué. Tuer tous les gens qui se trouvent là pour qu'ils ne puissent pas raconter ce qu'ils ont vu, c'est un autre état d'esprit », récapitule aujourd'hui Éric Maillaud.

« Si vous ne tenez pas compte des Mollier et des Al-Hilli comme étant des victimes, alors vous devez chercher ailleurs. Une fois qu'il est clair que les victimes n'ont pas été ciblées pour qui elles étaient, mais simplement à cause de l'endroit où elles se trouvaient, cela indique que le suspect est plus susceptible d'être local », analyse l'ancien policier de Scotland Yard. Une conclusion partagée par les gendarmes. D'autant qu'à ce stade de l'enquête, en coulisses, il y a eu un rebondissement majeur. Les enquêteurs ont dressé le portrait-robot d'un homme aperçu sur les lieux du crime quelques instants avant le massacre. Un motard qui s'est volatilisé…

Les gendarmes tiennent enfin une piste tangible.

1. Lors du tournage de notre documentaire pour Canal+, nous avons voulu entrer en contact avec la famille de Sylvain Mollier. Leur avocate, M^{e} Caroline Blanvillain, nous a fait savoir que ses proches ne souhaitaient pas s'exprimer publiquement, pas plus qu'elle-même ne le ferait.

17

Le « Chevaline Tour »

Elle a voulu voir le « dossier Chevaline » de ses yeux, le humer, presque. « Je suis allée dans la pièce où il était rangé. Je voulais m'assurer qu'il était inaccessible, protégé physiquement. Je regarde, je vois à quoi il ressemble. Dans des chemises de couleur jaune, bien rangées sur des rayonnages. Quand j'arrive, c'est un dossier qui fait à peu près 70 tomes, et donc je ne sais pas comment il faut faire… Je ne sais pas comment je vais l'appréhender », reconnaît aujourd'hui Véronique Denizot. Elle fera en sorte que personne ne puisse accéder sans sésame à cette pièce du tribunal judiciaire d'Annecy, mais aussi que les scellés soient regroupés, isolés des autres et protégés. Comme son prédécesseur, Véronique Denizot est une magistrate expérimentée. Les deux d'ailleurs s'apprécient et quand elle prend les rênes du parquet d'Annecy à la fin de l'été 2016, la nouvelle procureure ne manque pas de consulter et d'échanger avec Éric Maillaud – la mémoire du dossier – parti à Clermont-Ferrand. Elle devine déjà la procédure tentaculaire, tant elle accapare sa nouvelle juridiction.

Avec son arrivée, une page se tourne. Les premiers juges d'instruction qui étaient cosaisis sont partis eux aussi, ou sur le point de quitter le tribunal, avec un départ à la retraite imminent du doyen d'Annecy. Un

nouveau magistrat instructeur est également arrivé durant l'été. Il est le septième à se pencher sur l'enquête Chevaline.

Au printemps, la garde à vue d'un ressortissant polonais à Marseille n'a rien donné. Ce SDF avait été dénoncé par son ex-petite amie. Cette dernière affirmait qu'il lui avait des confidences sur l'assassinat d'étrangers, dont des enfants, qu'il aurait commis dans les Alpes. Chou blanc, il faut repartir de zéro, ou presque.

Peu après son installation, en septembre, période des crimes, Véronique Denizot suit une journée de formation auprès de la section de recherches (SR) de Chambéry. D'abord un film, projeté au tribunal d'Annecy. Une vidéo réalisée par les gendarmes qui résume l'affaire, de la Combe d'Ire au parking du Martinet en passant par le camping Le Solitaire du Lac. Les militaires détaillent leurs investigations, « les pistes ouvertes et fermées ». Puis place au « Chevaline Tour ». « C'est comme ça qu'on l'a appelé, nuance Véronique Denizot. J'espère que ce n'est pas une expression qui apparaît galvaudée. On refait avec les militaires de la gendarmerie ce que nous pensons être le périple de la famille Al-Hilli et de Sylvain Mollier. Donc nous allons au camping. Nous prenons ensuite la route, nous nous arrêtons à l'endroit où des photos ont été prises. Les dernières photos qu'on a pu retrouver. On fait une incursion par la route qu'a prise Sylvain Mollier. Puis on remonte la Combe d'Ire jusqu'au parking du Martinet. C'est à la fois indispensable à faire, incontournable, nécessaire, et je dois dire, assez impressionnant. Le déplacement, on l'a fait par une journée qui devait ressembler peu ou prou en termes de météo à celle de 2012. Il faisait très beau, comme le jour du drame. On se retrouve là et on voit le parking sans véhicule. »

Quatre ans après, dans ce même décor de la Combe d'Ire. « Je ne l'ai pas du tout trouvé oppressant ou angoissant. Peut-être parce que j'ai habité plusieurs années à la montagne. Mais je découvre un endroit paisible. Il y a

le bruit de l’eau, du vent dans les feuilles, quelques oiseaux… Voilà, on est en pleine nature et on pense à ce qui s’est passé. » Elle ne s’attendait pas tout à fait à ça. « Un des premiers constats que je fais, c’est que c’est un endroit qui est assez fréquenté. Il y a beaucoup de passages, il y a des gens à vélo, des gens en rando, d’autres qui viennent se garer, qui repartent ou qui reviennent chercher un véhicule. Donc ce n’est pas du tout un endroit totalement isolé où il n’y a personne. »

Une démarche « nécessaire », insiste Véronique Denizot, « une sorte d’imprégnation ». « Je ne vais pas surjouer non plus. Je n’ai pas eu de révélation. Mais ça permet de se rendre compte de la dimension. On se fait expliquer l’hypothèse du positionnement : qui est la première victime, qui est la seconde ? Où est le vélo ? Où est le véhicule ? Pourquoi est-ce qu’on retrouve le véhicule dans cette position-là ? Qu’est-ce qu’on peut penser au vu des traces ? »

La nouvelle procureure d’Annecy prend le dossier à-bras-le-corps. Dès qu’elle a un instant, elle relit un PV, une synthèse, le retour d’une commission rogatoire internationale ou une expertise du volumineux dossier. Si elle joue le jeu de la communication, n’hésitant pas plus tard à participer à une émission de grande écoute, « L’heure du crime », sur RTL, en direct s’il vous plaît, la magistrate ne va pas faire les mêmes erreurs que son prédécesseur. Elle communique, oui, mais préserve l’enquête. Et d’éventuels suspects. Tout sera fait dans la discrétion et la sérénité. Très peu de choses filtrent en réalité dans la presse. Comme pour Brett Martin, témoin numéro un de l’affaire. Après avoir exploré, sans succès, des pistes en Irak, en Suisse, au Royaume-Uni, ou même aux États-Unis, il faut bien en revenir à la scène de crime et au parking du Martinet. Ian Horrocks, l’ancien de Scotland Yard, aujourd’hui reconverti dans les investigations privées, est l’auteur d’une analyse détaillée et inspirée sur l’affaire[1]. Le regard d’un pro. Il écrit : « Une maxime ancienne et fiable veut que les enquêteurs doivent d’abord “nettoyer le terrain sous leurs pieds”. Cela

signifie la France, pas le Surrey, pas l’Irak et pas la thèse fantaisiste de l’espionnage. Les enquêteurs veulent souvent qu’un crime ait un motif sexy ; la plupart n’en ont pas. » Dans cette optique, qu’est-ce qui a pu échapper aux enquêteurs français ?

1. Consultable sur https://www.bgpglobalservices.com/lake-annecy-murders/

18

Une attitude étrange

Les coups portés à Zainab, l'aînée des filles Al-Hilli, pointe vers un profil de tueur assez différent de celui envisagé au départ. Il y a eu un acharnement peu en phase avec un crime réalisé par un professionnel, un tueur à gages. Il faut donc faire une relecture complète de la scène de crime. Et tous les témoins deviennent des suspects potentiels. Une sorte de Cluedo® géant dans les Alpes, dans lequel le colonel Moutarde prend les traits de William Brett Martin, l'ancien pilote néo-zélandais, as de la Royal Air Force, qui est arrivé le premier sur le parking du Martinet et a découvert les corps. « Vous savez ce qu'on dit dans le milieu judiciaire ou policier ? "Premier à avoir vu mort souvent, dernier avoir vu vivant". » Véronique Denizot reconnaît sans difficulté que l'attitude du débonnaire cycliste de Brighton pose question. « Les enquêteurs se sont demandé si ça ne pouvait pas être lui le tueur. Donc, très vite on va s'interroger pour savoir qui est ce cycliste qui lui aussi fait du vélo dans la Combe d'Ire ce jour-là. » Ce sont les policiers anglais qui vont demander en premier aux Français que l'on se réintéresse à lui, *via* leurs échanges au sein de l'équipe commune d'enquête. Eux aussi ont fait une « *review* » de l'affaire. « Regardez le nombre de fois où le tueur participe aux recherches, concède la procureure. Donc pour Martin, très vite, on va aussi se poser des questions. »

Philippe B., le guide de haute montagne arrivé en deuxième avec ses deux amis, a trouvé Martin plutôt bizarre. Il nous l'a répété quand nous l'avons interviewé. Le fait que le Néo-Zélandais ne lui ait pas parlé de morts par balles alors que cela semblait évident. Le fait aussi que Zainab, que l'ex-pilote dit avoir mise en position latérale de sécurité, n'était pas allongée ainsi quand Philippe et ses amies sont arrivés sur les lieux. Le calme apparent de l'ex-pilote, aussi… Et le sac à dos de Brett Martin, que contenait-il ?

Philippe B. a confessé avoir eu peur de lui en pensant qu'il pouvait être le tueur.

Le Néo-Zélandais a aussi une attitude un peu curieuse après les meurtres. Alors que les gendarmes lui avaient demandé de rester à disposition, il est rentré en Angleterre deux jours après, le vendredi, devançant son agenda originel et le billet d'avion qu'il avait retenu pour le lundi suivant. Il se justifiera en disant qu'il a eu peur des journalistes qu'il savait à ses trousses en France. Il donnera une semaine plus tard une longue interview à la BBC… Plus étonnant encore, il a rapporté avec lui ses affaires de cyclisme qu'il portait le 5 septembre. Pour les laver et les utiliser outre-Manche, a-t-il expliqué. Les enquêteurs ont bien pratiqué sur lui des tests de recherche de résidus de tir, lorsqu'ils l'auditionnaient dans la soirée du 5 à la brigade de Faverges, tout près de Chevaline. Des résidus, il en avait effectivement sur un gant, ce qui peut apparaître normal puisqu'il a tiré le corps de Sylvain Mollier et soulevé Zainab. Il y en avait aussi sur Philippe B. En revanche, les militaires n'ont trouvé aucune particule de tir sur son téléphone qu'il dit pourtant avoir manipulé sur place pour tenter d'appeler les secours, ou sur ses lunettes de soleil, ce qui peut sembler curieux. Et c'est là que les gendarmes commettent une nouvelle boulette. Hormis ses lunettes de soleil, tombées puis ramassées au Martinet, ils ne saisissent pas les affaires que porte le Néo-Zélandais pour qu'elles soient analysées. Ses vêtements ou son casque de cycliste par exemple. Bien que

pris en main par les gendarmes pour la recherche de résidus, le casque lui est rendu. Il s'ensuit ce qui ressemble à un sketch. Un épisode qui n'est pas vraiment à la gloire de la gendarmerie nationale…

D'abord, le soir des crimes, le sac à dos dans lequel Philippe B. a imaginé qu'il pouvait y avoir une arme de poing a été méticuleusement fouillé. Les enquêteurs saisissent les lunettes de soleil, à juste titre. Une semaine plus tard, le 12 septembre 2012, les gendarmes, réalisant leur erreur, convoquent Martin et saisissent enfin les fameux vêtements qu'il a apportés avec lui : ses gants, son gilet et son short. Mais pas le casque… Deux jours plus tard, ils vont chez lui à Lathuile, à côté de Doussard, en compagnie d'un voisin car le Néo-Zélandais est absent, et saisissent un casque bleu… Mais ce n'est pas celui qu'il portait le jour fatidique, puisqu'il était noir. Un mois après, les pandores sonnent de nouveau à sa porte. Cette fois, en présence de Martin, ils placent sous scellés son VTT, son sac à dos Quechua, ses chaussures de vélo, des chaussettes et un casque de marque Bell. Les policiers notent aussi la présence d'une carabine à air comprimé en évidence dans la chambre de Martin, ainsi qu'un titre parmi les livres de la bibliothèque : *Le Revolver de Maigret*, de Georges Simenon. À toutes fins utiles.

Le tout est analysé. Pas de trace de tir. Il y a bien un ADN sur le casque Bell qui n'est pas celui de Martin et des traces de sang de Sylvain Mollier et Zainab sur son gilet et ses gants ainsi que sur ses chaussures, plus encore du sang de Zainab sur son vélo. Les Anglais ont pointé à juste titre que l'ADN de l'ex-pilote n'a été retrouvé sur aucun des casques saisis. Pourquoi ? Brett Martin n'a pas trouvé d'explication. Peut-être parce qu'il a nettoyé son casque dans l'intervalle ? Et s'il l'a nettoyé, pourquoi ? Y avait-il dessus un élément qui aurait pu être gênant ? Comme l'ADN d'une autre des victimes ? De quoi alimenter un peu plus la machine à soupçons. Un ratage.

« Ah, vous êtes au courant pour le casque, réagit un haut gradé, visiblement contrarié même une décennie après. Mais on a eu la chance de pouvoir aller chez Brett Martin avec des témoins alors qu'il était reparti en Angleterre. On a trouvé ses affaires dans un panier de linge sale. Cela fait partie des petites erreurs qui ont pu être rattrapées. » Vraiment ? Nous aurions aimé poser la question directement à l'intéressé. Mais William Brett Martin, après avoir donné son accord dans un premier temps, a ensuite refusé de nous parler. Trop de pression médiatique. Cela ne fait pas pour autant de lui un suspect. « Il va être écarté comme ayant pu participer d'une manière ou d'une autre au crime, assure Véronique Denizot. Ce citoyen britannique qui fait du vélo, s'il avait été plus vite, peut-être qu'il serait mort lui aussi. Je pense qu'il a dû se poser aussi des questions. Pour lui, dans sa vie, ce qui s'est passé ce jour-là, est un bouleversement majeur. »

19

Des zones d’ombre

Le lecteur se souvient peut-être que Brett Martin a déclaré avoir croisé un motard lors de son ascension de la Combe d’Ire, peu avant d’arriver au parking. Les deux ouvriers de l’ONF, Vincent et Damien, aussi. Ils lui ont même parlé car l’homme se trouvait sur une portion interdite à la circulation, à quelques centaines de mètres au-dessus du Martinet, ce qu’il a prétendu ignorer. Alors qu’eux-mêmes descendaient à bord de leur 4 × 4, ils l’ont ensuite vu faire demi-tour, comme ils le lui avaient demandé, et les suivre. Dans le rétroviseur, Vincent, qui conduisait, l’a perdu de vue à hauteur du parking du Martinet. Comme s’il s’y était arrêté pour consulter le grand plan qui y est installé, en haut, à l’endroit même où Saad Al-Hilli a garé sa BMW avant de redémarrer brutalement en marche arrière.

Les hommes de la SR de Chambéry ont pu établir un portrait-robot de ce motard inconnu. Il faudra plus d’un an avant qu’il ne soit diffusé au grand public. « Il faut rester extrêmement prudent. La fiabilité du témoignage humain est quelque chose de délicat et c’est la raison pour laquelle ce portrait-robot a été gardé sous le coude pendant un certain temps, justifie de nos jours le procureur Maillaud. Les enquêteurs ont considéré qu’il était à ce point non identifiable qu’il n’y avait pas d’utilité

immédiate à le diffuser. Et puis, d'autre part, diffuser un portrait-robot soulignant à la fois un certain visage mais aussi un matériel, le casque, c'est risquer sa disparition. » Puisque le casque décrit est d'un modèle très particulier et peu répandu : un GPA modèle ISR.

Finalement, le portrait-robot apparaît au JT sous la forme d'un appel à témoins massivement relayé. Il montre un homme avec un casque clair de moto, doté d'une mentonnière rétractable, à l'image de ceux des motards de la gendarmerie, et arborant un bouc. « Un homme de type européen, 40-45 ans, taille : 1,70-1,80 m environ, allure motard, corpulence forte environ 80 kg, visage ovale, joufflu, teint clair, qui parlait en français avec une voix normale sans accent, présentait un bouc + moustache foncés, yeux foncés, sourcils tendance arqués légèrement épais, nez moyen droit, bouche moyenne, lèvres légèrement épaisses. » Les témoins ont précisé qu'il était en tenue de motard et que son engin, une citadine, avait deux gros porte-valises sur les côtés.

La publication du portrait-robot dans les médias ne donnera rien, hormis le lot habituel d'appels fantaisistes, propres à mobiliser inutilement les enquêteurs. Le risque de ce type de communication. « C'est vraiment le visage de monsieur tout le monde et en plus, un visage enserré dans un casque, ça rend délicate sa reconnaissance », admet Éric Maillaud.

Pas plus de succès avec la recherche systématique des propriétaires de ce casque spécifique. Un travail de fourmis, insiste le procureur. « Comme c'est une enquête hors norme et qu'il fallait faire le maximum, ils ont cherché à identifier tous les porteurs, tous les propriétaires de ce type de casque. On contacte le fabricant. Son réseau de commercialisation, on essaie de voir où ce casque peut être vendu. » C'est un échec. Il n'y a aucune certitude d'ailleurs que le motard de la combe le portait réellement. « On a cherché un casque particulier qu'on n'a jamais trouvé chez aucun des motards qui ont pu être entendus, relève l'ex-procureur d'Annecy.

Accessoirement, à supposer que ce casque a existé, il n'y a aucune raison pour le garder… Faut quand même pas prendre un meurtrier de haute volée à ce point pour un crétin ! »

Il faudra passer par un patient travail d'identification des personnes ayant utilisé leur téléphone portable aux environs du crime. Et déclenché un relais. Ils sont plus de 4 000 dans ce cas… Cette tâche, gigantesque, épuisante, croisée avec la vidéosurveillance du Crédit Agricole de Doussard, la présence de (très nombreux) deux-roues relevée dans le secteur, les détenteurs de permis moto et le fichier des cartes grises, permet d'arriver jusqu'à un homme prénommé Marc[1], âgé de 48 ans au moment où les enquêteurs remontent jusqu'à lui, progressivement, entre le début de l'année et juillet 2014. Il vit et est originaire de la région lyonnaise où il dirige une société spécialisée dans les équipements de bureau. Il faut encore attendre six mois pour qu'il soit entendu à trois reprises, durant l'hiver 2015, puis à l'automne. L'entrepreneur est propriétaire d'une Honda CBF 1000. Il n'a pas de casque GPA. « Le casque qu'il avait ne ressemblait pas du tout au casque qui était recherché ou qui avait été dessiné », se remémore Éric Maillaud qui n'est même pas persuadé que Marc soit le motard décrit par William Brett Martin et les agents de l'ONF. Les analyses pratiquées sur les affaires qu'il a accepté de fournir aux personnes de la SR ne donnent rien de concluant.

Pour le reste, il n'a pas vraiment convaincu. Ce père de famille nombreuse, séparé, aime la glisse, la voile en particulier, mais aussi voler dans les airs. Il a fait beaucoup d'ULM. Le 5 septembre 2012, il est venu à Doussard pour un baptême en deltaplane. Les vues du lac d'Annecy et de la montagne sont superbes. Lui dit qu'il a été un peu déçu, pas assez de sensations fortes. Mais son comportement laisse « perplexes » les militaires de Chambéry. Il est celui qui n'a rien vu, rien entendu, rien lu, et surtout rien dit. Il prétend n'avoir jamais fait de lien avec le quadruple meurtre de Chevaline et son passage sur la Combe d'Ire, alors qu'il cherchait à relier

Lyon par les cols, sans GPS… Il ne s'est rien passé de notable lors de son périple, à part la discussion avec les agents de l'ONF et le fait que, contrarié, il a dû rebrousser chemin. S'est-il arrêté au parking du Martinet ? Aucun souvenir… Peut-être pour une envie pressante à soulager, concède-t-il du bout des lèvres quand les gendarmes lui mettent la pression. Mais il n'a rien remarqué. Il n'y avait pas de voiture ni de vélo, croit-il. Pourtant, il semble fort que le chef d'entreprise soit la dernière personne à être passée sur le parking avant le carnage. Quelque chose cloche.

« J'ai entendu parler d'un motard recherché dans cette affaire mais en aucun cas je n'ai fait le lien avec moi », dit-il en l'espèce. Pour lui, le portrait-robot qui le représente peut correspondre à 90 % des hommes qui portent un bouc. « Les enquêteurs se sont étonnés, après tout le battage médiatique autour de cette affaire, qu'il ne se soit pas signalé. Il n'avait pas envie d'être entendu. Il y a des tas de gens qui n'ont pas envie d'être entendus dans le cadre d'une enquête, surtout quand ils estiment n'avoir rien à se reprocher », estime rétrospectivement Éric Maillaud. Et s'il accepte d'aller sur la combe avec les gendarmes en octobre 2015, cela n'éveille absolument rien d'autre en lui. Le néant. Une énigme, ce Marc. Les chronométrages le situent sur le parking « aux environs de 15 h 25 ». Pour lui, « il y a forcément un problème dans le timing ». Embarrassé cependant par ces contradictions, il sent bien que les officiers de police judiciaire – les « OPJ » – ont du mal à le croire. Il n'a pas vu non plus le break des Al-Hilli, selon ses dires, ni Sylvain Mollier sur son vélo, alors que pour les gendarmes il les a « obligatoirement croisés ».

Huit ans après ses premières auditions, se produit un rebondissement : Marc est placé en garde à vue le 12 janvier 2022. Histoire de « procéder à des vérifications d'emploi du temps » et à « des perquisitions », indique *a minima* le parquet d'Annecy. Après deux jours, le Lyonnais est relâché sans aucune poursuite. Les gendarmes estiment maintenant que les tirs ont éclaté à 15 h 32, et que le motard a quitté les lieux deux minutes plus tôt… Et

puis, il n’a aucun mobile, pas d’antécédents judiciaires, et n’a jamais touché une arme à feu de sa vie. Son existence est relativement lisse, juste des séparations douloureuses, en particulier sur des questions de garde d’enfants. M^{e} Jean-Christophe Basson-Larbi, son avocat, souligne que son client est allé à Doussard pour le deltaplane mais ignorait totalement être passé par la commune de Chevaline. Dans la nuit, face aux caméras, il s’étonne que Marc, mis hors de cause presque huit ans avant, revienne sous les projecteurs de la justice. Une garde à vue « pas justifiée », car il a « toujours eu à cœur de participer à la manifestation de la vérité ». Mais c’étaient de simples auditions. Là, les gendarmes peuvent perquisitionner chez lui, fouiller dans son intimité, copier ses disques durs, etc. Même si, au regard du temps passé depuis 2015, le suspect a matériellement eu le temps de faire le « ménage ». Un cauchemar pour le Lyonnais qui « est en train de vivre les heures les plus sombres de sa vie », gronde M^{e} Basson-Larbi. « C’est un homme qui arrive à tenir le coup, qui reste solide, mais qui est dans une terreur absolue, celle d’une erreur judiciaire. Il a le sentiment de nager en plein Kafka. » Une « remise en situation » quatre mois plus tôt sur la Combe d’Ire, en septembre 2021, avec chronométrages et présence des principaux témoins, a en effet mis à mal ses déclarations. William Brett Martin l’a rapproché dangereusement du parking, situant leur rencontre à moins de 250 mètres de là, mais s’est montré incapable de le reconnaître derrière son casque de moto.

Finalement, le parquet d’Annecy précise : « Les explications données et les vérifications opérées ont permis d’écarter son éventuelle participation aux faits. » Et de conclure : « Les investigations continuent pour identifier le ou les auteurs du crime. » En d’autres termes, circulez, il n’y a rien à voir !

Cette garde à vue du motard ingénu n’est pas tout à fait inutile, car elle permet d’affiner les horaires de la tuerie. Brett Martin a sans doute croisé Marc (si c’est bien lui) beaucoup plus loin du parking du Martinet que ce

dont il se souvient. Et il semble que le Lyonnais était déjà loin de la scène de crime à 15 h 35. Les gendarmes en déduisent qu'entre 15 h 35 et 15 h 53, précisément, « personne d'autre que les témoins identifiés n'est descendu ou monté dans la Combe d'Ire en empruntant la route principale ». Ils croient désormais « plausible » que le tueur ne soit pas reparti par là. Et ça, ça change tout.

1. Le prénom a été changé.

20

La piste « John »

Marc n’est pas le seul à avoir eu des sueurs froides dans les locaux des gendarmes savoyards. Appelons-le John. Il habite non loin de Chevaline. Né en Afrique du Sud, anglophone, il travaille pour une multinationale que nous ne nommerons pas. La proximité avec Genève lui permet de se rendre rapidement en avion chez son employeur aux Pays-Bas. John, une « personnalité particulière », dit une source judiciaire. Au printemps 2016, l’homme « tombe » aux mains des Douanes à cause des nombreux colis qu’il reçoit chez lui. Amateur de vente par correspondance, il achète sur Internet et se fait livrer à domicile par UPS des armes et munitions en tout genre. À force, il a fini par se faire repérer, d’autant qu’il n’a aucune autorisation. Les douaniers procèdent donc à une « livraison surveillée », comme ils disent, d’une de ses commandes. Et interviennent dans la foulée. L’expression « véritable arsenal » est souvent dévoyée, dans le cas de John, pas du tout. La perquisition de son pavillon, en son absence car il est à l’étranger, est plutôt rentable. Jugez-en : seize fusils d’assaut et pistolets-mitrailleurs de toutes marques, dont Remington, Uzi, Kalachnikov et une vieille mitraillette Sten, quantité de carcasses pour l’assemblage de fusils d’assaut, diverses culasses pour pistolets-mitrailleurs, plus de 80 chargeurs, dont un de forme « camembert » d’une capacité de 75 cartouches, d’autres

tirant du calibre 9 mm parabellum, plus de 13 000 cartouches pour Kalachnikov, trois beaux fusils Enfield, une carabine Mauser et même une grenade à fusil… Quand il collectionne, John ne fait pas les choses à moitié.

Outre un pistolet israélien Uzi chargé dans une armoire, les douaniers découvrent aussi une pièce spéciale aménagée en atelier de fabrication de munitions. Dans le jargon on appelle cela « recharger » les balles. Ils en parlent au procureur d'Annecy, Éric Maillaud, qui est alors sur le départ. Flairant une avancée décisive, le magistrat alerte aussitôt les gendarmes de la cellule Laudon 74, du nom d'un torrent qui se jette dans le lac d'Annecy à Saint-Jorioz[1]. Cette cellule dédiée spécialement à l'affaire Chevaline se penche sur le cas de John. Ses enquêteurs le trouvent même très intéressant. Le 4 mai 2017, le Sud-Africain est arrêté pour trafic d'armes. Une nouvelle perquisition a lieu chez lui. Surprise, il a acheté de nouvelles armes depuis la descente des Douanes…

Passion toxique. Et personnalité étonnante en effet. L'homme de 52 ans est le fils d'une pointure du milieu des mercenaires et des barbouzes en Afrique. Son père a participé à nombre d'opérations et putschs au Katanga (Congo) ou aux Seychelles durant la guerre froide. Un célèbre acteur britannique a même incarné son personnage dans un film à Hollywood.

Cette piste, Véronique Denizot y a cru. C'est même une des pistes les plus chaudes de ses cinq années passées à Annecy, « un des éléments les plus marquants », confesse-t-elle, laissé en cadeau d'adieu par son collègue Maillaud. Elle en informe le principal juge d'instruction en charge du dossier. « Je me revois dans son bureau, porte fermée, me disant : "Est-ce que cette fois-ci, c'est la bonne ?" » La suite ? « Ce sont des événements que je qualifie un peu d'ascenseur émotionnel. » Il y a de quoi s'enflammer. « Vous avez à trois kilomètres à vol d'oiseau du parking de Chevaline, le fils d'une légende des mercenaires, collectionneur d'armes, au domicile duquel on trouve un arsenal de la même période que l'arme recherchée sur

la tuerie, et qui a une personnalité et des difficultés psychologiques avérées, souligne la magistrate. Il a appris à manier les armes enfant. Ce sont des choses qui font sens dans le dossier de Chevaline. On se dit, il a la personnalité, il a une histoire qui le prédispose à être le suspect, c'est évident. Alors il faut creuser. »

La piste « John » nécessite un travail « dans le plus grand secret, sans aucune communication », raconte encore la magistrate. Il fallait que « tout soit verrouillé » pour éviter que, « dès qu'on se déplace, il y ait des journalistes qui soient avisés, ou qui sachent qu'il y a eu des gendarmes qui sont venus à tel ou tel endroit ». L'affaire Chevaline ne manque pas de ce type d'indiscrétions et de fuites, souvent préjudiciables. Il y a eu de grosses frictions entre juges et gendarmes. Le 11 juillet 2017, « John » est placé en garde à vue non plus pour trafic d'armes mais dans le cadre de l'affaire Chevaline. Il ne semble pas surpris. « Il l'a dit lui-même : "Vous êtes venu me chercher pour Chevaline", se souvient Véronique Denizot. C'était une évidence. » Chez lui, les enquêteurs mettent la main sur des photos où on le voit brandissant un pistolet automatique dans la nature. À y regarder de plus près, il semble tirer, ou du moins tenir quelque chose en joue, en lisière de forêt. Pour le moins troublant. Le Sud-Africain expliquera que c'était une copie de Glock pour « airsoft », qu'il essayait non loin de chez lui. Il en possède effectivement une et c'est tout à fait légal. Par ailleurs, ce grand sportif a une forte « appétence pour la randonnée dans les bois », relèvent les enquêteurs, et il aime se balader dans les montagnes autour de chez lui, ce qui colle évidemment avec le profil possible du tueur de Chevaline.

Pourtant, rien ne permet de le placer formellement sur la scène de crime. Il ne semble pas être sorti de chez lui dans le créneau horaire. « Les choses s'expliquent et elles ne sont "que" des infractions à la législation sur les armes », réagit Véronique Denizot qui a vu ses espoirs de dénouer l'écheveau Chevaline s'effondrer. John, qui reconnaît un léger état dépressif, dira qu'il réalise avoir fait quelque chose de « stupide » avec ce

hobby dévorant qui l'a amené à transgresser la loi. Il se présente en simple « collectionneur passionné » d'armes de la Seconde Guerre mondiale. Il aime surtout les monter et les remonter, plus que réellement tirer avec. Une obsession. Mais ces armes ne correspondent pas à celle utilisée à la Combe d'Ire. Il est aussi tireur sportif, affilié à un stand de tir de la région. La cellule Laudon 74 a justement ciblé les adhérents de ce type d'installations en Savoie, en Haute-Savoie et en Suisse voisine. Déception là aussi pour les enquêteurs, les armes et les munitions qu'il détient ne sont pas compatibles avec celle utilisée sur le parking du Martinet. « Eh bien non, il n'est pas le tueur de Chevaline et ne peut pas l'être, tranche Véronique Denizot. On n'a aucun élément. Dont acte. Et on ne lui prête pas plus. Mais pendant un temps effectivement, on a pensé qu'il pouvait être ce tueur. » Si les enquêteurs ont eu de gros doutes sur John, reste un détail singulier : son téléphone, semble-t-il, était éteint en début d'après-midi. La « téléphonie éteinte » qu'analysent goulûment les OPJ dans les dossiers de banditisme, peut dire des choses aussi sur le suspect qui y a recours. Mais cet élément, seul, ne permet pas d'incriminer John. Et puis, là ce n'est pas discutable, il a été filmé par une caméra de surveillance en fin d'après-midi le 5 septembre. Le Sud-Africain est parti dans sa Land Rover vers l'aéroport de Genève. Pas de quoi conforter la thèse d'un tueur sanguinaire dans les bois qui fait un carton, puis part tranquillement travailler.

Nous sommes allés voir John. La porte du pavillon était ouverte. Nous l'avons appelé. Il est apparu en short et claquettes, le crâne chauve, l'allure sportive. À l'énoncé de notre qualité et du mot « Chevaline », comme pris de panique, il s'est réfugié dans sa maison, sans dire un mot, ni fermer sa porte. Apeuré. Nous n'avons pas insisté. En début d'été 2021, le collectionneur maniaque a été condamné par le tribunal correctionnel d'Annecy à douze mois d'emprisonnement avec sursis, assortis de 25 000 € d'amende, plus une amende douanière, la confiscation de certains scellés – surtout les armes – et l'interdiction de détenir ou porter une arme pendant

quinze ans. Mais si ce n’était pas Brett Martin, si ce n’était pas non plus Marc le motard, ni « John » le fils du mercenaire, qui est le tueur de la Combe d’Ire ? La cellule Laudon 74 n’en a pas fini avec le milieu des collectionneurs d’armes qui a été ciblé depuis le début. D’autres encore vont être inquiétés lors de cette enquête-fleuve.

1. De leur côté, les Anglais ont baptisé leur enquête « Opération Walmer », du nom d’une petite ville côtière du Kent, en face de Calais.

21

L’arme du crime

Finalement, la seule piste, l’unique, c’est une vieille pétoire.

C’est elle qui, un jour peut-être, reliera les points entre eux et permettra de révéler la vérité. « Si on trouve l’arme, on remonte au plus près du tueur, voire au tueur lui-même », confirme la procureure Véronique Denizot. Au moment des faits, à défaut d’informations précises, les médias, y compris les plus sérieux, ont beaucoup spéculé, quitte à publier de fausses informations. Le *Times* évoquait « un pistolet-mitrailleur de type Skorpion, capable de tirer en rafale des munitions » ; quand *Le Parisien*, plus près de la vérité, parlait d’un « P08 allemand de chez Luger… » La réalité est que l’arme est bien un Luger. Pas un P08, mais un P06. Pas un modèle allemand, mais un modèle suisse.

Si les experts balisticiens ont pu l’identifier de façon formelle, c’est grâce à de minuscules fragments relevés sur la scène de crime. Des bouts de crosse qui se sont effrités, lorsque le tueur a tenté d’achever la petite Zainab. « Le meurtrier tire sur la petite fille, il lui tire une balle dans l’épaule gauche. La balle traverse l’épaule, elle tombe. C’est vraisemblablement la dernière balle de son chargeur, ou l’une de ses dernières balles. En tout cas, il n’a plus le temps de réapprovisionner, de

“regrailler” comme on dit, et il va la frapper avec la crosse de son arme. Le Luger a deux plaquettes qui sont vissées de chaque côté de la crosse. Une vis en haut, une vis en bas. Et on va retrouver dans le crâne, dans la chair de la gamine, un tout petit morceau de la plaquette », précise le journaliste Dominique Rizet, passionné d’armes et lui-même chasseur et tireur sportif. Ces éclats de crosse ont été transmis au réputé laboratoire de la police criminelle allemande, pour tenter de savoir si ce Luger avait déjà servi ou s’il avait été enregistré quelque part. L’espoir est grand, car chaque pièce de ce pistolet porte un numéro permettant de l’identifier. Les éclats peuvent receler ces précieux chiffres. Malheureusement, ça ne donne rien.

Alors, les enquêteurs s’intéressent à son histoire. À la fin du XIX^{e} siècle, l’Autrichien Georg Luger développe une nouvelle arme de poing : le pistolet automatique Parabellum. Un nom inspiré de la célèbre locution latine « *Si vis pacem, para bellum* » – « Si tu veux la paix, prépare la guerre ». Le Parabellum est adopté par l’armée allemande sous le sigle P08, pour Pistolet 1908, l’année de son homologation, au calibre 9 mm. L’armée suisse préfère conserver le calibre initial, du 7,65 et la référencer sous le nom de P06, pour les mêmes raisons.

« Le Luger P06 est une arme relativement ancienne fabriquée en Suisse dans un nombre d’exemplaires assez important. Les chiffres sont un petit peu flous, mais on tourne autour de 90 000. Ce pistolet a équipé les officiers de l’infanterie suisse et les gendarmes français à partir de 1906 et ce, jusqu’en 1949, avant d’être remisé », nous explique aujourd’hui l’expert balisticien Jean-Claude Schlinger. Jean-Marc Ducos, ancien du *Parisien*, abonde : « Comme on dit sur place, c’est une arme de tiroir et de terroir. C’est un pistolet qui a été très utilisé en Savoie et en Haute-Savoie pendant la Seconde Guerre mondiale, puisqu’il y a toujours eu des échanges entre la Suisse et ses régions frontalières. C’est une arme très particulière et assez peu répandue finalement. »

Une arme ancienne donc, qui surprend. Rares sont les crimes référencés avec ce type de pistolet. D'autant que c'est un semi-automatique, autrement dit, une arme qui ne tire pas en rafale. Le chargeur a une contenance de huit cartouches. Pour tirer huit coups, il faut appuyer huit fois sur la détente et prendre le risque que l'arme s'enraye. « Un professionnel utilise un 9 mm ou un 11,43. En tout cas, il ne va pas se servir d'une vieille pétoire de 1906 », tente de nous convaincre Dominique Rizet, pour qui c'est une évidence.

La plupart du personnel militaire équipé de cette arme a demandé à la garder. Ces Luger ont ensuite été transmis de génération en génération, voire vendus, donnés ou échangés. « Normalement, les armuriers qui vendent ces armes doivent les inscrire sur un registre. Le problème, c'est que le listing des autorités suisses est incomplet, seules quelques centaines de modèles sont inventoriées alors qu'il en existe des milliers en circulation. Ça laisse peu d'espoir de retrouver quoi que ce soit dans les registres », pronostique à juste titre Jean-Claude Schlinger.

Seule certitude : c'est une arme dont les collectionneurs raffolent ! « Posséder une arme comme ça, c'est le rêve de beaucoup de collectionneurs. Ceux qui les utilisent sont des passionnés. Ils ont de très solides connaissances et sont très habiles dans la manipulation des armes », assure notre expert. Une analyse en adéquation avec le déroulement des faits : « 21 balles ont été tirées. On a retrouvé une vingtaine de douilles ou munitions écrasées. Donc, si on part sur l'hypothèse de trois chargeurs au minimum pour tirer 21 munitions, ça veut dire que non seulement on tire sur un véhicule en mouvement sans atteindre la carrosserie, mais qu'en plus on est capable, comme au cinéma, de laisser tomber un chargeur d'en mettre un autre et de continuer à tirer », analyse Éric Maillaud.

« Partir sur un crime avec trois chargeurs approvisionnés dans la poche, faut être très déterminé, développe Jean-Claude Schlinger. Trois chargeurs,

c’est beaucoup. Quand on veut perpétrer un crime, on n’a pas besoin de trois chargeurs. Un seul suffit. Ça fait preuve quand même d’un certain acharnement et c’est le moins qu’on puisse dire. Déjà, pour être dans l’ambiance d’un crime où on va tuer plusieurs personnes, à savoir que, quand on aura tiré huit cartouches, il faudra enlever le chargeur, en remettre un autre et recommencer. C’est de l’acharnement quand même. »

On recherche donc un collectionneur aguerri. Le monde des amateurs d’armes apparaît comme la dernière chance de remonter jusqu’au tueur. Et c’est là que l’on découvre que Chevaline et sa région sont loin d’être aussi tranquilles qu’il n’y paraît. « Dans le coin, il y a beaucoup d’armes parce qu’il y a beaucoup de chasseurs. Moi-même, je suis chasseur. Donc j’ai des fusils, j’ai des carabines. Donc oui, il y a des armes qui circulent parce qu’il y a beaucoup de chasseurs », reconnaît Michaël, l’ancien employé de l’ONF. « J’ai appris beaucoup plus que ce à quoi je m’attendais sur la Haute-Savoie, nous confie le journaliste anglais Tom Parry. C’est une région étrange. Il me semble qu’il y a des gens là-bas, même si c’est un si bel endroit et l’une des régions les plus spectaculaires de France, qui semblent cacher des secrets. » Chris Lafaille précise : « Il y a une espèce de petit marché noir entre la France et la Suisse. En Suisse, avec de l’argent, on vous vend ce que vous voulez, dont des armes. En sachant que le pays en Europe où il y a le plus d’armes par habitant, c’est la Suisse… »

Les gendarmes lancent une enquête secrète dans le milieu des collectionneurs d’armes. Une opération d’envergure basée sur une méthode de travail qu’ils affectionnent : la « réunification de données ». Durant des mois, ils croisent et confrontent différentes informations objectives, jusqu’à ce que leur attention se porte sur un homme. Un suspect parfait.

22

Le coupable idéal

Éric Devouassoux, 47 ans, coche beaucoup de cases. Chasseur, ancien policier municipal et réserviste de la gendarmerie, l'homme dispose d'une parfaite maîtrise des armes à feu, mais aussi d'une solide connaissance de la région. Au moment des faits, il exerçait à Menthon-Saint-Bernard, une commune très proche de Doussard. Il a été licencié de la police pour « faute grave », après avoir commis plusieurs délits alors qu'il était en fonction. Cerise sur le gâteau : le 5 septembre 2012, il était en repos et sa téléphonie le positionne dans la zone des crimes… Plus les gendarmes s'intéressent à lui et plus son profil est « séduisant ».

« Quand ils font son environnement, les gendarmes s'aperçoivent que c'est quelqu'un qui tient des propos extrêmement xénophobes et racistes. Il possède d'ailleurs une bague qui lui sert à rayer les carrosseries des véhicules étrangers sur les parkings. Et puis c'est quelqu'un qui aime les armes et ne s'en cache pas. Et quand ils s'intéressent à ses proches, notamment à sa belle-famille, son beau-père, il habite où ? Eh bien, sur la route de la Combe d'Ire, à Chevaline ! Donc là, les gendarmes se disent, ça y est, c'est bon, on le tient », nous rapporte Jean-Marc Ducos aujourd'hui. « Il avait une chevalière avec des insignes de la SS et il avait aussi des

casquettes militaires allemandes, bon, ça donne une connotation de quelqu'un qui est excessif », tempère maladroitement son avocat, M^e^ Marc Dufour, avant de reconnaître : « C'est vrai que les derniers temps où il était dans la police municipale, pour des raisons personnelles, des raisons de santé, peu à peu, il a vrillé. Il s'est mis à glisser, à devenir insupportable, à devenir colérique. Tant et si bien qu'il lui est même proposé, à la fin de son activité professionnelle, de réaliser un stage pour avoir une maîtrise de lui-même. Parce qu'il commençait, à ce qu'on dit, à monter dans les tours, à s'énerver, à être réellement odieux. Donc, on avait quelqu'un qui peu à peu était sous pression, qui pouvait, selon un terme pas très élégant, dégoupiller par ses attitudes. »

Discrètement, les gendarmes continuent de compiler les témoignages. Surpris en flagrant délit de vol par le gardien d'une déchetterie, Éric Devouassoux lui a promis de « le faire virer » s'il dénonçait ses agissements. L'ancien policier municipal semble avoir la menace facile : « Quand il y a des balles perdues, elles ne sont pas perdues pour tout le monde », a-t-il vociféré contre un habitant de Menthon. Et ce ne sont là que quelques exemples. Les gendarmes exhument par ailleurs deux plaintes et plusieurs courriers dénonçant l'agressivité du policier à l'égard d'administrés, qu'il est censé protéger… Sans compter que les gendarmes savent qu'il collectionne illégalement des armes. Beaucoup d'armes. Ils l'ont placé sur écoute et surpris plusieurs conversations qui en attestent. Alors, avant d'interpeller cet ancien « collègue » qui connaît tout de leurs méthodes, ils prennent quelques précautions.

Un matin de février 2014, alors que l'homme s'apprête à se rendre à son nouveau job de gardien de sécurité en Suisse… « Il y a évidemment un nombre très impressionnant de membres du GIGN, des gendarmes, des services de sécurité qui se pressent et Éric est interpellé devant son domicile. Compte tenu de l'importance du dossier, ils ont préparé son interpellation, à savoir que des services spécialisés sont venus mettre en

panne tous ses véhicules dans la nuit pour être sûrs qu'il ne puisse pas leur échapper », nous révèle son avocat. Marc Dufour poursuit : « On va le prendre avec une réelle violence. On le couche au sol, on lui met les menottes devant tout le lotissement et après, dans le véhicule de dotation, il n'est même pas assis. Il est couché au sol pour être emmené à la gendarmerie. »

C'est chronologiquement la première garde à vue en France dans le cadre de la tuerie de Chevaline.

Éric Devouassoux est d'abord obligé de reconnaître les raisons de son licenciement : « Grivèlerie d'essence ». Marc Dufour explique : « Éric a été écarté de la police parce qu'à la fin de son activité, justement, il a eu des difficultés. Donc de temps à autre, comme il avait une carte pour remplir le réservoir des véhicules de la police municipale, il a glissé un jerrican de 20 litres parce que, a-t-il dit, il avait une jeep qui consomme 25-30 litres aux 100 kilomètres. » « C'est une grosse connerie, monumentale connerie, que j'ai faite. Elle a duré deux ans. Je ne sais pas pourquoi j'ai agi de la sorte, mon salaire me suffisait et à cause de cette connerie, j'ai perdu mon job et mon logement. Sans doute la solution de facilité et l'impunité, je ne sais pas », avoue-t-il aux gendarmes.

Serait-ce le même sentiment d'impunité qui l'a poussé à détenir illégalement un nombre incalculable d'armes à feu ? « Concernant les armes, je les collectionne. C'était une passion. De tout temps, j'ai aimé les armes, j'ai été passionné par les armes. J'aime les armes de chasse, de guerre, les armes blanches, les uniformes et les accessoires. J'aime toutes les armes qui ont une histoire. » À en croire ses lectures, Éric Devouassoux semble obsédé par les Luger. Chez lui, les enquêteurs saisissent un livre : *La Saga du Luger*, ainsi qu'un hors-série de *La Gazette des armes* intitulé : « Le Luger, un pistolet de légende ». Et pour parfaire le portrait d'un homme charmant et attester, s'il le fallait, de ses sympathies d'extrême

droite, on retrouve une photographie où il pose fièrement au milieu d'un groupe, aux côtés de Jean-Marie Le Pen…

Dans la foulée, Éric Devouassoux reconnaît détenir du calibre 7,65, celui utilisé à Chevaline. « Je dirais qu'on a retrouvé une certaine quantité d'armes. En substance, c'est un peu long, c'est un inventaire qui n'est pas à la Prévert. Il a tous les calibres. Sa collection, je ne peux même pas dire que c'est une mini armurerie. C'est une armurerie bien achalandée », est contraint d'admettre son avocat. Parmi la quarantaine d'armes saisies, les enquêteurs retrouvent un P06 29. Le même modèle que celui qui a servi à tirer sur Sylvain Mollier et sur la famille Al-Hilli. Voilà qui fait beaucoup. Pourtant, tout au long de sa garde à vue, Éric Devouassoux réfute être impliqué dans la tuerie : « Je n'étais pas dans la Combe d'Ire ce jour-là. Je vous le dis depuis le début. Je persiste. À mon avis, je travaillais. J'ai eu deux nuits pour penser à tout ça. J'ai dormi dans une cellule, ce n'est pas rien. J'ai eu le temps de cogiter et je me suis rendu compte que c'était une affaire criminelle. En fait, dans mon optique, j'étais là pour un trafic d'armes. Je suis un collectionneur, je ne suis pas un criminel. »

Le problème, c'est que son employeur, le maire de Menthon-Saint-Bernard, affirme l'inverse. Il dit avoir vérifié : Éric Devouassoux était en congé le mercredi 5 septembre. Et de toute façon, il ne travaillait que le matin. « L'enquêteur lui dit : donc on a tout ce qui est minuté, qui laisse à penser que, tout compte fait, vous travailliez ce jour-là. Oui, mais ce n'est pas suffisant parce que les faits se produisent après 12 heures, on va dire entre 15 et 16 heures » nous dit M^{e} Dufour. Tout converge vers Éric Devouassoux, pourtant, à l'issue de sa garde à vue, les juges d'instruction donnent l'ordre de le remettre en liberté. Les gendarmes ont vérifié chacune de ses déclarations et rien ne permet de l'accuser de la tuerie. Au moment des faits, il a affirmé qu'il faisait un plein d'essence du côté d'Annecy et impossible de prouver le contraire. « Certes, la téléphonie le positionne dans la zone, mais la zone est tellement vaste que ça ne veut pas dire qu'il

était spécifiquement à la Combe d'Ire. Dans une zone montagneuse, les relais couvrent de grandes étendues et quand vous avez de l'eau, comme un lac, ce qui est le cas ici, vous avez un phénomène de réverbération d'ondes. Quelqu'un qui est assez loin peut, de façon erronée, se retrouver dans la zone, donc on a dû l'écarter », nous confie une source proche du dossier. « L'enquête n'a pas pu aller beaucoup plus loin parce que rien n'a permis de faire le lien. Quelle que soit sa personnalité, quel que soit son caractère un peu *borderline*, ou les infractions qu'il a pu commettre par le passé, ça n'en fait pas forcément un meurtrier », reconnaît Éric Maillaud aujourd'hui. Éric Devouassoux est donc finalement mis hors de cause.

Le problème pour lui, c'est qu'il y a eu des fuites. Des journalistes étaient sur place et la perquisition a eu lieu presqu'en direct, devant les caméras. De quoi faire bondir son avocat, pour qui ce n'est pas la procédure qui est en cause, mais bien l'exposition médiatique qui entoure l'affaire Chevaline : « La garde à vue était inévitable. Éric est collectionneur d'armes de guerre. Sa connaissance des pistolets Luger a même étonné les enquêteurs… Impossible pour un enquêteur, un juge ou un procureur sérieux, de ne pas vouloir l'entendre. On le leur aurait reproché. Mais dans un dossier de ce genre, jamais son identité n'aurait dû être jetée en pâture comme ça. Nous devons nous demander comment protéger ce type de personnes que l'on doit entendre, mais qui ne sont pas forcément coupables, car une fois que l'information est partie, on ne peut plus la maîtriser. »

Une fois libéré, Éric Devouassoux donne plusieurs interviews. « Ma vie est torpillée ! J'ai été traité plus bas que terre. Ils m'ont broyé, broyé ma famille. J'ai perdu mon emploi, sans indemnités. Pendant quatre jours, ma famille et ma belle-famille ont essuyé des flots d'insultes. Même ma grand-mère de 92 ans a failli être assaillie de questions avant qu'un oncle s'oppose à des journalistes qui avaient forcé les portes de la maison de retraite. »

« Il y a eu des fuites vers la presse qui ont entraîné des tensions avec les juges d'instruction, s'agace le général Jean-Pierre Michel, ancien haut responsable de la gendarmerie, désormais à la retraite. On nous a reproché de faire fuiter des informations. J'en ai souffert alors que l'on n'était jamais à l'origine des fuites. Ces fuites ont tendu l'ambiance. Les magistrats ont voulu exclure la hiérarchie de la gendarmerie et ont imposé un *black-out*. Ça a viré au bras de fer avec nous. Ils voulaient que l'on mette des moyens sur l'enquête mais ne voulaient pas que l'on sache pourquoi… Or, si nous mettons des moyens à leur disposition, nous avons le droit "d'en connaître". Cette suspicion permanente des magistrats à notre encontre a été assez désagréable. Les enquêteurs ne pouvaient plus communiquer avec la Direction générale [de la gendarmerie, NDR], alors qu'en même temps, il y avait beaucoup de communication du parquet. »

Éric Maillaud le reconnaît aujourd'hui : « Il y a eu un certain nombre de fuites et notamment de documents qui font qu'à un moment donné, j'ai été contraint d'ouvrir une enquête pour violation du secret de l'instruction. Enquête qui a pu créer quelques tensions au sein de la gendarmerie, effectivement, et qui nous a amenés à essayer de calibrer au mieux la remontée de l'information pour éviter de divulguer trop d'informations et qu'ensuite elles se retrouvent dans la presse… Et comme on sait ce qu'on a fait ou ce qu'on n'a pas fait, c'est que l'information vient d'ailleurs. S'agissant d'éléments précis de l'enquête, ça ne peut pas venir de n'importe où ! », assume-t-il. Il nous confie encore : « J'avoue que c'était un des moments, mais ça n'a pas été le seul, loin de là, où j'étais un peu furieux contre les médias. Mais quand on fait mon métier, on est souvent furieux contre les médias. Toujours est-il que j'avais pris la précaution de publier le jour même de l'opération de la perquisition un communiqué de presse avant et un communiqué de presse après, pour expliquer qu'on n'avait strictement aucun élément à charge contre lui. Je l'ai fait dans l'espoir qu'il ne perde pas son travail. Il l'a perdu quand même. Je n'y peux rien. Le problème

c’est que la passion suscitée par cette affaire a parfois fait franchir quelques limites. »

Véronique Denizot, quant à elle, se montre plus pragmatique : « Je ne me reproche pas d’avoir conduit les investigations et d’avoir adhéré avec le magistrat instructeur aux investigations. Une fois effectivement qu’on dit qu’il n’est pas l’auteur de la tuerie, est-ce qu’il fallait regretter ça, non. Il fallait qu’on vérifie. Clairement il a subi l’impact Chevaline. Pour autant, je ne sais pas si on doit le considérer comme une victime collatérale puisqu’il a dû répondre de ses actes. » Éric Devouassoux a été poursuivi pour détention d’armes en bande organisée. « Il a été condamné pour ces faits à six mois d’emprisonnement avec sursis, donc c’est quelqu’un qui n’aura pas à les faire ; ainsi qu’à 2 500 € d’amende, dont 1 000 € avec sursis. Et puis, pendant dix ans, il a interdiction de détenir une arme soumise à autorisation et, bien sûr, la totalité des armes, objet de la perquisition de l’époque, a été saisie », précise son avocat, M^{e} Dufour.

Un couac de plus, qui franchit les frontières et traverse la Manche. La police du Surrey réagit illico dans un communiqué officiel : « L’interpellation n’est liée qu’à des investigations de la police française et en aucun cas au volet de l’enquête conduite en Grande-Bretagne. » Une façon de se désolidariser et de renvoyer la balle, en mettant le doigt sur l’aspect purement français de ces investigations. L’hystérie médiatique autour de la tuerie de Chevaline a, une fois encore, éclaboussé la vie d’un homme. Certes, pas des plus estimables, mais tout de même. Et toujours sans aucun résultat. À moins que…

Car il reste une autre piste sérieuse.

Une piste qui, à ce jour, reste relativement secrète.

23

Sur les traces d’un serial killer

« Quand on commet ce type de faits d’une violence extrême, on peut quand même penser qu’il y a des antécédents judiciaires ou psychiatriques. Et il s’avère que l’on a un certain nombre de fichiers de police, justice ou judiciaires qui permettent d’effectuer des croisements pour essayer de découvrir quelque chose ou de créer un lien avec un être humain », nous explique Éric Maillaud.

Les investigations s’orientent donc vers l’hypothèse d’un « tueur fou ».

Une piste d’autant plus pertinente que l’homme qui a perpétré le massacre s’est acharné sur Zainab, qu’il a continué de frapper alors que la fillette était à terre. Les médecins ont retrouvé des fragments de terre et d’herbe dans son crâne. Un acte abject qui laisse penser au crime désorganisé d’un tueur déséquilibré. « Il y a clairement des problèmes psychiatriques impliqués pour cette personne. Dans son passé ou par la suite. Ce n’est pas la première fois que la colère de cet homme sort ou sortira, ça me semble évident », analyse Ian Horrocks, l’ex-policier londonien que nous retrouvons à la table d’un restaurant huppé de la gare Saint Pancras. Une intuition confortée par l’expertise d’une profileuse britannique, appelée secrètement à la rescousse en 2020 par les policiers du

Surrey. Elle écrit dans son rapport : « Après lecture de centaines de milliers de procès-verbaux du dossier judiciaire, de multiples entretiens avec les enquêteurs français et anglais et un travail d'analyse de la littérature criminologique existante sur "les tueries multiples", il s'agit, à 99 % d'un homme âgé entre 30 et 40 ans [qui] a agi sur une motivation interne propre à lui [et donc] entièrement indépendante des victimes de cette affaire. »

S'appuyant sur les statistiques, la criminologue ajoute que le tueur est un individu « au chômage ou dans un emploi non qualifié », qu'il vit seul ou « dans un cadre familial renfermé », que c'est « un ancien militaire, ou un collectionneur, chasseur, pratiquant le tir en club ou un paramilitaire ». Pour la profileuse, l'homme projetait de « tuer plusieurs personnes » et il est « peu probable que le parking ait été choisi au hasard ». Probablement victime de « paranoïa », le tueur de Chevaline a pu être animé par « la haine pour une communauté ou une cible particulière ». Une haine des étrangers ? Des cyclistes ?

Pour sa part, Éric Maillaud nourrit un certain nombre de regrets : « Les enquêteurs se sont intéressés à toutes les personnes violentes, éventuellement dérangées, qui avaient pu fréquenter des hôpitaux psychiatriques et qui avaient pu par le passé faire usage d'armes à feu, avoir été hospitalisées et être ressorties, insiste-t-il. Et cette enquête-là a été faite bien évidemment en France, dans le nord de l'Italie, en Suisse, etc. On a essayé d'avoir un champ géographique relativement large. C'est quelque chose qui, à ce jour, n'a rien donné. »

Certes, ils ne parviennent pas à identifier l'assassin à partir des éléments recueillis à Chevaline, mais il reste un autre espoir. « Dans toute enquête de longue haleine, on va chercher des points de similitude avec d'autres dossiers. Donc on va faire des recoupements et chercher un point de comparaison entre cette tuerie et tous les meurtres qui ont pu se produire de manière violente avec arme à feu », nous explique Jean-Marc Ducos. « Si

vous voulez, comme on n'a rien, on cherche des fils. On cherche à comprendre une idée. Une des pistes de travail est la réflexion sur la personnalité supposée du tueur. Et donc dans une réflexion, je me suis dit c'est quelqu'un qui est là dans la montagne. Qu'est-ce qu'il y fait ? Forcément, c'est plutôt un sportif, c'est plutôt, on l'imagine, quelqu'un qui marche bien, qui peut courir, qui peut-être va à la chasse, peut-être vient tirer anonymement puisqu'il a cette arme avec lui, peut-être un peu genre survivaliste, éventuellement quelque chose de cet ordre-là », nous indique Véronique Denizot.

En analysant les faits sous cet angle, voilà qu'une affaire clignote dans les fichiers des gendarmes. Une scène de crime aux caractéristiques troublantes : un parking isolé, des enfants, des coups de feu. Et un homme à terre…

C'était un an avant la tuerie de Chevaline.

19 juillet 2011, autoroute A31, aire de Malvaux, près de Nancy.

Il est environ 2 heures du matin lorsque cinq coups de feu retentissent. Alerté par les détonations, un patrouilleur de la société d'autoroute se rend sur place. Il découvre le corps d'un homme touché de plusieurs balles, dont le crâne a littéralement éclaté. L'homme gît devant le bloc sanitaire des toilettes pour femmes, au milieu d'une mare de sang. La victime porte une sacoche en bandoulière, dans laquelle les enquêteurs trouvent ses papiers d'identité.

Xavier Baligant avait 29 ans.

Ouvrier dans une usine pharmaceutique, le père de famille belge a été abattu alors qu'il rentrait de vacances. Il venait de séjourner avec ses deux garçons dans un camping en Ardèche. Sur le chemin du retour, Xavier Baligant a laissé Dylan, cinq ans, et Jordan, sept ans, endormis dans la

voiture, pour se rendre aux toilettes. C’est là qu’il a été atteint par cinq projectiles, dont un en pleine tête.

« Une exécution », ont dit les enquêteurs. Les gendarmes lorrains retrouvent Dylan et Jordan sains et saufs, endormis à l’arrière de la voiture. Ils n’ont rien vu, rien entendu. Les enfants sont évacués et l’aire d’autoroute interdite à tout accès. Les enquêteurs font venir des chiens pisteurs, des renforts pour ratisser les lieux, un hélicoptère pour survoler la zone, mais ça ne donne rien. Toutes les personnes présentes, essentiellement des routiers, sont auditionnées. Certains ont été tirés de leur sommeil par le bruit des tirs, mais aucun n’a osé sortir. Leurs camions sont fouillés, leurs mains « tamponnées » pour vérifier l’éventuelle présence de traces de poudre. En vain. Seul élément notable : une découpe a été effectuée dans le grillage de l’aire d’autoroute. Derrière le parking, un discret chemin de terre s’enfonce dans la forêt voisine…

Rapidement, l’expertise balistique établit que Xavier Baligant a été abattu par une arme d’épaule. Un fusil Schmidt Rubin K31. Une arme qui équipait l’armée suisse de 1933 à 1957. Une vieille arme, donc. Alors, bien que le lieu soit distant de plus de 400 kilomètres de la Combe d’Ire : « Là, d’un seul coup, les enquêteurs trouvent tout de même beaucoup de points de coïncidence. On a une arme suisse et ancienne, on a une zone isolée : un parking d’un côté, une aire d’autoroute en pleine nuit de l’autre, avec, à chaque fois, des points de fuite multiples. On a des victimes étrangères, un Belge, des Britanniques. On a aussi des gens qui sont abattus avec des tirs en pleine tête. Et là aussi, on a la présence d’enfants dans la voiture. Ça commence à faire beaucoup », énumère aujourd’hui Jean-Marc Ducos. Après plusieurs années d’enquête, les investigations sur la mort de Xavier Baligant sont toujours au point mort. En juillet 2020, la justice a officiellement effectué un rapprochement entre les deux affaires.

Le dossier Baligant fait aujourd’hui partie du dossier Chevaline.

Une nouvelle énigme est venue épaissir le mystère.

24

Ultime piste

Il existe dans la Combe d’Ire une multitude de chemins parallèles. L’un d’entre eux permet de quitter la route forestière un peu plus bas que le parking du Martinet et de rejoindre cette même route plus haut. Ce sentier n’est pas facilement praticable en voiture et semble connu surtout des locaux. Or, il y avait du monde sur cette piste le 5 septembre 2012, comme l’ont découvert les enquêteurs de la cellule Laudon 74. Ils l’ont appris de la bouche d’un touriste allemand, Dirk, qui a gravi en VTT la combe dans l’après-midi avant les meurtres. Il est passé sur le parking environ une heure avant et a croisé deux hommes à moto qui parlaient anglais ou néerlandais et qui n’ont, à ce jour, jamais été identifiés. Arrivé au sommet, au col de Chérel, ce randonneur solitaire est redescendu avant d’être bloqué par les gendarmes juste au-dessus du parking du Martinet. Il devait être aux alentours de 16 h 30, soit une heure après les coups de feu. L’Allemand a longuement patienté en compagnie d’un promeneur qu’il a décrit comme « quelqu’un du village », puis ce dernier lui a suggéré de passer par un sentier pour regagner Doussard, en contrebas. Le « villageois » l’a accompagné un moment, ensuite Dirk a enfourché son VTT et a fini seul de descendre le petit chemin. À un moment, il est passé à hauteur d’une Jeep, garée sur un côté et vide de tout occupant. Puis il a regagné la route de la

Combe d’Ire, en dessous du Martinet. Entendu (seulement) au printemps 2013, en Allemagne, Dirk a confessé avoir eu « peur » à la vue du 4 × 4, car il savait qu’il « s’était passé quelque chose de grave » et il a préféré s’éloigner « très rapidement ».

Le propriétaire de la Jeep a été identifié. Il s’agit d’un artisan local qui connaît très bien le secteur. C’est cet homme qui a conseillé à Dirk de passer par le sentier dans la forêt. Il a grandi ici et arpente la combe depuis sa jeunesse, en Jeep ou en moto-cross. L’après-midi du quadruple meurtre, il était en vacances et dit être passé à son atelier, puis être allé avec son 4 × 4 dans la Combe d’Ire. Bloqué par le périmètre de sécurité des gendarmes, il a pris un chemin parallèle qui lui a permis d’arriver au-dessus du parking du Martinet. « Par curiosité », toujours, il a fini sa route à pied et a été stoppé par un militaire posté à côté d’un hélicoptère. Il s’avère que cet artisan un peu trop curieux est le beau-frère d’un certain Jean-Luc, que les gendarmes de la cellule Laudon 74 connaissent bien. Jean-Luc a été impliqué et condamné dans le même trafic d’armes que l’ancien policier municipal Éric Devouassoux.

Une coïncidence, certainement. Entendu lui aussi sur le tard par les gendarmes, l’artisan arrive avec un bout de papier sur lequel il a noté ses faits et gestes pour la journée du 5 septembre 2012. Comme s’il s’attendait à être suspecté ou du moins interrogé.

Il se trouve aussi que son beau-frère, Jean-Luc, l’amateur d’armes, connaissait bien un certain Bernard Sterna, surnommé « Aldo », propriétaire du musée des Trois Guerres à Annecy, un site qui regorgeait d’armes anciennes et disposait d’un stand de tir privé. Non loin de là, Sterna, décédé en 2021 à 93 ans, avait une maison qui, inoccupée, a été l’objet de plusieurs cambriolages durant lesquels des armes ont disparu. Sans compter que l’arsenal qu’il détenait dans son musée consistait en un amoncellement d’armes et d’objets tellement entassés que prétendre en tenir

un inventaire revient à dire que l'on est capable de compter les tiges de foin qui constituent une botte[1]. Néanmoins, les enquêteurs de l'affaire Chevaline ont tenté d'établir qu'un P06 29 avait pu être dérobé chez lui. Ils n'y sont pas parvenus, mais le contraire n'a pas été non plus démontré.

Les gendarmes ont par ailleurs recueilli plusieurs « tuyaux » mettant en cause des manouches du secteur qui auraient été impliqués dans un de ces fric-fracs et auraient ensuite cédé des armes à des amateurs de la région. Ce n'est pas une simple élucubration car, en novembre 2013, la gérante d'un camping de Lathuile, à côté de Chevaline, a été tuée lors d'un cambriolage à domicile qui a mal tourné. L'arme fatale est un fusil volé chez « Aldo » Sterna. Celui qui a été considéré comme le meneur de cette équipée sauvage, José Saraiva, un charpentier de Doussard, a été condamné à dix-huit ans de prison. Or, ce dernier a pour ami d'enfance un proche de Jean-Luc, le trafiquant d'armes. Ami qui est d'ailleurs le parrain d'un de ses enfants. Et voilà que depuis sa prison, José Saraiva a raconté aux gendarmes que cet ami lui avait demandé des munitions de calibre 7,65 Parabellum pour un Luger P06 acheté justement à Jean-Luc. Une somme de coïncidences ne fait pas une vérité. Tous ces personnages ont été interrogés par les gendarmes et ce, jusqu'à récemment, courant 2021. Rien n'en est ressorti. Pas la moindre preuve. Pas de « pistolet fumant », comme disent les Américains. Pourtant, les enquêteurs y ont cru. Encore une fois.

1. Le lecteur en jugera en consultant le lien https://www.youtube.com/watch?v=8L9Nx3m18fs

Épilogue

Un mystère entêtant. Une affaire qui rend fou.

Ce sont les mots employés par celles et ceux qui ont travaillé ou travaillent toujours sur ce dossier, lorsque nous les avons interrogés. En Grande-Bretagne, les policiers ont même donné un surnom à la tuerie : l'affaire « *Yes, but* ».

Chaque piste était vraisemblable. Chaque hypothèse pouvait être la bonne. Chaque suspect pouvait être le tueur. « Oui, mais ».

Chaque fois, il y a eu un « mais… »

« Une enquête ratée ? Je ne pense pas. Une enquête compliquée, ça oui. Nous avions une grosse pression. Il est possible qu'on ait raté quelque chose. Mais dans ces *cold cases*, dire que l'on n'a pas raté quelque chose, c'est hérétique. Nous avons mis les moyens. Chevaline demandait des moyens exceptionnels mais ça nous paraissait normal. Cette affaire est exceptionnelle par les faits. Alors Chevaline, c'est une épine dans le pied de la gendarmerie, c'est clair. Nous pensons néanmoins que le nom du tueur est dans le dossier », lâche aujourd'hui le général Jean-Pierre Michel…

« En matière judiciaire, le temps qui passe est l'ennemi. C'est un ennemi parce qu'il dilue la mémoire, parce qu'il contribue à la déperdition des preuves, des indices et que tout devient de plus en plus difficile. Donc le

temps qui passe joue contre nous. Toujours. Et c'est vrai que je crains, moi, ce temps qui continue d'avancer avec un tueur qui vieillit », regrette de son côté Véronique Denizot, « exilée » sur l'île de La Réunion, mais pour qui Chevaline reste un dossier obsédant.

« Pour nous, ce n'est pas un *cold case* », avait insisté la nouvelle procureure de la République, Line Bonnet-Mathis, en septembre 2021. C'est elle qui était dernièrement en charge du dossier. Et pourtant… Lasse, fin juillet 2022, la magistrate a demandé le dessaisissement des juges d'instruction d'Annecy, au profit du « Pôle national dédié au traitement des crimes sériels ou non élucidés », plus connu sous le nom de « Pôle *cold cases* » mis en place par le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, quatre mois plus tôt.

Trois juges de ce nouveau pôle ont été désignées pour enquêter. Parmi eux figure Sabine Kheris, qui s'est illustrée pour avoir résolu l'affaire Estelle Mouzin. C'est elle qui a fait avouer au tueur en série Michel Fourniret le meurtre de la fillette disparue en Seine-et-Marne en 2003. « Ce sera le premier dossier du pôle à bénéficier des expertises conjointes de Sabine Khéris, Nathalie Turquey et Emmanuelle Ducos », s'est félicité le nouveau président du tribunal judiciaire de Nanterre. « Il ne faut perdre aucune chance » sur cette affaire « d'une particulière complexité » et qui est « à l'arrêt, objectivement », a estimé le magistrat. Comme Sabine Khéris, Nathalie Turquey est une magistrate qui ne lâche jamais rien. C'est elle qui a identifié un autre tueur en série, « le Grêlé », plus de 35 ans après ses crimes[1].

Pourtant, les enquêteurs ont abattu un travail considérable. « J'ai été le témoin de leur investissement hors norme. Parfois même pour certains, au détriment de leur santé. Ils ont travaillé comme des morts de faim, avec une seule obsession : la recherche de la vérité. C'est la seule chose qui leur importait », assure Éric Maillaud.

« Ce n’est pas un crime parfait. Il se peut que le suspect s’en soit tiré, mais cela ne veut pas dire que c’est parfait. Je pense qu’un jour nous saurons peut-être la vérité derrière tout cela », pronostique Ian Horrocks.

« Vous savez, Chevaline à chaque fois qu’un reportage passe à la télévision, je reçois du courrier d’amis qui me “veulent du bien”, qui pensent que j’étais une procureure dans la peine et qui me proposent leur aide pour élucider Chevaline, et qui tous ont des hypothèses sur tout et n’importe quoi… Le jour où on va élucider ce dossier, ça va nous renvoyer à notre travail. On va se dire cette piste, on l’avait ou on ne l’avait pas. Peut-être qu’il sera facile de dire “vous vous êtes plantés”, mais ça, on le dira après. Pour le moment, je pense que tout ce qui devait être fait en fonction des éléments qui étaient les nôtres a été fait. Forcément, j’ai un sentiment d’amertume, de regret, de dire, est-ce que j’ai loupé quelque chose ? Est-ce que j’ai été à la hauteur de l’enjeu que posait ce dossier à mon exercice professionnel ? » La magistrate semble sincèrement atteinte par l’échec des investigations, mais garde l’esprit combatif : « Ce qui nous pousse aussi, c’est qu’un jour on va pouvoir dire à ces victimes ce qui s’est passé. Je ne sais pas si ça permet d’aller mieux, mais ça permet d’aller moins mal, incontestablement. Donc pour ces enfants, oui, on leur doit cette vérité-là. Et en tout cas, ce qu’on leur doit, c’est de leur dire qu’on cherche et qu’on ne lâche rien, qu’on n’abandonne rien », conclut Véronique Denizot avec émotion.

« Ce n’est pas facile. Et bien sûr, ce n’est pas facile parce que nous ne connaissons pas la vérité. Et cela doit être résolu, et résolu pour que la famille obtienne justice, pour les victimes, et pas seulement pour elles. Mais aussi pour l’ordre civil. Je pense que les autorités françaises doivent continuer à creuser et à creuser jusqu’à ce qu’elles trouvent la vérité pour nous », pense Zaid Al-Hilli aujourd’hui.

Les deux premiers fils de Sylvain Mollier sont aujourd'hui de jeunes adultes.

Le petit dernier est en passe de devenir un adolescent. Trois garçons qui ont autant besoin de réponses que Zainab et Zeena, qui ont assisté au massacre. En juillet 2013, elles ont été autorisées par la justice britannique à vivre chez leur tante maternelle sous protection policière, après dix mois passés dans une famille d'accueil. « Les fillettes sont devenues de grandes adolescentes. Elles ont changé d'identité. Les Britanniques estiment que tant que ce qui s'est passé n'a pas été résolu, elles sont toujours une cible. Donc on leur reconstruit une vie, une légende, pour qu'elles aient une vie normale », explique Jean-Marc Ducos.

« Aux dernières nouvelles, j'avais une expertise qui permettait de dire qu'elles vont aussi bien que possible. La toute petite n'avait pas en soi de séquelles physiques. L'aînée a récupéré aussi bien que possible. Après, il y a des conséquences psychologiques, donc je pense qu'elles grandissent aussi avec ça. Elles n'ont pas tout à fait la vie normale de jeunes filles de leur âge parce qu'il leur reste une crainte. L'extérieur est anxiogène. Ce qui peut arriver à l'extérieur est anxiogène. Qu'est-ce qu'on peut leur dire d'autre à ces enfants ? », souffle Véronique Denizot.

Onze années d'enquête, une dizaine de juges d'instruction, quatre procureurs de la République, 95 tomes de dossiers, des kilomètres de procès-verbaux, 20 000 heures de vidéosurveillance, plus de 10 000 pièces de procédure, des commissions rogatoires dans plus de 80 pays, aux quatre coins de la planète…

À l'heure où nous terminons d'écrire ces lignes, la magistrate a raison.

On ne peut rien dire d'autre.

1. Sur le rôle de cette juge d’instruction, lire « La Traque du grêlé » de Brendan Kemmet et Stéphane Sellami, Robert Laffont, 2022.

Remerciements

Sébastien Deurdilly, Johan Defaria et les équipes de Upside Films.

Christine Cauquelin et Christopher McLoughlin à Canal +.

Aux éditions Plon.

Leïla, Adrien, Titeh, Karen, Licia et Luca.

Aux acteurs du dossier « Chevaline » qui, publiquement ou sous condition d’anonymat, ont accepté de nous parler.

Chronologie

2012

29 août, 22 heures : la famille Al-Hilli prend le ferry à Douvres.

30 août, fin d'après-midi : elle s'arrête dans un camping d'Eure-et-Loir.

31 août, 19 heures : arrivée dans un camping de La Charité-sur-Loire.

1er septembre, 20 h 30 : arrivée au camping Europa, à Saint-Jorioz.

3 septembre : départ du camping Europa et installation au camping du Solitaire du Lac.

5 septembre, vers 15 h 30 : quadruple meurtre de la Combe d'Ire, sur la commune de Doussard, en limite de Chevaline (Haute-Savoie).

6 septembre à 0 h 33 : Zeena est retrouvée dans la voiture familiale.

7 septembre : ouverture d'une information judiciaire des chefs d'assassinats et tentatives d'assassinats.

12 septembre : perquisition au 26 Oaken Lane, à Claygate.

21 septembre : création de l'équipe commune d'enquête franco-anglaise.

2013

22 avril : audition comme témoin de Patrice Menegaldo.

3 juin : l'instruction élargie au chef de meurtres en bande organisée et tentatives de meurtres en bande organisée.

24-25 juin : garde à vue de Zaid Al-Hilli en Angleterre.

4 novembre : diffusion du portrait-robot du motard.

2014

15 janvier : notification de la levée du contrôle judiciaire de Zaid Al-Hilli.

18 février : Éric Devouassoux est placé en garde à vue.

3 juin : suicide à Ugine de Patrice Menegaldo.

10 juin : interpellation de « Nabaz Shahin » à Lille.

2015

Début janvier : identification du motard (« Marc »).

26 janvier : Première audition de « Marc ».

2016

24 mai : perquisition des Douanes chez « John ».

8 juillet : Éric Maillaud nommé procureur de la République de Clermont-Ferrand ; Véronique Denizot lui succède à Annecy.

2017

11 juillet : garde à vue de « John » dans le dossier Chevaline.

2018

Février : expertise psychologique de Zainab et Zeena à Londres.

2019

Novembre : déplacement de la cellule Laudon 74 en Angleterre.

2020

Été : le dossier Xavier Baligant est versé dans l'instruction Chevaline.

2021

Juin : Zeena et Zainab sont entendues à leur demande.

17 juin : Véronique Denizot nommée à Saint-Denis de La Réunion.

1er septembre : Line Bonnet-Mathis, nouvelle procureure, arrive à Annecy.

29 septembre : reconstitution et nouveau chronométrage à la Combe d'Ire.

2022

12-13 janvier : garde à vue de « Marc », le motard.

19 juillet : réquisitions de la procureure d’Annecy pour le transfert de l’instruction « Chevaline » au Pôle *Cold Cases* de Nanterre.

Rentrée 2022 : le Pôle *Cold Cases* de Nanterre reprend le dossier Chevaline.

2023

Février : la nouvelle juge d’instruction Sabine Khéris demande que toute procédure où apparaît en France un pistolet P06 tirant du 7,65 parabellum lui soit signalée.

Du même auteur

Livre écrit par Imen GHOUALI :

Le Gang des souris vertes, Hors Collection, 2013.

Livres écrit par Brendan KEMMET :

Rédoine Faïd, l'évasion du siècle, Plon, 2019.

Angelo di Marco, l'art du crime, Steinkis, 2015.

S.O.S. Police, Cherche Midi, 2010.

Livres écrit par Brendan KEMMET en collaboration :

Avec Stéphane SELLAMI, *La Traque du Grêlé*, Robert Laffont, 2022.

Avec Stéphane SELLAMI, *Maghreb connection*, Robert Laffont, 2021.

Avec Mathieu GREGOIRE et Stéphane SELLAMI, *Les Parrains du foot*, Robert Laffont, 2018.

Avec Matthieu SUC, *Antonio Ferrara, le roi de la Belle*, Cherche Midi, 2008 et 2012.

Suivez toute l’actualité des Éditions Plon sur
www.plon.fr

et sur les réseaux sociaux

This file was downloaded from Z-Library project

Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.

z-library.sk z-lib.gs z-lib.fm go-to-library.sk

Official Telegram channel

Z-Access

https://wikipedia.org/wiki/Z-Library